

MAYE NDIAYE

2001
761



Réunion Régionale
MIMAP
Regional Meeting

5-8 septembre 2001,
Dakar - Sénégal

Volume III





Autres documents :

- ✓ Rapports MIMAP
- ✓ Expérience asiatique
- ✓ Divers

Réunion régionale MIMAP,
5-8 septembre 2001, Dakar - Sénégal



Profil de la pauvreté au Sénégal : une approche monétaire.

Rapport provisoire

MIMAP-Sénégal

Fatou Cissé
Racine Kane

Présenté dans le cadre :
Réunion régionale MIMAP,
5-8 septembre 2001, Dakar - Sénégal

IDRC  CRDI

Université Cheikh Anta Diop

(UCAD)

Faculté des Sciences Économiques et de Gestion

(FASEG)

Centre de Recherches Économiques Appliquées

(CREA)

Programme de recherche

**Analyse des Impacts sur la pauvreté et les inégalités de revenus
des politiques macroéconomiques et d'ajustement au Sénégal**

(MIMAP/SENEGAL)

**PROFIL DE LA PAUVRETE AU SENEGAL :
APPROCHE MONETAIRE**

RAPPORT PROVISOIRE

Équipe 2

Faton CISSE (CREA)

Racine KANE (UPE)

CREA, Km 1, Av Cheikh Anta Diop (Ex. Locaux BRGM)

BP. 5683, Dakar-Fann-Sénégal

Tél.. (221) 824 78 61 / Fax. (221) 825 19 79

I-Introduction

La réduction de la pauvreté est devenue une préoccupation majeure des responsables de la politique économique dans le monde en général, et les pays en développement plus particulièrement. Depuis le milieu des années 1980, l'analyse de l'impact des politiques d'ajustement sur la pauvreté et l'équité en matière de redistribution de la croissance a fait l'objet d'intenses débats. Les critiques des conséquences négatives de l'ajustement sur la pauvreté ont conduit à la fin des années 80 à l'intégration de la dimension sociale et politique dans les programmes de stabilisation et d'ajustement structurel. C'est dans ce cadre que le Gouvernement du Sénégal a élaboré le Programme National de Lutte contre la Pauvreté (PNLP) en 1997 qui s'appuie sur les orientations relatives i) à la promotion d'une croissance durable, ii) à une meilleure redistribution des revenus, notamment à travers des activités à haute intensité de main d'œuvre ; iii) au développement des services de base et iv) à un investissement dans le capital humain.

Sur la base de ces orientations, le document de stratégie intérimaire de lutte contre la pauvreté comporte quatre composantes :

- i. l'accroissement des revenus et la création d'emplois à travers la micro entreprise ;
- ii. l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base par la mise en place d'infrastructures communautaires ;
- iii. la promotion économique de la femme ;
- iv. le renforcement des capacités des collectivités de base et l'amélioration du système de suivi des conditions de vie des ménages ;
- v. et les filets de sécurité.

Ce programme en voie de finalisation permettra de disposer d'un cadre de référence pour le suivi des politiques de lutte contre la pauvreté. Dans le cadre de la finalisation de ce document, plusieurs travaux méritent d'être entrepris, notamment ceux relatifs aux profils de la pauvreté. La détermination des profils de la pauvreté, objet de la présente proposition de recherche, permettra de s'assurer de leur exhaustivité et de les actualiser au besoin.

Cette proposition de recherche s'insère dans le cadre du programme de recherche MIMAP/Sénégal (Impacts microéconomiques des politiques macro-économiques et d'ajustement) qui vise à renforcer les moyens permettant d'évaluer de manière régulière l'impact des politiques macro-économiques sur les divers groupes d'agents économiques, notamment les plus pauvres.

Le reste du document est organisé comme suit. La section 2 présente les concepts et méthodes d'analyse de la pauvreté. La section 3 dresse un profil de la pauvreté. Enfin, une dernière section sera consacrée à l'analyse des facteurs déterminants de la pauvreté.

II- Concepts et méthodes de mesure de la pauvreté

L'analyse de la pauvreté comporte trois étapes fondamentales : le choix de l'espace de définition du bien-être, la détermination d'un seuil qui permet d'identifier les pauvres et l'agrégation des situations individuelles en un indicateur synthétique. Alors que la première

étape cherche à préciser la variable de mesure du bien-être et à définir le concept de pauvreté, les deux étapes suivantes permettent de produire des informations sur la situation.

A- Définitions de la pauvreté

Si toutes les définitions de la pauvreté ont en commun l'élément de bien être de l'individu, celui ci diffère selon l'espace considéré. Deux grandes écoles sont distinguées selon l'espace de définition du bien être : l'école des 'utilitaristes' ou welfaristes et celle des 'non utilitaristes' ou non welfaristes (Ravallion, 1994).

1) L'école des utilitaristes définit le bien-être comme le niveau de satisfaction tiré par un individu de la consommation de biens et services. Ainsi une grande importance est accordée à l'utilité atteint par un individu. Le pauvre est alors défini comme celui dont le niveau de bien-être économique est inférieur au minimum acceptable du point de vue des normes de la société à la quelle il appartient. En pratique, des indicateurs neutres, qui ne privilégient pas un type de bien sur un autre, sont utilisés pour appréhender la pauvreté. Il s'agit des revenus ou des dépenses de consommation. La conception utilitariste est basée sur l'idée que les individus maximisent leur utilité sur la base de leurs dotations initiales et tire deux principes importants qui guident sa vision de la pauvreté. Premièrement, étant donné que les préférences varient d'une personne à une autre, seuls les individus peuvent savoir ce qui est véritablement dans leurs intérêts. Deuxièmement, l'État doit limiter son intervention dans l'économie.

Certains facteurs qui ont vraisemblablement une utilité dont la valeur n'est pas quantifiable, notamment lorsqu'elle ne se manifeste pas dans le comportement de consommation, ne sont toutefois pas pris en considération dans cette définition de la pauvreté. C'est le cas des biens non marchands (biens publics) et des aspects non matériels de la condition humaine (liberté de la personne).

Les implications en terme de politiques économiques découlant de la vision welfariste est que l'État doit mettre l'accent sur les politiques qui réduisent la pauvreté par une augmentation de la productivité du travail, de l'emploi et donc du revenu. Ainsi, le concept d'approche - revenu est souvent utilisé en référence au welfarisme.

Bien qu'elle ait suscité des controverses, la théorie utilitariste a donné lieu à de nombreuses applications empiriques concernant divers aspects de l'action publique.

2) A l'opposé, les non utilitaristes définissent le bien-être en se fondant sur ce qu'ils estiment être souhaitable pour l'individu d'un point de vu social. Des d'indicateurs sélectifs portant sur certains biens et services jugés socialement indispensables sont utilisés pour mesurer la pauvreté. A l'intérieur des non utilitaristes, on distingue : les partisans de l'approche par les besoins de base et ceux par les capacités.

L'approche par les besoins de base situe le débat sur la pauvreté dans l'espace des accomplissements et non celui des ressources. Elle considère que "la chose" manquante dans la vie des pauvres est un petit sous-ensemble de biens et services spécifiquement identifiés et perçus comme reconstruant les besoins de base de tous les êtres humains. Leur satisfaction est considérée comme un préalable à l'atteinte d'une certaine qualité de vie. Elle considère six domaines principaux d'accomplissement : nutrition, éducation primaire, santé, hygiène et assainissement, approvisionnement en eau potable, habitat et infrastructures. Dans chacun de ces domaines, des normes à atteindre sont définies.

Un des points forts de l'approche des besoins de base est qu'elle propose et favorise des politiques ciblées. Aussi, peut-on présumer que les fuites, inefficiences et biais en faveur des non pauvres sont plus limités dans une approche sélective que dans une approche générale.

L'une des difficultés rencontrées dans cette approche est la détermination des besoins de base et la fixation des normes minimales. Une autre critique se rapporte à son caractère multidimensionnel ce qui pose le problème de l'agrégation de différents éléments en une mesure unidimensionnelle (M. Ravallion, 1994). Par ailleurs, les efforts déployés à court terme pour satisfaire les besoins de base risquent de perturber beaucoup de marchés et les grands équilibres macroéconomiques. Un certain arbitrage est nécessaire pour déterminer jusqu'où l'État peut aller dans ses actions de lutte contre la pauvreté en respectant les grands équilibres. Par conséquent, la définition du cadrage macroéconomique est cruciale dans toute stratégie de lutte contre la pauvreté.

L'approche par les capacités considère que l'espace où l'on devrait rechercher l'égalité est celle des libertés, qui consiste en un ensemble de capacités spécifiques définies en référence à des façons d'être (beings) et de faire (doings), qui sont regroupées sous le terme général de "fonctionnements" (functionings). Ces fonctionnements portent sur plusieurs domaines tels que : être adéquatement nourri, être en bonne santé, être adéquatement logé, prendre part à la vie communautaire, apparaître en public sans avoir honte, etc. (Streeten, P. et alii, 1981).

Sen considère que la valeur de la vie d'une personne est mieux conçue en termes de capacités que de fonctionnements. Les fonctionnements sont des accomplissements - parmi lesquels on peut citer l'utilité, alors que les capacités renvoient à la liberté de choisir parmi les divers fonctionnements. En conséquence, pour les tenants de cette école, ce qui manque à l'individu, ce n'est ni de l'utilité ni des besoins de base, mais certaines capacités considérées comme minimales. La considération des capacités et des fonctionnements plutôt que des commodités oblige à prendre en compte les caractéristiques personnelles des individus. Est considéré ainsi comme pauvre, une personne qui n'a pas les capacités d'atteindre un certain sous-ensemble de fonctionnements. Les politiques de réduction de la pauvreté seront alors axées sur "l'habilitation" (empowerment) des pauvres.

On dénombre peu de tentatives d'applications empiriques de cette approche. Les indicateurs élaborés par le Programme des Nations Unies pour le Développement peuvent être considérés comme une tentative d'application de cette approche. On ne peut, toutefois, associer pour le moment à ce concept des politiques précises visant la réduction de la pauvreté.

B-Les Mesures de la pauvreté

Le passage du concept de pauvreté retenu à une identification effective des pauvres conduit à établir un seuil de pauvreté et à agréger l'information sur la situation par des indicateurs synthétiques. Selon la place accordée à l'espace de définition du bien-être, des mesures monétaires et non monétaires sont définies.

1) Les variables de classification de la population : revenus ou dépenses

Le choix de la variable de classification pose une difficulté dans l'identification des pauvres. Si plusieurs variables sont utilisées dans les recherches pour quantifier la pauvreté (revenu,

épargne, consommation, propriété de logement, accès à certains besoins de base....), certains, selon le cas de figure, peuvent s'avérer plus pertinents que d'autres.

En pratique, le revenu ou de dépense de consommation sont généralement utilisées pour appréhender la pauvreté. Ces grandeurs monétaires permettent de d'analyser plusieurs aspects du bien être et ont l'avantage d'être unidimensionnelles et continues. Cependant, certains aspects du bien-être ne peuvent être évalués en termes monétaires. Il s'agit de l'accessibilité à certains besoins comme l'éducation ou la santé. Par ailleurs, ces mesures monétaires sont évaluées souvent avec peu de précision, surtout dans les pays en développement. Du fait de ces considérations, la dépense de consommation est plus utilisée que les revenus pour mesurer du niveau de vie. L'intérêt de ce choix se justifie pour plusieurs raisons. En premier lieu, il est plus facile d'observer avec moins d'erreurs le niveau de la dépense de consommation d'un ménage que le revenu en particulier lorsqu'une importante partie du revenu de celui ci provient du secteur informel. En second lieu, les déclarations sur les dépenses sont plus fiables que celles sur les revenus. Les dépenses donnent de bonnes estimations des niveaux de la consommation, en particulier dans les régions à épargne faible, comme c'est le cas en milieu rural au Sénégal. En troisième lieu, les dépenses permettent de prendre en considération la valeur de l'autoconsommation qui est relativement importante dans les zones rurales. Enfin, les dépenses subissent moins les fluctuations des revenus parce que les ménages lissent leur consommation. Les analyses empiriques ont en effet montré que la courbe représentative de la dépense de consommation est plus lisse que celle représentant le revenu malgré l'absence ou la faiblesse des marchés financiers dans les pays en développement (Touhami, A., 2000).

2-Seuil de pauvreté et concept de pauvreté

Dans la description de la pauvreté, la situation d'un individu est appréciée par rapport à un indicateur de bien être et pour un seuil critique, appelé seuil de pauvreté. Un individu i sera classé comme pauvre si sa dotation initiale y_i en bien - être est inférieur au seuil z .

On peut distinguer quatre méthodes permettant de fixer le seuil de pauvreté : la méthode objective, la méthode subjective, la méthode absolue et la méthode relative. L'examen comparatif de ces quatre approches permet de préciser la mesure du seuil sous deux aspects : la place des jugements de valeurs et le niveau de comparaison du bien-être considéré (Ravallion, 1998 ; Ponty, 1998).

Pauvreté objective ou pauvreté subjective ?

La réponse à cette question amène à considérer la nature de l'information utilisée pour déterminer le seuil de pauvreté. Deux types d'information sont utilisés : l'information objective et l'information subjective. Le choix de l'un ou de l'autre permet de déterminer un seuil objectif ou un seuil subjectif.

Dans *l'approche objective*, l'information porte sur les besoins de base et la distinction qualitative entre un pauvre et un non pauvre apparaît dénuée de jugements de valeurs car le seuil de pauvreté est établi à partir de résultats de sciences exactes (Ponty, 1999).

En revanche, *l'approche subjective* privilégie l'information sur la perception des individus de leur bien-être. Cette définition n'impose aucun comportement standard des individus puisqu'elle fait appel aux comparaisons interpersonnelles de bien-être en se focalisant sur la vision personnelle de l'agent. Dans cette optique, *est pauvre celui qui se considère comme tel*. La pauvreté subjective est réactivée par les tenants de l'approche participative (Robb. C, 1998 ; Pradhan, M et Ravallion M. (1998) ; Ravallion M. et Lokshin

M., 1999). La Banque mondiale est aujourd'hui un des principaux défenseurs de cette thèse de la participation et de la pauvreté subjective (Banque Mondiale, 1999). Le seuil est ainsi déterminé à partir des informations obtenues sur la perception qu'ont les pauvres de leur situation. La démarche la plus utilisée est celle qui consiste à recueillir la réponse des individus sur leur position par rapport au montant de revenu qu'il considère comme minimum pour mener une vie adéquate (Ravallion, 1998). Cette méthode appelée « Minimum Income Question (MIQ) » définit comme pauvre celui dont le revenu actuel est inférieur au montant de revenu qu'il considère comme devant être minimal. L'application de cette méthode est encore limitée dans les pays en développement (Banque Mondiale, 1997).

Pauvreté absolue et pauvreté relative

Le cadre de définition de la *pauvreté absolue* part du principe qu'il existe des besoins pour lesquels un strict minimum de satisfaction est nécessaire à la simple reproduction physiologique de l'appareil humain. Elle peut être définie comme une mesure de pauvreté biologique, indépendante du temps et de l'espace.

Les pauvres constituent l'ensemble des individus, des foyers ou des familles qui n'ont pas un revenu suffisant pour satisfaire le minimum nécessaire. Cette définition se place du point de vue de la privation (ou du manque) par rapport à la satisfaction d'un minimum vital. L'approche absolue fixe un seuil de pauvreté qui ne varie pas avec le niveau de vie. Ce seuil traduit un niveau de revenu ou de dépense en deçà duquel un individu ou un ménage est considéré comme pauvre. De ce fait, les comparaisons de pauvreté absolues classeront comme pauvres ou non pauvres deux individus ayant le même niveau de consommation réelle, quels que soient le lieu et le temps considérés.

On peut déterminer les seuils de pauvreté nationaux et les seuils de pauvreté destinés aux comparaisons internationales. Cette définition de la pauvreté est généralement adoptée par les organismes internationaux. Par exemple, la Banque Mondiale se fonde sur un seuil de pauvreté fixé à 1 ou 2 dollars (en parité de pouvoir d'achat de 1985) par jour et par personne. Les seuils de pauvreté nationaux en revanche indiquent dans un pays donné le niveau en deçà duquel les ressources économiques ne permettent pas de satisfaire les besoins minimaux. Trois méthodes sont généralement utilisées pour spécifier une ligne de pauvreté absolue : la méthode de l'équilibre calorifique, la méthode de la ration alimentaire et la méthode du coût des besoins de base (Ravallion, 1996 et Lachaud, 1999).

La méthode de l'équilibre calorifique considère l'apport minimal en calories pour distinguer les pauvres des non pauvres. Elle fixe un nombre de calories de référence¹ pour la consommation d'énergie nutritive, puis évalue les dépenses de consommation ou le niveau de revenu qui permet à une personne de se procurer une quantité de nourriture suffisante pour obtenir la quantité calorifique prédéterminée. Il faut noter que cette méthode peut prendre en compte automatiquement la consommation non alimentaire, tant que l'on considère le niveau des dépenses de consommation totales avec lesquelles une personne satisfait ses besoins calorifiques. Ainsi, elle détermine le seuil de pauvreté monétaire global (alimentaire et non alimentaire). La prise en compte de modes alimentaires spécifiques, de différences de prix et les niveaux d'activités physiques et d'autres éléments qui influencent les dépenses permettent de spécifier plusieurs lignes de pauvreté. Ainsi, on peut estimer différents seuils de pauvreté pour des groupes supposés homogènes (Osmanie, 1982 ; Greer et Thorbecke, 1986 et Kyerème et Thorbecke, 1987).

¹ La moyenne de calories minimale est fixée à 2400 par jour et par équivalent adulte par la FAO.

La méthode de la ration alimentaire consiste à calculer le coût d'un budget alimentaire permettant d'acheter des éléments nutritifs en quantité tout juste suffisante. Si par exemple on part de l'hypothèse que les nutriments essentiels représentent le tiers de la consommation totale d'un ménage, le seuil de pauvreté sera fixé à trois fois le niveau du coût des nutriments essentiels.

La méthode du coût des besoins de base consiste à choisir, sur la base de la structure de consommation des populations, un panier de biens de consommation jugé suffisant pour satisfaire les besoins de base d'un individu et à estimer son coût. Celui-ci constitue le seuil en deçà duquel un individu est considéré comme pauvre. Elle permet de déterminer un seuil de pauvreté qui prend en compte les dépenses alimentaires et non alimentaires (Ravallion, 1992 ; Lachaud, 1998).

L'approche de la *pauvreté relative*, en revanche, définit les besoins, non pas exclusivement en termes de minimum physiologique, mais en fonction de l'ensemble des inégalités de la vie sociale des individus. La pauvreté prise sous l'angle relatif pose de ce fait le problème des inégalités notamment de revenus, au sein d'une société donnée.

Le seuil relatif fait ainsi référence à la position de l'individu ou du ménage comparativement à la moyenne de la population. Il est fixé à une proportion donnée de la moyenne arithmétique ou de la médiane de la distribution de la consommation ou du revenu.

Cette approche a suscité beaucoup de critiques qui font valoir son caractère inadapté pour les pays en développement (Lachaud, 1998 ; Bourguignon et Atkinson, 2000). D'une part, les comparaisons de pauvreté entre pays montrent que les lignes de pauvreté tendent à s'élever avec la croissance de la consommation. D'autre part, lorsque la ligne de pauvreté équivaut à une proportion fixe de la consommation moyenne, il s'ensuit une proportionnalité de la variation de la ligne de pauvreté avec le niveau de vie moyen. De ce fait, la mesure de la pauvreté dépend uniquement de la structure des inégalités relatives.

3) Les indicateurs de pauvreté

A partir du seuil de pauvreté identifié, différents indicateurs synthétiques peuvent être calculés pour agréger les informations sur les situations individuelles. Les indices élémentaires de mesure de la pauvreté les plus utilisés sont ceux de la classe de FGT (1984). Il s'agit de : l'incidence, la profondeur et la "sévérité" de la pauvreté. Ils ont l'avantage de satisfaire les axiomes de base que sont la monotonie et la transférabilité et d'être décomposables par sous-groupes. L'utilisation de ces indices permet de calculer la contribution de chaque groupe de population à la pauvreté nationale.

Encadré 1 :

Si nous avons n ménages ou individus ayant des dépenses ou des revenus de $Y_1, Y_2, Y_3, \dots, Y_n$ et que nous les classons par ordre croissant de sorte que la ligne de pauvreté Z différencie les q individus pauvres, nous obtenons la situation suivante: $Y_1 \leq Y_2 \leq Y_p < Z < Y_{p+1} \leq \dots \leq Y_n$. Le taux de pauvreté dénommé P_α , s'écrit alors :

$$P_\alpha = \frac{1}{n} * \sum_{i=1}^p \left(\frac{Z - y_i}{Z} \right)^\alpha$$

d'individus ou de ménages

$\alpha = 0$ on a le taux de pauvreté

$\alpha = 1$ représente la profondeur de la

$\alpha = 2$ représente la sévérité de la pauvreté

Ainsi, si nous divisons la population en j catégories exclusives et exhaustives, nous pouvons calculer la contribution de chaque catégorie j à la pauvreté nationale.

$$C_i = \frac{K_j \cdot P \alpha_j}{P_a}$$

L' incidence de la pauvreté

Il permet d'appréhender l'étendue de la pauvreté et indique la proportion des pauvres dans la population. Cependant, cette mesure de la pauvreté n'apporte aucune information sur l'intensité de la pauvreté. Elle n'est pas insensible aux changements de la distribution des effectifs en dessous de la ligne de pauvreté.

La profondeur de la pauvreté

La profondeur de la pauvreté mesure le déficit moyen de revenu des pauvres par rapport à la ligne de pauvreté. Il indique le montant de revenu nécessaire pour amener toute la population au-dessus du seuil de pauvreté. Il rend ainsi compte d'une aggravation des conditions de vie des pauvres. Cet indice ne dépend toutefois que du revenu moyen des pauvres et du seuil de pauvreté. Il ne rend pas compte des inégalités entre les pauvres.

La sévérité de la pauvreté

L'indice de sévérité de la pauvreté appelé « indice d'inégalités de revenu parmi les pauvres » permet de prendre en compte la situation des plus pauvres. Il est mesuré comme une moyenne pondérée du carré des distances par rapport au seuil de pauvreté et est exprimé en pourcentage de ce seuil. Cet outil de mesure est ainsi sensible aux inégalités entre les pauvres.

III- L'INEGALE DISTRIBUTION DE LA PAUVRETE

A) Comparaison des niveaux de vie

1) Pauvreté, tendances centrales et dispersion

Tableau 1 : Moyennes et dispersion des niveaux de vie selon la strate et la région

Indicateurs	Strates				Régions									
	Ensemble	Dakar	Autres centres urbains	Zone rurale	Kolda	Dakar	Ziguinchor	Dioubel	Saint-Louis	Tamba	Kaolack	Thiès	Louga	Fatick
Dépense moyenne par équivalent adulte (en francs CFA et par an)	204118	381968	249802	116238	118113	378852	179012	185966	145573	125444	124101	150164	179804	134621
Contribution dans la population totale des ménages	100,00	23,56	18,95	57,49	7,20	24,13	5,59	10,08	10,12	5,24	11,14	13,48	6,70	6,32
Coefficient de variation	1,86	1,47	1,24	1,13	0,78	1,47	2,14	1,36	0,84	0,50	0,93	1,11	1,07	2,15
Dépense moyenne maximum par équivalent adulte	7524305	7524305	5699361	3073463	756426	7524305	5699361	2237762	1593930	447850	1462550	1964084	1933535	3073463
Dépense moyenne minimum par équivalent adulte	15671	44913	29828	15671	23668	44913	22852	32657	19829	40261	31107	27194	59448	15671
Variance	1,14E+11	3,15E+11	9,51E+10	1,72E+10	8,57E+09	3,09E+11	1,47E+11	6,37E+10	1,48E+10	3,91E+09	1,33E+10	2,75E+10	3,71E+10	8,37E+10
Variance Inter (entre groupe)	1,02E+11													
Contribution à la variance Inter	100,00	72,63	17,67	9,70	0,59	71,32	7,88	6,15	1,43	0,20	1,42	3,55	2,38	5,07
Variance Intra (dans les groupes)	1,23E+10													
Contribution à la variance Intra	100,00	60,67	3,19	36,14	5,37	72,56	0,36	0,33	3,50	3,27	7,19	3,95	0,40	3,08
% variance Inter (entre groupe)	89,26													
% variance Intra (dans les groupes)	10,75													

Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'ESAM

Dispersion des niveaux de vie selon autres caractéristiques du ménage (genre, niveau d'éducation, groupes socioéconomiques et âge du chef de ménage)

Tableau 2 : Dispersion des niveaux de vie selon autres caractéristiques du ménage (genre, niveau d'éducation, groupes socioéconomiques et âge du chef de ménage)

Sous-groupes	Dépense moyenne par équivalent adulte	contribution dans la population totale des ménages	Coefficient de variation	Dépense moyenne maximum par équivalent adulte	Dépense moyenne minimum par équivalent adulte	Variance	variance inter (entre groupes)	Contribution à la variance inter	Variance (dans les groupes)	Contribution à la variance intra	% variance inter (entre groupes)	% variance intra (dans les groupes)
Ensemble	204118	100,00	1,86	7524305	15671	1,14E+11	1,14E+11	100,00	7,42E+07	100,00	99,94	0,06
Sexe du chef de ménage	204118	100,00	1,86	7524305	15671	1,14E+11	1,04E+11	100,00	9,92E+09	100,00	91,32	8,68
MASCULIN	198980	80,35	1,74	7524305	15871	1,20E+11		84,88		19,85		
FEMININ	221534	19,65	1,35	5314312	19829	8,91E+10		15,32		80,35		0,52
Niveau d'instruction du chef de ménage	204118	100,00	1,86	7524305	15671	1,14E+11	1,14E+11	100,00	5,98E+08	100,00	99,48	
Aucun	146728	76,90	1,06	3073463	15671	2,43E+10		20,11		11,90		
Primaire	254057	11,00	1,49	5699361	27380	1,44E+11		17,05		1,29		
Secondaire	451107	8,37	1,18	7524305	47602	2,63E+11		26,51		24,01		
Supérieur	971558	2,26	1,26	7011839	52912	1,51E+12		36,74		62,69		
Autre	243987	1,46	0,80	889349	47591	3,77E+10		0,59		0,11		18,61
Groupes socio-économiques	204118	100,00	1,66	7524305	15671	1,14E+11	9,30E+10	100,00	2,13E+10	100,00	81,39	18,61
Indépendants non-agricoles	229691	21,41	1,84	7011839	22682	1,78E+11		37,80		1,08		
Indép agr. elev. et forêt	112119	40,78	1,13	3073463	19959	1,80E+10		6,44		26,67		
Cadre supérieur	604324	4,55	1,11	5699361	70284	4,54E+11		20,35		56,30		
Profesion intermédiaire	408417	1,58	1,30	4577909	83818	2,81E+11		4,39		5,10		
Ouvriers	237868	6,96	1,30	7524305	31681	9,49E+10		6,51		0,61		
Employés	401320	3,19	0,91	1887107	47802	1,35E+11		4,24		9,59		
Chômeurs	173372	2,81	1,00	1175080	15671	3,03E+10		0,84		0,21		
Inactifs	222303	16,53	1,53	5314312	19829	1,15E+11		18,76		0,42		
Autre	195885	2,19	1,02	1488047	37351	4,01E+10		0,87		0,01		
Age du chef de ménage	204118	100,00	1,66	7524305	15671	1,14E+11	1,01E+11	100,00	1,29E+10	100,00	88,88	11,32
moins de 25 ans	168630	1,98	0,68	628463	27380	1,18E+10		0,19		3,93		
25-45 ans	244254	37,74	1,53	5699361	15671	1,40E+11		46,51		81,42		
46-55 ans	177099	24,55	1,31	7524305	23668	5,42E+10		11,75		18,11		
56 et plus	182740	36,82	1,88	7011839	18829	1,31E+11		41,55		16,54		

Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'ESSAM

Commentaires

Approche par les courbes de densité

B) Méthodologie

La recherche met l'accent sur trois dimensions de la pauvreté au Sénégal : l'aspect spatial, le statut du chef de ménage sur le marché du travail et d'autres caractéristiques (la taille du ménage, le sexe, le niveau d'éducation et le statut matrimonial du chef de ménage. Nous avons considéré deux seuils de pauvreté. Un premier seuil équivalant à 56976 francs CFA par an et par équivalent adulte et un deuxième seuil de 143080 francs CFA respectivement pour les années 1992 et 1995. Ces seuils ont été calculés lors de travaux antérieurs sur la pauvreté au Sénégal (Banque Mondiale, 1995 et DPS, 1999). Les indices FGT (1984) sont privilégiés dans la quantification de la pauvreté.

1) Sources de données

Les sources principales d'information utilisées sont les enquêtes nationales réalisées par la Direction de la Prévision et de la Statistique du Sénégal.

La première source est l'Enquête Sur les Priorités (ESP) réalisée en 1992 dans le cadre de l'évaluation des Dimensions Sociales de l'Ajustement (DSA). Elle a été menée par la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS) dans la période allant de septembre 1991 à janvier 1992. L'enquête porte sur 10.000 ménages dont 4161 en milieu rural. Elle est la première enquête de ce type à toucher l'ensemble du territoire national. Elle fournit des informations sur les dépenses marchandes des ménages, leurs revenus, les aspects socio-économiques, etc.

La seconde est l'enquête ESAM réalisée en 1995. Elle porte sur 3300 ménages et fournit des informations sur des aspects couverts par l'enquête ESP. Contrairement à l'enquête ESP, elle fournit des informations sur l'autoconsommation des ménages en produits agropastoraux.

Malgré la richesse des informations fournies par les enquêtes, celles ci comportent quelques incertitudes statistiques et méthodologiques qui peuvent apporter un biais dans les résultats obtenus. Premièrement, à la différence de l'enquête ESAM, celle de l'ESP n'a pas pris en compte l'autoconsommation, ce qui peut conduire à une sous évaluation de la pauvreté en 1992 notamment en milieu rural. Deuxièmement, la dévaluation du franc CFA en 1994 a inéluctablement beaucoup contribué à détériorer les conditions de vie des ménages et donc à amplifier les mesures de pauvreté. Troisièmement, la définition donnée au statut de chef de ménage et l'absence d'informations sur la répartition des dépenses de consommation à l'intérieur des ménages rendent difficile une évaluation correcte de la pauvreté selon le genre, l'âge etc. Enfin, les différences dans les démarches méthodologiques adoptées dans les enquêtes ESP et ESAM doivent être gardées à l'esprit lors de la lecture des résultats sur la pauvreté. Ces contraintes méthodologiques doivent être gardées à l'esprit lors de la comparaison des taux de pauvreté entre les deux années d'enquêtes. Pour ces considérations, les données de l'enquête ESAM sont privilégiées dans le cadre de ce travail.

- Les données sur les prix de l'enquête Prix Consommation Finale des ménages du programme de Comparaison Internationale (PCI-Afrique -Phase 5). Cette enquête a été réalisée en 1995 dans le cadre de l'analyse comparée des performances économiques des pays de la sous région. Elle a porté sur 21 centres urbains et 26 centres ruraux. Les produits retenus ont fait l'objet de relevés de prix, de quantités. Les données issues de cette enquête donnent les prix moyens par produit pour chaque région administrative du Sénégal.

2) La Méthodologie d'estimation du seuil de pauvreté

L'estimation du seuil de pauvreté recourt à la méthode de l'équilibre calorifique. Elle consiste à évaluer le niveau de ressources monétaires nécessaire pour acquérir le panier de consommation qui procure au ménage 2400 calories par jour et par équivalent adulte. Ce panier est composé des six produits essentiels consommés par le ménage sénégalais : mil/sorgho, riz, arachide, pain, sucre et huile végétale. Les dépenses totales de consommation des ménages ont été considérées. Ces dernières étant la somme de toutes les dépenses - alimentaires et non alimentaires, y compris l'autoconsommation.. Deux ajustements ont été faits. D'une part, les dépenses ont été corrigées pour tenir compte des différences spatiales des prix. D'autre part, la dépense totale du ménage a été divisée par le nombre d'équivalents adultes pour obtenir un indicateur de mesure du niveau de vie qui tienne compte de la taille et de la composition du ménage.

C) Dimension spatiale de la pauvreté

1) Niveau national

Les résultats des mesures de pauvreté présentés dans les tableaux 2 et 3 montrent une forte progression de la pauvreté entre les années 1992 et 1995 correspondant aux années des deux. La proportion de ménages pauvres est passée de 33% en 1992 à 58% en 1995, soit une hausse de 25 points. Ce dernier taux signifie que sur les 778 000 ménages que compte le Sénégal en 1995, on dénombre 450 000 vivant en dessous du seuil de subsistance, soit plus d'un ménage sur 2. L'appréhension de la pauvreté en termes d'individus conduit à des observations comparables dans la distribution de la pauvreté. Les données de l'ESP suggèrent que 56.65% des individus étaient pauvres en 1992, alors que celles de l'ESAM conduit à une estimation de 65%, révélant que plus de 2 sénégalais sur 3 vivent en dessous du seuil de subsistance en 1995.

L'indice de profondeur de la pauvreté qui mesure l'écart moyen de dépense des pauvres par rapport à la ligne de pauvreté est de 22% en 1995. Ce qui signifie que si tous les ménages pauvres avaient, en moyenne, des ressources supplémentaires par tête équivalent à 22% du seuil de pauvreté, soit 31478 FCFA par an, ils sortiraient tous de la pauvreté. Les données de l'ESP affichent une pauvreté moins profonde en 1992, l'indice de profondeur étant de 15%. Entre les deux enquêtes, la dépense moyenne des ménages pauvres est passé de 55% à 62% de la ligne de pauvreté (2).

L'indice de sévérité de la pauvreté affiche des résultats cohérents avec les précédentes observations. Il est passé de 9% à 10,5% entre les années des deux enquêtes.

2) Pauvreté urbaine, pauvreté rurale

² Cette proportion est calculée par $1 - (P1/P0)$ et est différent de l'écart moyen entre la ligne de pauvreté et la dépense des pauvres, évalué e par le ratio $P1/P0$.

Les ménages pauvres sont très inégalement répartis entre les centres urbains et les zones rurales. Si en 1992 on comptait 3,2% de ménages résident à Dakar qui étaient pauvres, la proportion s'élevait à 9,6% dans les autres centres urbains. En revanche, en milieu rural, un peu plus de la moitié des ménages vivait en dessous du seuil de pauvreté (52,3%). Comparées aux données de l'Enquête ESAM, les résultats montrent une forte progression de la pauvreté aussi bien dans les centres urbains qu'en milieu rural. A Dakar, moins d'un ménage sur 5 vit en dessous du seuil de pauvreté (soit 19%) en 1995, alors que dans les autres centres urbains deux ménages sur 5 (soit 39%) étaient classés comme pauvres. Quant aux zones rurales, ce sont les quatre cinquième des ménages qui y résident qui ont basculé dans la pauvreté.

Les disparités observées entre ménages de différents milieux sont également présentes au niveau des individus résidant dans ces milieux. A Dakar et dans les autres centres urbains, les proportions d'individus pauvres sont respectivement de 23% et 45%. En revanche, en milieu rural, 85,6% des individus sont touchés par la pauvreté.

Lorsqu'on compare l'incidence avec les autres mesures, ce sont les zones rurales ayant une proportion de pauvres plus élevée qui connaissent aussi une profondeur et une sévérité de la pauvreté plus importantes. Si en 1995 le déficit moyen des dépenses des ménages urbains est de 4,4 % du seuil de pauvreté à Dakar et 10% dans les autres centres urbains, le différentiel est de 32,5 % en zones rurales. Ce résultat n'est guère surprenant dans la mesure où les données de la comptabilité nationale montre une baisse du PIB agricole au cours de la période 1991-1995. Or ce sont les zones rurales qui abritent plus de 60% de la population.

La mesure de l'intensité de la pauvreté n'invalide pas les résultats relatifs à la profondeur du phénomène et confirme à la fois la plus grande précarité des conditions de vie des ruraux et les inégalités de ressources au sein de ce groupe de ménages (tableau 3).

D'autres éléments d'analyse mettent en évidence les différences de niveaux de vie entre zones urbaines et rurales. D'abord, les dépenses par tête sont entre deux et trois fois plus élevées en milieu urbain que dans les zones rurales. Ensuite, la dépense moyenne des pauvres ruraux équivaut à 60% du seuil de pauvreté contre respectivement 78% et 75% pour ceux habitant la capitale régionale et les autres centres urbains.

Tableau 3: Distribution de la pauvreté par strate

Strates	Incidence de la pauvreté (P0)		Profondeur de la pauvreté (P1)		Sévérité de la pauvreté (P2)		Proportion dans la population totale (%) (Pj)
	Valeur	Contribution	Valeur	Contribution	Valeur	Contribution	
Dakar	19,4%	7,8%	4,4%	4,7%	1,4%	3,1%	23,54
AZU	38,7%	12,6%	10,0%	8,8%	3,7%	6,6%	18,94
Zones rurales	80,0%	79,5%	32,5%	86,5%	16,5%	90,3%	57,51
Ensemble	58	100	22	100	10,5	100	100

Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'ESAM, 1995

Ce sont les zones rurales qui contribuent le plus à la pauvreté nationale. En 1995, pendant que Dakar et les autres centres urbains qui abritent respectivement 23,6% et 19% des ménages contribuent pour 8% et 13% au taux national de pauvreté, les zones rurales ou habitent plus de la moitié des ménages (57,5%) y contribuent pour 79,5% (tableau 1 et

graphique 1). Comparées à celles de l'ESP, ces données montrent que la contribution des centres urbains à la pauvreté a plus que doublé passant de 2,3% à 7,9% à Dakar et 5,6% à 12,6% dans les autres centres urbains. Celle des zones rurales a en revanche diminué. En 1995, 79,5% des ménages pauvres vivent en milieu rural alors qu'ils étaient de 92% trois ans plus tôt. Malgré ce recul de la part des ménages ruraux dans la pauvreté, du fait sans doute de l'exode rural, celle-ci reste un phénomène essentiellement rural.

Par ailleurs, les résultats montrent que la contribution des zones rurales à la pauvreté nationale est d'autant plus élevée que le degré d'aversion pour la pauvreté augmente - ce qui signifie que les inégalités parmi les pauvres ruraux sont importantes.

L'examen de la structure des dépenses des ménages (tableau 4) montre que ce sont les ménages ruraux (les plus touchés par la pauvreté) qui dépensent relativement plus en biens alimentaires (70,2%) contre 41,2% et 47,3 pour ceux résidents à Dakar et dans les autres centres urbains. Particulièrement les produits céréaliers ont un poids déterminant dans le panier de la ménagère rurale, soit 33% du total des dépenses alimentaires contre 29% pour la moyenne nationale. En ce qui concerne les dépenses non alimentaires, c'est la rubrique dépenses en logement, chauffage et éclairage qui occupe le premier poste (41,18%). Paradoxalement, la part des dépenses de santé est plus importante chez les ruraux, contrairement aux dépenses d'éducation qui sont pratiquement nulles chez ces derniers.

Ce constat montre la forte sensibilité des ménages sénégalais en général et les ruraux en particulier à une politique de prix des denrées de première nécessité. Une politique d'accès aux services de base comme le logement, les soins primaires de santé au logement aura un effet positif aussi bien en milieu rural qu'urbain.

Tableau 4 : Structure des dépenses de consommation des ménages par strate, par région et selon le niveau de vie des ménages au Sénégal

	Strates			Régions									
	Dakar urbain	Autras zones urbaines	Zone rurale	Kolda	Dakar	Ziguinchor	Diourbel	Saint Louis	Tamba	Kaolack	Thiès	Louga	
Produits													
Alimentaires													
pain et céréales	24,78%	25,66%	32,69%	39,19%	24,92%	32,72%	28,24%	28,53%	35,31%	27,29%	29,23%	27,06%	
viande	9,99%	7,78%	6,05%	5,61%	9,92%	5,84%	8,43%	5,21%	9,76%	5,21%	5,06%	10,56%	
poisson	10,09%	8,97%	4,83%	5,00%	10,03%	9,81%	5,63%	8,49%	4,02%	5,55%	6,32%	4,67%	
ait, fromage, oeufs	4,49%	4,00%	3,84%	2,12%	4,50%	2,90%	2,86%	5,59%	1,83%	3,89%	4,26%	6,27%	
huiles et graisses	10,58%	11,00%	8,08%	8,34%	10,60%	10,75%	10,66%	11,31%	6,73%	7,40%	9,69%	9,74%	
fruits et légumes	12,14%	12,72%	14,42%	14,80%	12,13%	10,82%	13,51%	9,98%	11,98%	18,41%	14,77%	11,68%	
tubercules	14,16%	14,64%	15,26%	15,15%	14,14%	12,00%	14,98%	11,26%	12,41%	19,31%	16,36%	13,18%	
sucre	5,50%	6,48%	6,50%	5,42%	5,52%	6,68%	7,00%	8,92%	8,68%	4,71%	6,27%	7,30%	
café, thé, cacao	2,96%	3,39%	4,07%	2,36%	2,97%	2,14%	4,29%	6,60%	4,21%	2,44%	3,82%	5,35%	
boissons non alcoolisées	0,65%	0,38%	0,07%	0,15%	0,64%	0,58%	0,21%	0,12%	0,01%	0,18%	0,15%	0,08%	
boissons alcoolisées	0,25%	0,24%	0,07%	0,16%	0,24%	1,35%	0,05%	0,03%	0,00%	0,06%	0,12%	0,00%	
autres produits alimentaires	4,41%	4,54%	4,12%	3,71%	4,39%	4,39%	4,15%	3,97%	5,05%	5,56%	3,89%	4,11%	
Total alimentaires	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
Total alimentaires en % du total général	41,20%	47,31%	70,24%	70,89%	41,43%	49,53%	55,96%	64,14%	71,83%	61,65%	59,68%	62,10%	
Non alimentaires													
tabac	0,84%	1,04%	1,88%	4,56%	0,85%	1,83%	0,95%	0,76%	5,15%	0,68%	1,50%	0,54%	
habillement	15,56%	12,74%	20,40%	19,36%	15,53%	11,34%	14,76%	18,35%	22,81%	17,67%	14,98%	16,80%	
logement, chauffage, éclairage	38,22%	50,31%	37,51%	37,73%	38,24%	52,84%	40,72%	50,94%	30,86%	46,07%	46,17%	36,66%	
meubles et mat. men.	9,42%	8,65%	11,72%	11,59%	9,45%	7,67%	11,74%	8,36%	14,93%	10,00%	10,44%	9,36%	
santé	6,14%	7,03%	8,41%	8,83%	6,19%	7,16%	8,06%	5,48%	5,71%	9,49%	7,32%	8,79%	
transp. et commun.	11,63%	8,75%	7,88%	6,26%	11,55%	7,73%	13,27%	5,85%	6,06%	5,94%	7,70%	12,39%	
oisir, enseign. et culture	4,36%	2,45%	1,02%	1,58%	4,34%	2,86%	2,04%	0,77%	1,49%	1,44%	2,34%	1,34%	
cérémonies	2,28%	2,10%	5,22%	5,57%	2,36%	1,97%	1,56%	4,33%	8,61%	2,98%	2,28%	7,08%	
autres biens et services	9,16%	5,42%	5,41%	4,00%	9,14%	4,80%	5,58%	4,70%	4,27%	4,93%	5,66%	6,19%	
éducation	2,38%	1,51%	0,49%	0,51%	2,36%	1,80%	1,32%	0,45%	0,09%	0,81%	1,52%	0,85%	
Total non alimentaires	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
Total non alimentaires en % du total général	58,80%	52,69%	29,76%	29,11%	58,57%	50,47%	44,04%	35,86%	28,17%	38,35%	40,32%	37,90%	

Region	Year	Population	Area	Population Density	Urban Population	Rural Population	Total Population	Urban %	Rural %	Notes
Africa	1950	200,000,000	30,000,000	6.7	100,000,000	100,000,000	200,000,000	50%	50%	
	1960	250,000,000	35,000,000	7.1	125,000,000	125,000,000	250,000,000	50%	50%	
	1970	300,000,000	40,000,000	7.5	150,000,000	150,000,000	300,000,000	50%	50%	
	1980	350,000,000	45,000,000	7.8	175,000,000	175,000,000	350,000,000	50%	50%	
	1990	400,000,000	50,000,000	8.0	200,000,000	200,000,000	400,000,000	50%	50%	
	2000	450,000,000	55,000,000	8.2	225,000,000	225,000,000	450,000,000	50%	50%	
	2010	500,000,000	60,000,000	8.3	250,000,000	250,000,000	500,000,000	50%	50%	
	2020	550,000,000	65,000,000	8.4	275,000,000	275,000,000	550,000,000	50%	50%	
	2030	600,000,000	70,000,000	8.5	300,000,000	300,000,000	600,000,000	50%	50%	
	2040	650,000,000	75,000,000	8.6	325,000,000	325,000,000	650,000,000	50%	50%	
Asia	1950	400,000,000	40,000,000	10.0	200,000,000	200,000,000	400,000,000	50%	50%	
	1960	450,000,000	45,000,000	10.0	225,000,000	225,000,000	450,000,000	50%	50%	
	1970	500,000,000	50,000,000	10.0	250,000,000	250,000,000	500,000,000	50%	50%	
	1980	550,000,000	55,000,000	10.0	275,000,000	275,000,000	550,000,000	50%	50%	
	1990	600,000,000	60,000,000	10.0	300,000,000	300,000,000	600,000,000	50%	50%	
	2000	650,000,000	65,000,000	10.0	325,000,000	325,000,000	650,000,000	50%	50%	
	2010	700,000,000	70,000,000	10.0	350,000,000	350,000,000	700,000,000	50%	50%	
	2020	750,000,000	75,000,000	10.0	375,000,000	375,000,000	750,000,000	50%	50%	
	2030	800,000,000	80,000,000	10.0	400,000,000	400,000,000	800,000,000	50%	50%	
	2040	850,000,000	85,000,000	10.0	425,000,000	425,000,000	850,000,000	50%	50%	
Europe	1950	500,000,000	10,000,000	50.0	250,000,000	250,000,000	500,000,000	50%	50%	
	1960	550,000,000	11,000,000	50.0	275,000,000	275,000,000	550,000,000	50%	50%	
	1970	600,000,000	12,000,000	50.0	300,000,000	300,000,000	600,000,000	50%	50%	
	1980	650,000,000	13,000,000	50.0	325,000,000	325,000,000	650,000,000	50%	50%	
	1990	700,000,000	14,000,000	50.0	350,000,000	350,000,000	700,000,000	50%	50%	
	2000	750,000,000	15,000,000	50.0	375,000,000	375,000,000	750,000,000	50%	50%	
	2010	800,000,000	16,000,000	50.0	400,000,000	400,000,000	800,000,000	50%	50%	
	2020	850,000,000	17,000,000	50.0	425,000,000	425,000,000	850,000,000	50%	50%	
	2030	900,000,000	18,000,000	50.0	450,000,000	450,000,000	900,000,000	50%	50%	
	2040	950,000,000	19,000,000	50.0	475,000,000	475,000,000	950,000,000	50%	50%	
Americas	1950	300,000,000	30,000,000	10.0	150,000,000	150,000,000	300,000,000	50%	50%	
	1960	350,000,000	35,000,000	10.0	175,000,000	175,000,000	350,000,000	50%	50%	
	1970	400,000,000	40,000,000	10.0	200,000,000	200,000,000	400,000,000	50%	50%	
	1980	450,000,000	45,000,000	10.0	225,000,000	225,000,000	450,000,000	50%	50%	
	1990	500,000,000	50,000,000	10.0	250,000,000	250,000,000	500,000,000	50%	50%	
	2000	550,000,000	55,000,000	10.0	275,000,000	275,000,000	550,000,000	50%	50%	
	2010	600,000,000	60,000,000	10.0	300,000,000	300,000,000	600,000,000	50%	50%	
	2020	650,000,000	65,000,000	10.0	325,000,000	325,000,000	650,000,000	50%	50%	
	2030	700,000,000	70,000,000	10.0	350,000,000	350,000,000	700,000,000	50%	50%	
	2040	750,000,000	75,000,000	10.0	375,000,000	375,000,000	750,000,000	50%	50%	

3) Niveau régionale

3.1) Tendances générales

Les indices de pauvreté calculés à partir des données de l'ESAM révèle de fortes disparités dans la distribution régionale de la pauvreté au Sénégal. En dehors de la région de Dakar qui a un taux d'urbanisation le plus proche de 100%, toutes les autres régions affichent des taux de pauvreté très élevés. En 1995, l'incidence de la pauvreté est de 20,3% dans la région de Dakar, alors que dans les autres régions la proportion de ménages pauvres varie de 59,2% dans la région de Louga à 81,4% dans la région de Fatick, soit en moyenne un minimum de 6 ménages pauvres sur 10 (tableau 4).

Le niveau de vie moyen exerce une forte influence sur les indices de pauvreté. En effet, les régions à niveau de vie moyen très faibles par rapport à la moyenne nationale (204 118 FCFA) ont les indices de pauvreté les plus élevés. Le constat est inversé lorsque l'on observe les régions à niveau de vie plus élevé que la moyenne nationale.

Cette configuration de la pauvreté est le reflet d'un différentiel de potentialités économiques. Les régions les plus pauvres (Fatick, Kolda, Kaolack Tamba et Ziguinchor) tirent l'essentiel de leurs revenus de l'agriculture. Elles sont de ce fait soumises à tous les problèmes du secteur agricole sénégalais (contraintes climatiques, problème de prix, etc). Pour la région de Ziguinchor, particulièrement, la situation d'insécurité a incontestablement contribué à la paupérisation du monde rural.

Les régions de Louga (59%) et Diourbel (65%) et Saint-Louis (66%) sont relativement les moins touchées par la pauvreté. Cette situation pourrait s'expliquer pour la région de Diourbel par le dynamisme commercial de ses ressortissants dans les autres régions du pays et pour les régions de Saint-Louis et Louga par l'importance de l'émigration qui ont probablement contribué à réduire la pauvreté rurale.

Même si le taux de pauvreté dans les régions de Kolda et Fatick sont proches (81,4% et 79%), on voit bien que les conditions de vie des pauvres de Fatick sont plus précaires. Alors que dans le premier groupe le déficit de dépenses est de 64% du niveau de subsistance, il est de 67% dans le second. Dans la capitale régionale moins touchée par la pauvreté, le déficit de dépense nécessaire pour amener tous les ménages au dessus du seuil de pauvreté est faible et est de 4,6% du seuil de pauvreté (Tableau A1 et graphique 1).

L'indice de sévérité de la pauvreté national affiche un niveau relativement faible (10,5%), il est nettement plus élevé dans les régions de Fatick, Kolda, Kaolack et Ziguinchor ou il varie d'un niveau de 21,3% à 16%.

Etant donné l'inégale répartition de la population entre les régions, la contribution de celles-ci à la pauvreté nationale présente des disparités différentes de celles des mesures de pauvreté. Ce sont les régions de Thiès (16%) et Kaolack (15%) qui contribuent le plus à la pauvreté nationale. Les régions de Louga, Ziguinchor, Tamba et Dakar ont les contributions les plus faibles, 8% pour la région de Dakar et 6% pour les autres. Les régions de Diourbel et Saint-Louis sont dans une situation intermédiaire avec une contribution d'environ 11% à l'incidence de la pauvreté nationale.

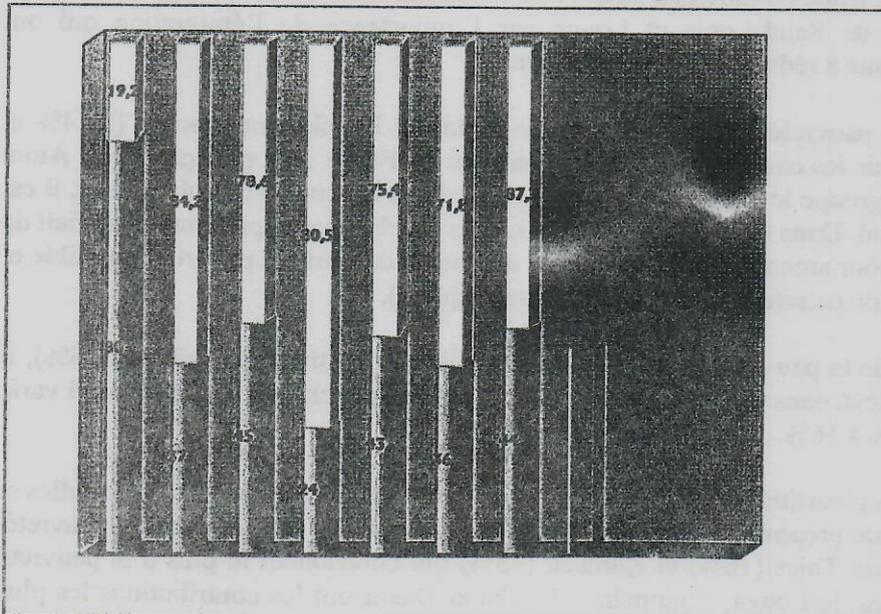
Tableau 4 : Distribution régionale de la pauvreté

Régions	Incidence de la pauvreté (P0)		Profondeur de la pauvreté (P1)		Sévérité de la pauvreté (P2)		Proportion du sous groupe dans la population totale (Pj)
	Valeur	Contribution	Valeur	Contribution	Valeur	Contribution	
Dakar	20,4%	8,4%	4,6%	5,1%	1,5%	3,3%	23,9%
Kolda	79,2%	9,9%	33,1%	11,0%	16,6%	11,4%	7,2%
Ziguinchor	65,7%	6,3%	29,9%	7,8%	16,9%	9,0%	5,6%
Diourbel	65,3%	11,4%	23,9%	11,2%	11,0%	10,6%	10,1%
Saint Louis	65,7%	11,5%	22,3%	10,4%	10,0%	9,6%	10,2%
Tamba	69,2%	6,3%	24,3%	5,9%	11,4%	5,7%	5,3%
Kaolack	75,8%	14,6%	32,2%	16,6%	16,3%	17,2%	11,2%
Thiès	68,5%	15,9%	26,5%	16,5%	13,4%	17,2%	13,5%
Louga	59,2%	6,9%	14,6%	4,5%	5,0%	3,2%	6,7%
Fatick	81,4%	8,9%	37,8%	11,1%	21,4%	12,9%	6,3%

Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'ESAM, 1995

Ce sont les régions les plus pauvres, Tamba, Kolda et Fatick qui ont une proportion de dépenses alimentaires plus élevées, variant entre 71% et 62% (Tableau 5). Elles dépendent relativement plus en céréales. Dans ces conditions, une politique de hausse du prix des céréales aurait pour effet immédiat d'aggraver la situation des pauvres et augmenter l'incidence de la pauvreté.

Graphique 1 : Incidence de la pauvreté selon la région et la strate



partir des données de l'ESAM mettent en évidence la faiblesse du niveau de vie en milieu rural quelle que soit la localité (graphique 1). Dans toutes les régions, au moins trois ménages ruraux sur cinq sont dans l'incapacité d'obtenir un niveau de bien être acceptables correspondant à 143080 FCFA par équivalent adulte. Ce sont les régions de Fatick, Kaolack Thiès, Kolda et Diourbel qui affichent les plus faibles niveaux de vie alors qu'elles abritent presque la moitié de la population du Sénégal. L'incidence de la pauvreté dans ces régions est nettement au-dessus de la moyenne nationale. En revanche à Dakar, on compte moins de 3 ménages ruraux pauvres sur 5.

3.3) Niveau urbaine

Bien que la pauvreté urbaine soit la moins répandue, il existe d'importantes disparités selon les régions. En dehors de la région de Dakar qui abrite le moins de pauvres, on peut distinguer deux groupes de ménages urbains selon le niveau de pauvreté. Dans le premier, l'incidence de la pauvreté est comprise entre 16 et 25%. Ce sont ceux habitant les régions de Louga et Diourbel qui ont respectivement une dépense par tête équivalente à 70% et à plus de 100% du seuil de pauvreté. Sans doute, la forte migration dans ces régions a contribué à hausser le niveau de vie des ménages urbains. Le second groupe constitué des sept autres régions a un taux de pauvreté compris entre 37 et 46%.

La contribution d'un groupe à la pauvreté peut être significative selon que sa population est importante et/ou est relativement plus pauvre que la moyenne nationale. On peut ainsi regrouper les régions selon les cinq critères suivantes : 1) forte population et forte pauvreté, 2) faible population et forte pauvreté, 3) faible population et faible, 4) population moyenne et pauvreté moyenne, 5) faible population et pauvreté moyenne.

En combinant les critères incidence, profondeur et taille de la population dans chaque groupe, on peut identifier les régions devant bénéficier prioritairement des actions de lutte contre la pauvreté. Il ressort de cet exercice que, par ordre de priorité, ce sont les régions suivantes :

les régions de Kolda, Louga, Fatick, Ziguinchor et Tamba caractérisées par une faible population, mais une pauvreté importante et très profonde ; les régions de Thiès, Kaolack, Saint-Louis et Diourbel, qui ont une population moyenne, une incidence et une profondeur de la pauvreté fortes ;

Ces éléments ci dessus permettent en évidence deux faits importants :

- La forte dégradation des conditions de vie de la population sénégalaise dans les années 1990

- la paupérisation du monde rural.

Il est claire, que la réduction de la pauvreté au Sénégal exige une priorité des politiques nationales en direction du monde rural.

4) Niveau départemental

Tableau 5 : Distribution de la pauvreté selon le département, ESAM, 1995

Départements	Incidence	Contribution relative	Proportion
			0,02
Kolda	0,68	0,03	0,03
Sédhiou	0,83	0,04	0,02
Vélingara	0,86	0,03	0,10
Dakar	0,13	0,02	0,11
Pikine	0,24	0,05	0,02
Rufisque	0,33	0,01	0,03
Ziguinchor	0,57	0,03	0,02
Bignona	0,75	0,03	0,01
Oussouye	0,71	0,01	0,03
Diourbel	0,53	0,03	0,04
Mbacké	0,66	0,04	0,03
Bambey	0,78	0,04	0,03
Dagana	0,54	0,03	0,04
Matam	0,75	0,06	0,02
Podor	0,66	0,03	0,03
Tambacounda	0,64	0,03	0,01
Bakel	0,54	0,01	0,01
Kédougou	0,92	0,02	0,05
Kaolack	0,69	0,06	0,05
Kaffrine	0,79	0,07	0,01
Nioro	0,88	0,02	0,05
Thiès	0,62	0,05	0,05
Tivaoune	0,75	0,06	0,04
Mbour	0,68	0,05	0,02
Louga	0,31	0,01	0,02
Kébémér	0,83	0,03	0,03
Linguère	0,56	0,03	0,03
Fatick	0,83	0,04	0,01
Foundiougne	0,88	0,02	0,02
Gossas	0,76	0,03	
Ensemble	0.57873982		

Source : A partir des données de l'ESAM, 1995

Commentaires

D) Statut économique et pauvreté

1) Le statut du travail

La structure de l'emploi est caractérisée par une prédominance des travailleurs non salariés. En 1995, ils représentent 62% de la population totale. Parmi eux, les agriculteurs

indépendants viennent en première position (41%), suivis des indépendants non agricoles (21%). Par ailleurs, on observe une proportion importante des sans emplois (chômeurs et inactifs) qui représentent 20% des chefs de ménages. Les salariés, moins nombreux, sont constitués des ouvriers (7%), des cadres supérieurs (5%), des employés (3%) et des professions intermédiaires (2%).

La prise en considération de la zone de résidence ne modifie pas fondamentalement cette configuration de la répartition de l'emploi. Aussi bien en zones urbaines qu'en zones rurales, les chefs de ménages indépendants sont majoritaires.

En termes d'emploi salarial, les femmes sont plus

La pauvreté n'affecte pas uniformément toutes les catégories de ménages définies selon la position du chef sur le marché du travail. A partir des résultats de l'ESAM (Tableau 6), il apparaît que la pauvreté est plus accentuée chez les indépendants agricoles (81%) et les chômeurs (62%). La dépense annuelle moyenne des ménages dont le chef a un de ces statuts est inférieure de 32% à la moyenne nationale. A l'intérieur de ce groupe, les agriculteurs sont les plus éloignés du seuil de pauvreté du fait de revenus très modestes et de leurs faibles capacités productives. Les ouvriers les indépendants non agricoles, les inactifs et les non déclarés ont une incidence de la pauvreté proche de la moyenne nationale, soit respectivement 40%, 47%, 47% et 56%. La dépense annuelle moyenne par tête de ces ménages est proche du seuil de pauvreté. Enfin, les cadres supérieurs, les professions intermédiaires et employés ont une incidence de pauvreté plus faible comprise entre 10% et 17%. Ces ménages, peu nombreux et moins touchés par le faible niveau de vie, ont une dépense annuelle par tête 3 à 4 fois supérieure au seuil de subsistance.

La prise en compte des ratios du déficit des dépenses (P_1) et de l'inégalité de la pauvreté (P_2) des ménages renforce les éléments d'analyse précédents et suggère une hétérogénéité de la vulnérabilité associée au statut du travail.

L'indice de profondeur de la pauvreté affiche une forte discrimination selon le groupe socio-économique. A côté d'un déficit des dépenses au niveau national est de 22%, on retrouve " deux catégories extrêmes de ménages:

- les agriculteurs qui affichent les plus faibles niveau de vie avec un déficit moyen des dépenses de 47216 francs par jour et par équivalent adulte.
- les salariés en général et les cadres supérieurs en particulier où l'indice de profondeur est le plus faible, soit en un déficit moyen annuel de 2862 francs CFA.

Entre ces deux catégories extrêmes, le ratio de profondeur de pauvreté est multiplié par 17.

Lorsque l'on compare ces résultats avec ceux de l'incidence de la pauvreté, ce sont les groupes socio-économiques ayant une proportion de pauvres élevée qui connaissent aussi une profondeur et une sévérité de la pauvreté plus importante. En effet, il apparaît qu la pauvreté est particulièrement sévère chez les agriculteurs (indice de sévérité de la pauvreté 17%), les chômeurs (13%) et les inactifs (11%). L'indice est presque nul chez les cadres supérieurs (1%), les professions intermédiaires (2%) et les employés (2%).

Avec une proportion de plus de 20% de la population, ce sont les ménages dont leur chef est agriculteur ou indépendant non agricole, qui contribuent le plus à la pauvreté des ménages (57%). Par ailleurs, la contribution des agriculteurs à la pauvreté nationale est d'autant plus

élevée que le degré d'aversion pour la pauvreté augmente, ce qui signifie qu'il existe d'importantes inégalités à l'intérieur de ces ménages.

Tableau 6 : Distribution de la pauvreté selon le statut de l'emploi (seuil de pauvreté 392 FCFA par jour et par équivalent adulte)

Groupes socio-économiques	Incidence de la pauvreté (P ₀)				Profondeur de la pauvreté (P ₁)				Sévérité de la pauvreté (P ₂)				Proportion n	Dépense annuelle moyenne par tête (en francs CFA)		
	Valeur	Contribution relative (%) C _j ^(a)	Contribution absolue A _j ^(b)	Valeur	Contribution relative (%)	Contribution absolue	Valeur r	Contribution relative (%) C _j ^(c)	Contribution absolue A _j ^(b)	Contribution relative (%)	Contribution absolue	Valeur			Contribution relative (%) C _j ^(c)	Contribution absolue A _j ^(b)
Indépendants non agricoles	0,47	0,17	0,10	0,15	0,15	0,03	0,07	0,13	0,01	0,21	229 691					
Indépendants agricoles	0,81	0,57	0,33	0,33	0,62	0,13	0,17	0,65	0,07	0,41	112 119,1					
Cadres supérieurs	0,10	0,01	0,00	0,02	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,05	604 323,6					
Profession intermédiaire	0,16	0,00	0,00	0,05	0,00	0,00	0,02	0,00	0,00	0,02	408 417,1					
Ouvriers	0,40	0,05	0,03	0,12	0,04	0,01	0,05	0,03	0,00	0,07	237 867,7					
Employés	0,17	0,01	0,01	0,04	0,01	0,00	0,02	0,01	0,00	0,03	401 320,3					
Chômeurs	0,62	0,03	0,02	0,25	0,03	0,01	0,13	0,04	0,00	0,03	173 372,4					
Inactifs	0,47	0,13	0,08	0,16	0,12	0,03	0,07	0,12	0,01	0,17	222 302,5					
ND	0,56	0,02	0,01	0,21	0,02	0,00	0,10	0,02	0,00	0,02	195 684,8					
Total	0,58	100	0,58	0,22	100	0,22	0,11	100	0,11	100	204 118,1					

Source : Calculs des auteurs à partir de ESAM, 1995

2) Chômage et pauvreté

Le tableau 7 montre que le taux de chômage varie selon le lieu de résidence, l'âge, le niveau d'instruction et le niveau de vie.

Le chômage est un phénomène essentiellement urbain. Alors que pour l'ensemble du pays la proportion des individus exclus du marché de l'emploi est de 4.2% en 1995, il est de 8% à Dakar, 6% dans les autres zones urbaines et seulement de 2% en milieu rural (tableau 7).

Le chômage touche particulièrement les jeunes diplômés. Indépendamment du milieu, on remarque une tendance à la baisse du taux de chômage au fur et à mesure que l'on monte la pyramide des âges. Au niveau national, il est de 35 % pour la tranche d'âge des 15-24 ans et 26% pour ceux qui ont entre 25 ans et 34 ans. C'est dans les villes secondaires que le chômage touche le plus les jeunes, l'incidence du chômage des moins de 25 ans (15-24 ans) est six fois supérieure à celui des plus de 35 ans (34-44 ans). A Dakar et en zones rurales, elle fait le double de ce dernier. (tableau 8).

Le taux de chômage croît avec le niveau d'instruction. Alors que pour la population âgée de 25 à 34 ans, le taux de chômage est de 15% pour les sans instruction, il est de 47 % pour ceux qui ont le niveau secondaire et 67% pour ceux qui ont atteint le niveau supérieur. L'inadaptation du système éducatif est l'une des principaux facteurs qui expliquent ce chômage des jeunes diplômés. Par ailleurs, cette forte exclusion des jeunes du marché du travail a un effet négatif sur le capital social.

Lorsque l'on prend en considération le milieu urbain, la relation entre le chômage et la pauvreté se modifie. A Dakar, l'incidence du chômage est de 8,3% et 7,4 % respectivement chez les individus des ménages les plus aisés et des groupes les plus démunis, tandis que dans les autres zones urbaines, les pourcentages sont respectivement de 5,9% et 6,2%. En milieu rural, le taux de chômage des pauvres est de 26% contre 4% pour les non pauvres. Cette situation s'explique notamment par le fait qu'en milieu rural, la pauvreté est en grande partie due à la faible productivité des activités agricoles de subsistance, alors qu'en milieu urbain, la précarité des activités à propre compte et l'exclusion du marché du travail constituent les sources majeures du faible niveau de vie.

F) Autres dimensions de la pauvreté a. Pauvreté féminine

Tableau 9 : Distribution de la pauvreté selon le genre, ESAM, 1995

Sexe du chef de ménage	Incidence		Profondeur		Sévérité	
	Valeur	Contribution	Valeur	Contribution	Valeur	Contribution
Dakar	61,1%	84,6%	23,1%	85,7%	11,3%	86,3%
Kolda	45,4%	15,4%	15,7%	14,3%	7,3%	13,7%

Source : A des auteurs à partir des données de l'ESAM, 1995

b) Éducation et pauvreté

Tableau 10 : Distribution de la pauvreté selon le niveau d'instruction du chef de ménage

Chef de ménage	Incidence de pauvreté (P0)	Contribution relative (en %)	Contribution absolue	Profondeur de pauvreté (P1)	Contribution relative (en %)	Contribution absolue	Sévérité de la pauvreté (P2)	Contribution relative (en %)	Contribution absolue	Proportion du groupe dans la population totale
Sans instruction	66,71%	88,67%	51,32%	12,28%	89,85%	9,45%	12,28%	89,85%	9,45%	76,93%
Niveau primaire	42,61%	8,10%	4,69%	7,18%	7,51%	0,79%	7,18%	7,51%	0,79%	11,01%
Niveau secondaire	14,06%	2,03%	1,18%	1,70%	1,36%	0,14%	1,70%	1,36%	0,14%	8,38%
Niveau supérieur	2,84%	0,11%	0,06%	0,59%	0,13%	0,01%	0,59%	0,13%	0,01%	2,27%
Non déclarés	43,97%	1,08%	0,62%	8,37%	1,13%	0,12%	8,37%	1,13%	0,12%	1,42%
Ensemble	57,87%	100%		21,61%	100,00%		10,51%	100,00%	100,00%	

Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'ESAM, 1995

Commentaires

c) Pauvreté et taille du ménage

d) Pauvreté et statut matrimonial

G) Analyse de sensibilité de la distribution de la pauvreté à la mesure du bien être

D) Test de robustesse de la mesure de la pauvreté : approche par la méthode de dominance stochastique

1) Approche graphique

2) Approche numérique

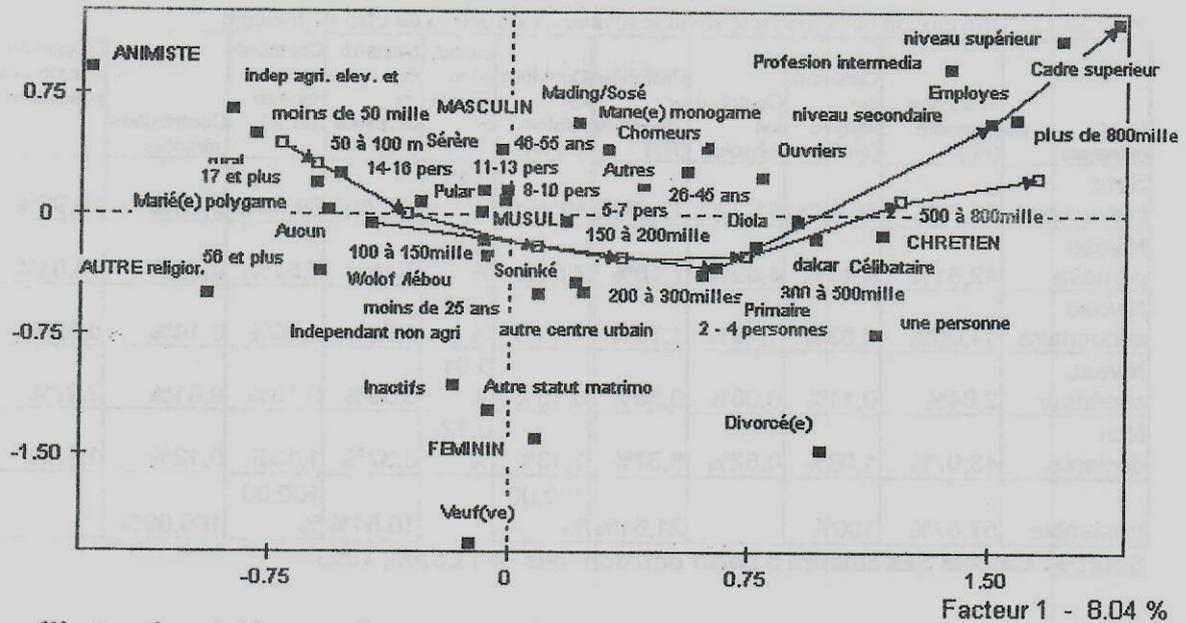
IV- Les facteurs déterminants de la pauvreté

1) Spécification des variables explicatives de la pauvreté : méthode : Analyse à composante multiple (ACM)

Beaucoup de facteurs expliquent la pauvreté. Il est utile de déterminer l'importance relative de chacun. On procédera en deux étapes. D'abord, avec la méthode Analyse en Composante Multiple (ACM), on a cherché à identifier et classer par ordre d'importance les caractéristiques socio-économiques des ménages qui sont liés à la pauvreté. Ensuite, à l'aide d'un modèle logit binaire, on a évalué l'importance relative des différents facteurs dans l'explication de la pauvreté des ménages. Les données de l'ESAM nous serviront de base.

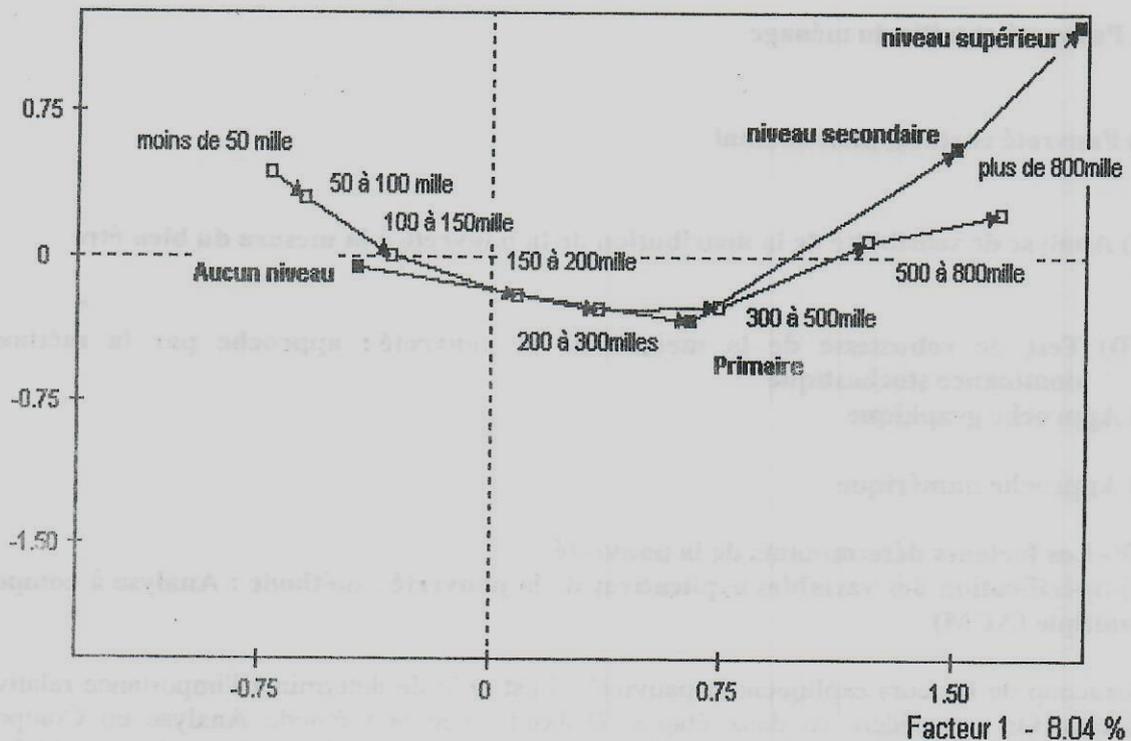
Tableau 11 : RESULTATS ACM

Facteur 2 - 6.70 %



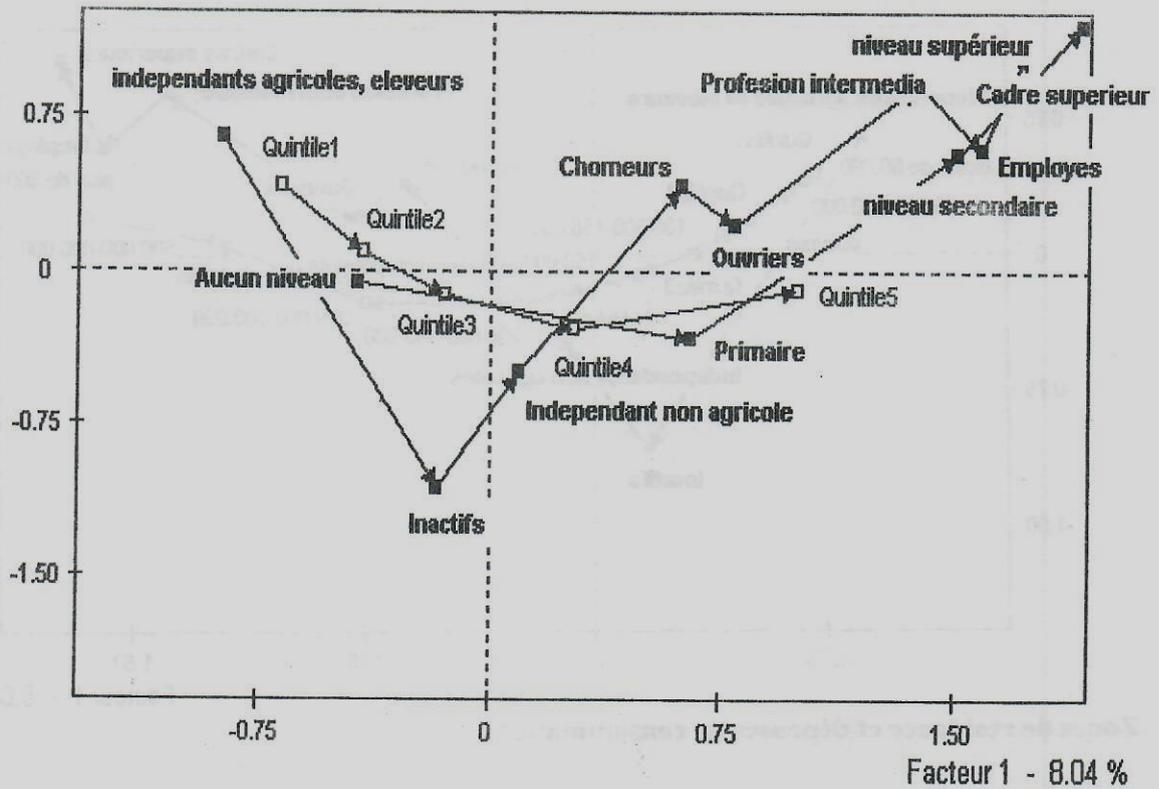
niveau d'instruction et dépenses de consommation

Facteur 2 - 6.70 %



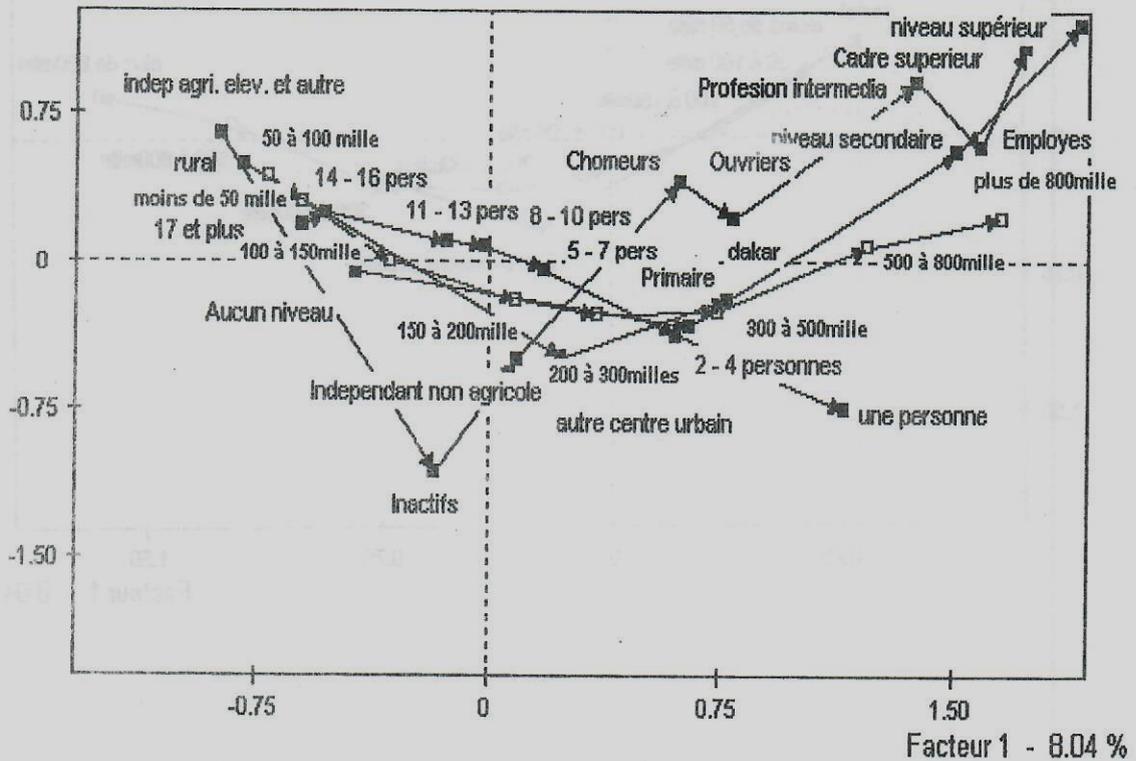
Niveau d'instruction, situation professionnelle et quintile de dépenses

Facteur 2 - 6.70 %

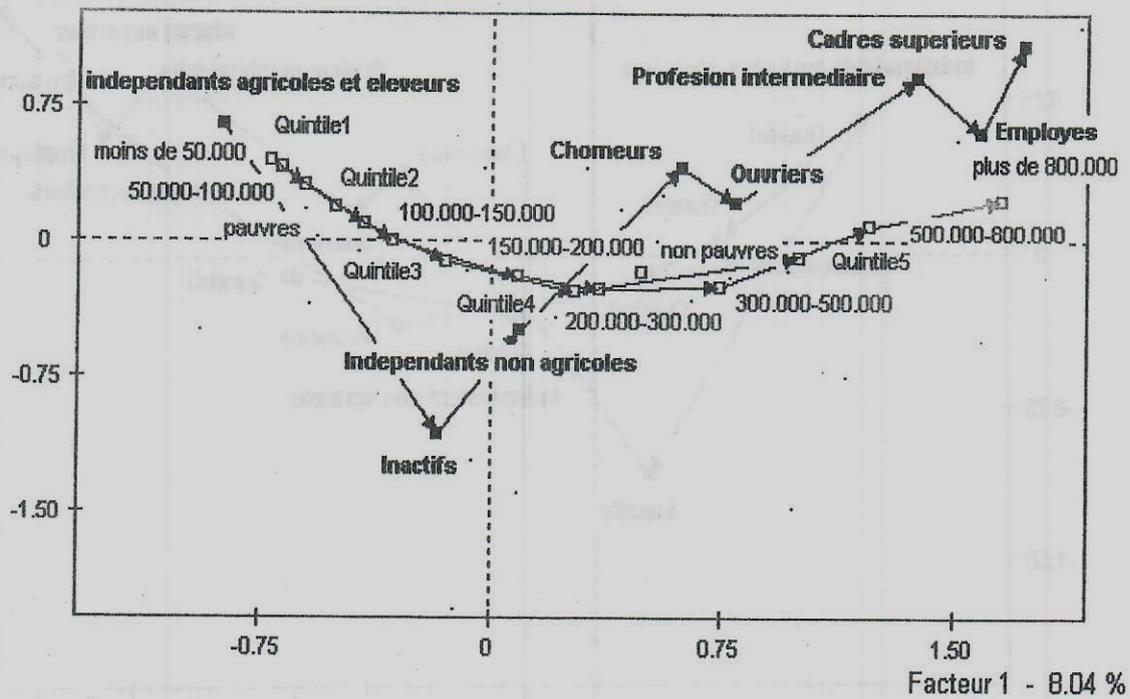


ACM Quintile, niveau d'éducation, statut du travail et taille du ménage

Facteur 2 - 6.70 %

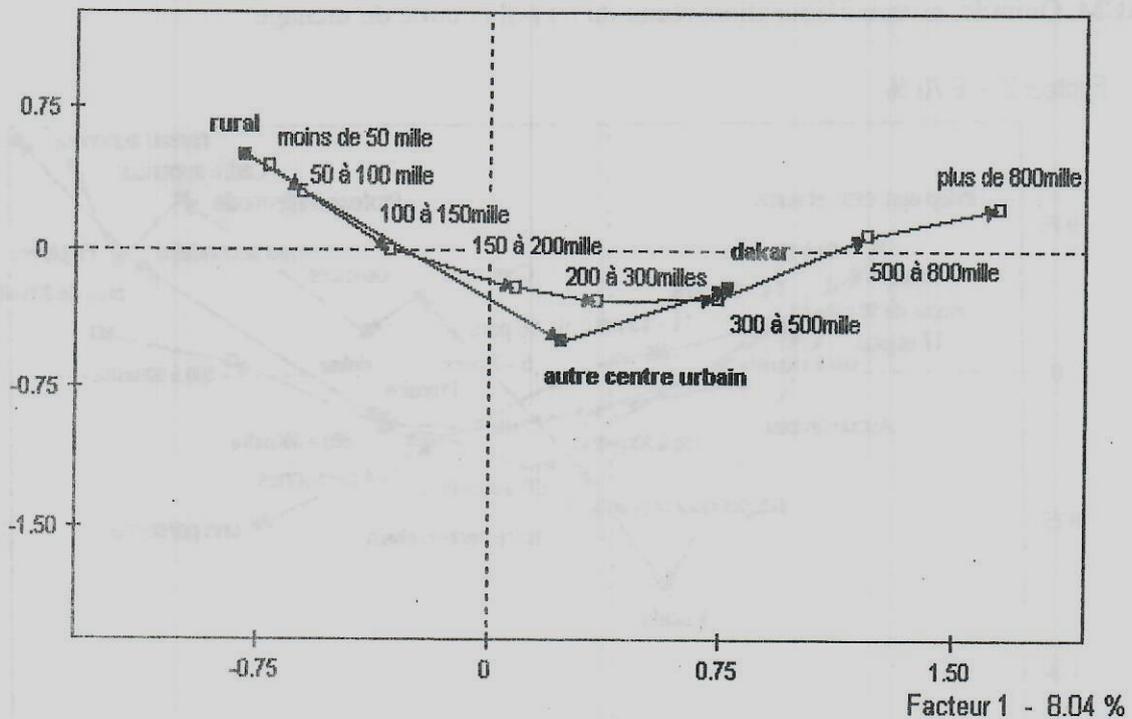


Facteur 2 - 6.70 %

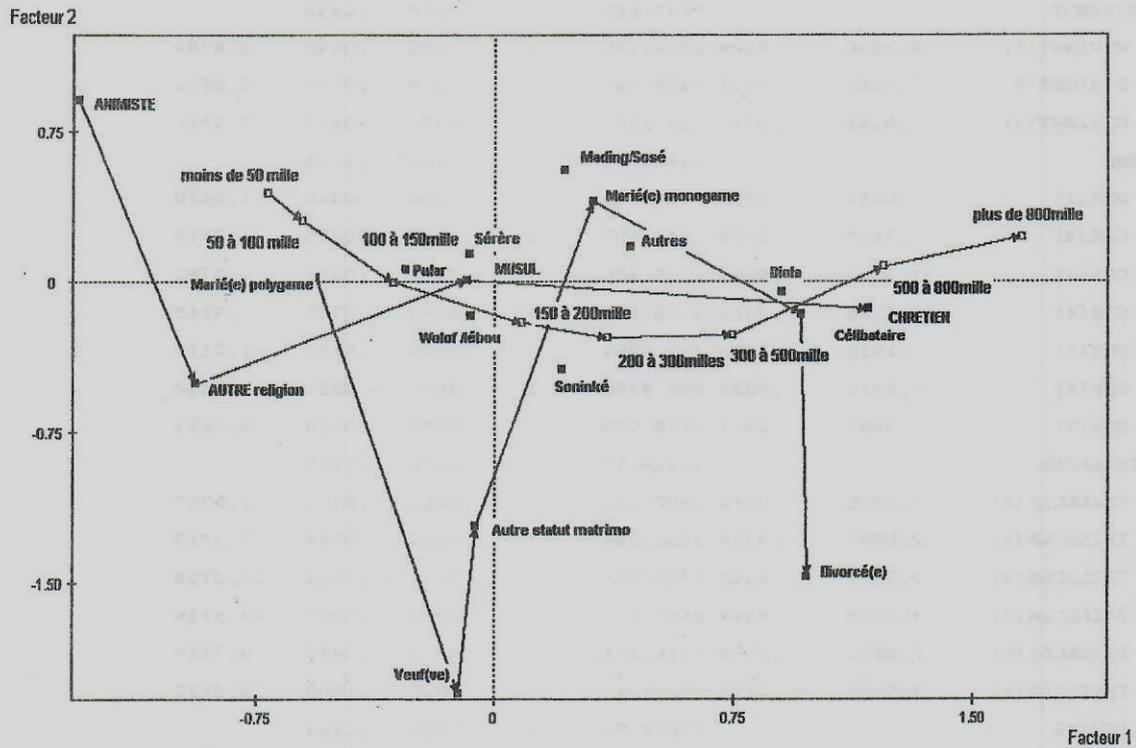


Zones de residence et dépenses de consommation

Facteur 2 - 6.70 %



Religions, ethnie et dépenses de consommation



2) Analyse économétrique : modèle logit

- Présentation générale
- hypothèses de travail
- présentation du modèle de base
- résultats et commentaires

Tableau 12 : Déterminants de la pauvreté au Sénégal

----- Variables in the Equation -----							
Variable	B	S.E.	Wald	df	Sig	R	Exp (B)
STRATE		62713,67	2	,0000	,2471		
STRATE (1)	-2,4089	,0098	60861,02	1	,0000	-,2435	,0899
STRATE (2)	-1,4311	,0088	26469,05	1	,0000	-,1605	,2390
SEXE (1)	,0900	,0095	90,5918	1	,0000	,0093	1,0941
RELIGION		563,7571	3	,0000	,0233		
RELIGION (1)	-3,9162	1,1964	10,7154	1	,0011	-,0029	,0199
RELIGION (2)	-3,5869	1,1964	8,9876	1	,0027	-,0026	,0277
RELIGION (3)	-13,4066	1,7479	58,8287	1	,0000	-,0074	,0000
ETATMAT		403,4163	5	,0000	,0196		
ETATMAT (1)	,1476	,1076	1,8801	1	,1703	,0000	1,1590
ETATMAT (2)	,1193	,1038	1,3209	1	,2504	,0000	1,1267

ETATMAT (3)	,1739	,1038	2,8073	1	,0938	,0009	1,1899
ETATMAT (4)	,0801	,1041	,5913	1	,4419	,0000	1,0834
ETATMAT (5)	-,3195	,1065	9,0012	1	,0027	-,0026	,7265
NIVINST			9433,660	3	,0000	,0958	
NIVINST (1)	2,2896	,0508	2031,795	1	,0000	,0445	9,8709
NIVINST (2)	1,9265	,0514	1405,760	1	,0000	,0370	6,8653
NIVINST (3)	,9161	,0517	314,1141	1	,0000	,0174	2,4995
GSE			13451,70	7	,0000	,1144	
GSE (1)	,0412	,0096	18,4884	1	,0000	,0040	1,0420
GSE (2)	,3815	,0100	1443,557	1	,0000	,0375	1,4645
GSE (3)	-1,7257	,0249	4785,380	1	,0000	-,0683	,1781
GSE (4)	-1,1584	,0316	1346,846	1	,0000	-,0362	,3140
GSE (5)	,1915	,0138	191,6254	1	,0000	,0136	1,2111
GSE (6)	-,6816	,0226	906,8260	1	,0000	-,0297	,5058
GSE (7)	,9491	,0203	2178,100	1	,0000	,0460	2,5833
TAILLCLA			48316,13	6	,0000	,2169	
TAILLCLA (1)	1,0905	,0345	1000,737	1	,0000	,0312	2,9757
TAILLCLA (2)	2,0004	,0338	3501,084	1	,0000	,0584	7,3919
TAILLCLA (3)	2,7958	,0340	6750,789	1	,0000	,0811	16,3759
TAILLCLA (4)	3,1769	,0345	8465,117	1	,0000	,0908	23,9716
TAILLCLA (5)	2,9822	,0350	7244,253	1	,0000	,0840	19,7319
TAILLCLA (6)	3,5732	,0352	10279,46	1	,0000	,1000	35,6295
ETHNIE2			13673,97	6	,0000	,1153	
ETHNIE2 (1)	-,1144	,0109	109,2464	1	,0000	-,0102	,8919
ETHNIE2 (2)	,1322	,0114	133,9810	1	,0000	,0113	1,1413
ETHNIE2 (3)	,8536	,0129	4395,866	1	,0000	,0654	2,3481
ETHNIE2 (4)	1,2229	,0180	4640,780	1	,0000	,0672	3,3970
ETHNIE2 (5)	,0911	,0202	20,2713	1	,0000	,0042	1,0953
ETHNIE2 (6)	-,6364	,0316	406,5427	1	,0000	-,0198	,5292
TRANCHAG			1041,594	3	,0000	,0318	
TRANCHAG (1)	-,1396	,0228	37,3522	1	,0000	-,0059	,8697
TRANCHAG (2)	,1357	,0082	275,5448	1	,0000	,0163	1,1454
TRANCHAG (3)	,2542	,0085	904,9049	1	,0000	,0297	1,2894
Constant	-,1003	1,2025	,0070	1	,9335		

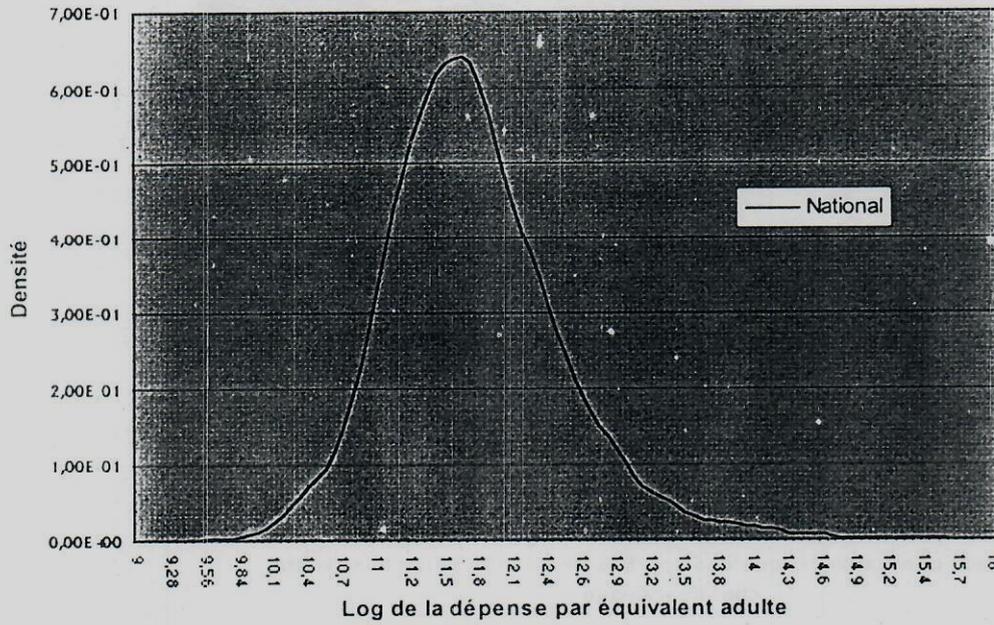
Commentaires
c) simulations

Conclusion

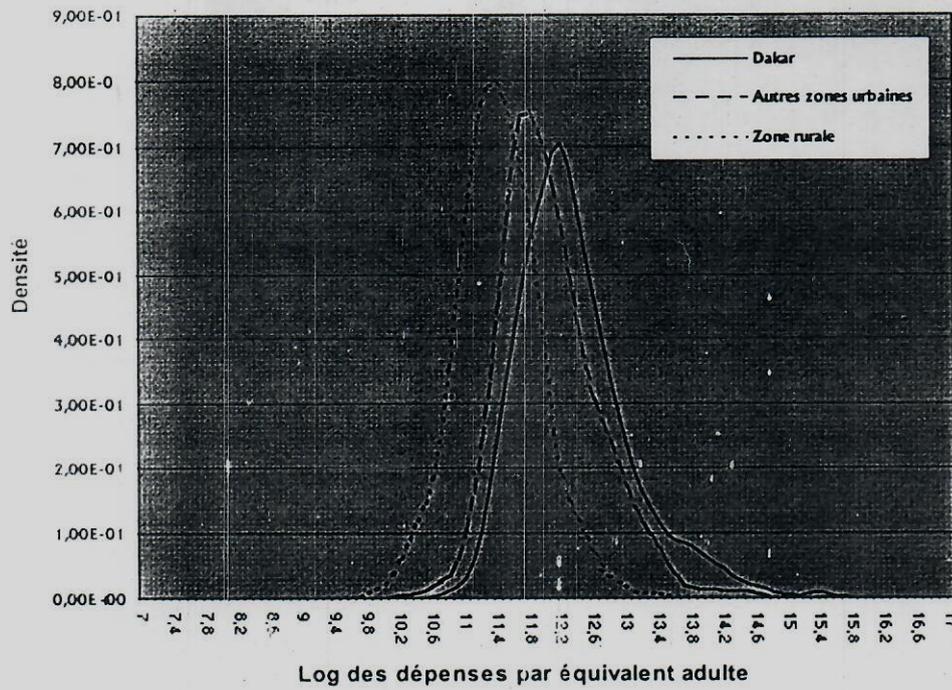
ANNEXES

I - graphiques : Courbes de densité

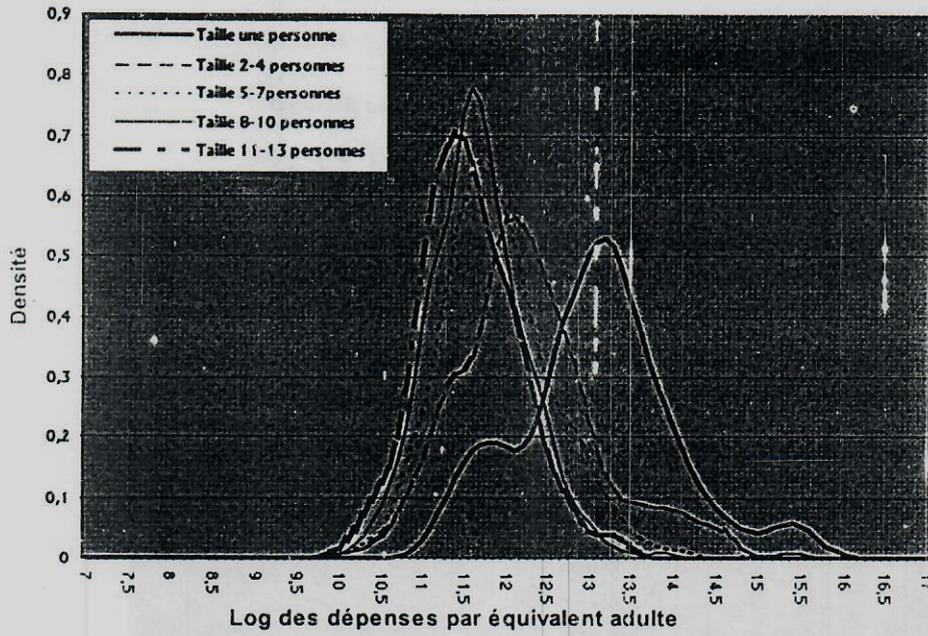
Estimation non-paramétrique de la courbe de densité au Sénégal



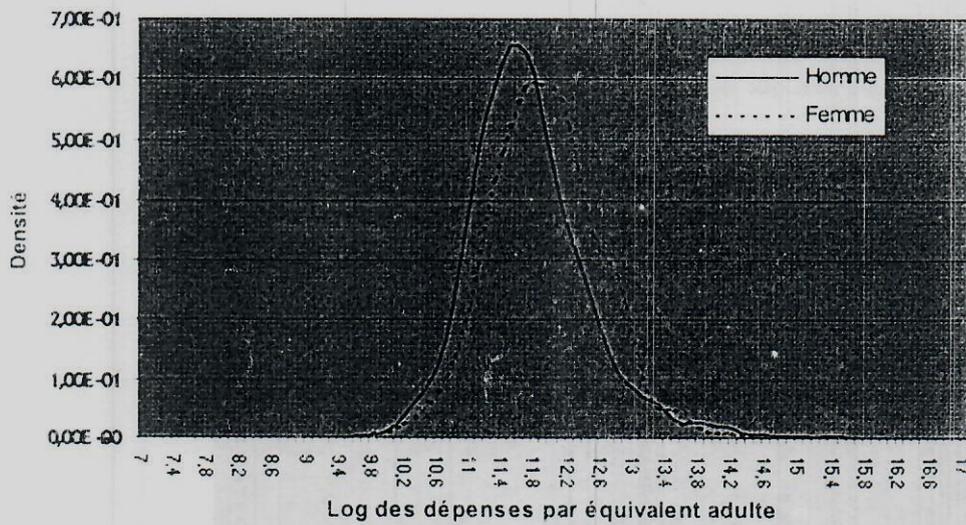
Estimation non-paramétrique des courbes de densité selon la strate



Estimation non-paramétrique des courbes de densité selon la taille du ménage



Estimation non-paramétrique des courbes de densité selon le sexe du chef de ménage



ANNEXES

A partir des années 80, l'économie sénégalaise était confrontée à des problèmes d'ordre structurels se traduisant notamment par une faible croissance de la production (2,1 % l'an de 1972 à 1980), une forte expansion de la demande intérieure (3,3 % l'an de 1972 à 1980), un déficit chronique de la balance des paiements courants contribuant à la détérioration continue des avoirs extérieurs, un déséquilibre croissant des finances publiques et, enfin un alourdissement du service de la dette intérieure et extérieure.

Ces difficultés qui étaient la conséquence de la crise économique internationale qui sévissait à l'époque ainsi que des performances mitigées de ses propres politiques internes, ont amené le Sénégal, avec l'appui de ses partenaires au développement, à s'engager dans des politiques dites d'ajustements afin de poser les fondements d'une croissance soutenue et durable.

Les efforts d'ajustement visent à instaurer la viabilité des équilibres internes et externes. Ils se sont traduits par l'adoption de politiques qui doivent agir au niveau de la demande globale et/ou au niveau de l'offre. Le délai de réponses sur l'offre de production étant plus long à se faire sentir que ceux de la demande, l'accent a été mis dans un premier temps sur la contraction de la demande.

Par la suite, devant la persistance des déséquilibres, de type structurel, il est apparu nécessaire, qu'à côté de la gestion de la demande, soit mise en place des mesures de stimulation internes de l'offre et une politique de taux de change¹.

Nature et profil de la croissance

Au plan des résultats, la mise en oeuvre des politiques de gestion de la demande et depuis 1985 du PAMLT et de l'ajustement global en 1994, ont permis de réduire les distorsions ayant entravé la production agricole et industrielle et aidé à l'amélioration de la programmation des investissements publics. Avec l'application d'une politique restrictive de crédit et l'adoption d'une gestion prudente de la dette, les pressions inflationnistes ont pu être contenues, le déficit budgétaire a été réduit et la position extérieure améliorée.

Les efforts entrepris depuis 1994 ont engendré une reprise sensible de l'économie, la croissance annuelle moyenne du PIB est de l'ordre de 5 % dans la période post dévaluation. L'inflation est maîtrisée et son taux est passé de 32% en 1994, à 8% en 1995 et 1,8% seulement en 1997. Le déficit budgétaire de l'Etat a été réduit de 6% en 1994, à 1,5% en 1997, et le déficit extérieur est passé de 10% à 6% durant la même période.

Malgré ces progrès enregistrés au plan macro-économique, on continue d'observer, une détérioration des conditions de vie des ménages sénégalais. Les effets de la croissance en termes de lutte contre la pauvreté sont négligeables et on assiste à une paupérisation du monde rural. Par ailleurs, les inégalités de revenus sont importantes. L'indice de Gini d'un niveau de 0,50 atteste un niveau d'inégalité très élevé (0,50). Près de 60% des ménages se partagent 23 % du revenu total.

¹ Pour de plus amples informations sur la chronologie des politiques se référer à l'ouvrage Cissé F. et Daffé G. in Diagne A. et Daffé G., 2001.

En 2000, le Sénégal est classé parmi les 20 pays les plus pauvres du monde selon l'indice de développement humain. Les données de 1998 le place au 155^{ème} rang sur 174 pays ; avec un indice développement humain (IDH) de 41,6%.

Les origines de la croissance n'ont pas permis d'atténuer le développement de la pauvreté

La structure de la croissance de l'économie sénégalaise a essentiellement pour origine le secteur tertiaire qui occupe en moyenne plus de 60% du PIB, le secteur manufacturier et agricole représentant respectivement près de 30% et 20% du PIB. Malgré le rôle joué par l'agriculture en termes de distribution de revenu, il contribue très modestement au PIB. D'une moyenne de 24% dans les années 60, sa part est descendue à moins de 20% dans les années 90. Représentant plus de 60% de la population active, sa contribution à la croissance du PIB a été négative en 1997 et 1998. Le revenu par tête en milieu urbain est le quadruple en milieu rural et le revenu annuel par ménage est de 3,6 fois supérieur dans les centres urbains qu'en campagne².

Durant la dernière décennie, le secteur agricole a connu une relative stagnation rendant difficile la réalisation de l'objectif de sécurité alimentaire. Parmi les principales contraintes, on peut citer une forte dépendance à la pluviométrie, la pauvreté des sols, le coût élevé des intrants et une politique des prix très rigides. Le dépérissement des structures étatiques n'a pas été conduit comme prévu pour permettre au secteur privé de jouer pleinement son rôle. Le crédit rural est demeuré également trop faible et sélectif. Malgré des prix rémunérateurs occasionnant des déficits importants au niveau de la commercialisation primaire, le secteur n'a pu enregistrer la profonde restructuration qui devait favoriser sa relance par une diversification.

Dans le secteur industriel, des performances relativement faibles ont été obtenues du fait de l'application brusque de la réduction des barrières protectionnistes et de la libéralisation du commerce intérieur et extérieur à travers la Nouvelle Politique Industrielle adoptée en 1986. Les mesures d'accompagnement devant amortir ces chocs n'ont pu malheureusement pas être prises à bonne échéance et avec la vigueur nécessaire. La politique industrielle a été définie sans réellement tenir compte des contraintes macro-économiques et également sans concertation suffisante avec le secteur privé.

L'application de la NPI a entraîné la fermeture de plusieurs entreprises et favorisé le développement du chômage. En moyenne, le taux d'investissement est resté très faible à près de 12 % du PIB. Cette situation correspond à une quasi stagnation du capital compte tenu de l'évolution des autres variables économiques, démographiques et financières.

Dans le secteur public, les mesures de gestion de la demande ont défavorisé l'emploi dans la fonction publique.

La dévaluation n'a pas permis d'améliorer de manière durable la balance commerciale. On continue d'observer une faible diversification des exportations et une spécialisation du Sénégal dans des produits à faible valeur ajoutée (arachide, phosphate, pêche) ainsi que l'absence de substituts locaux aux produits importés (biens intermédiaires, biens d'équipements, pétrole).

Les politiques macro-économiques ont faiblement contribué à réduire la pauvreté

Les politiques mises en oeuvre, malgré le regain de croissance enregistré depuis 1994, n'ont pas contribué à réduire significativement la pauvreté. La proportion de la population en dessous du

² CREA/DPS

seuil de pauvreté (fixé à 2400 calories par personne et par jour) est 65,3% par contre le pourcentage des ménages pauvres est de l'ordre de 58%; soit pratiquement deux sénégalais sur trois.

La politique budgétaire et fiscale

Au début des années 90, le Sénégal a vécu sous la menace permanente d'une crise ouverte des finances publiques en raison principalement (i) de la place prépondérante des dépenses contractuelles (masse salariale et service de la dette) dans la structure des dépenses publiques totales, (ii) des incertitudes qui pesaient constamment sur la mobilisation de concours extérieurs, (iii) des difficultés enregistrées à la fin des années 80 dans l'élargissement de la base de taxation au moment où une forte pression et une grande instabilité fiscales étaient ressenties par les contribuables qui supportaient effectivement l'effort fiscal national, (iv) et enfin, de la grande fréquence de mauvaises campagnes agricoles dans un contexte de taux de change surévalué à partir de la deuxième moitié des années 80.

La structure des dépenses publiques n'est pas en cohérence avec les objectifs de lutte contre la pauvreté. Malgré leur augmentation, elles ne sont pas suffisamment orientées vers la lutte contre la pauvreté. Par ailleurs, les dépenses effectuées n'ont pas amélioré la position du Sénégal en matière de respect des objectifs de l'Initiative 20/20. Les dépenses publiques sont essentiellement concentrées dans la région de Dakar (41% des investissements publics en moyenne) renforçant ainsi les inégalités régionales

Le système fiscal en vigueur pèse lourdement sur le revenu des ménages sans une contre partie en matière de mise en place des services sociaux de base.

La politique monétaire

La situation monétaire du Sénégal a largement bénéficié du changement de parité et de la mise en place du nouveau dispositif de gestion monétaire. Toutefois, malgré ces progrès, l'accès au crédit notamment pour les couches les plus pauvres constitue un sérieux handicap. La relative bonne liquidité des banques étant beaucoup plus caractérisée par des dépôts à court terme inaptes à financer l'investissement.

En dehors des timides tentatives de développer le financement décentralisé, aucune politique cohérente du crédit en faveur des couches les plus défavorisées n'est mise en oeuvre.

La politique des prix et des salaires

Les autorités ont mis en oeuvre un ensemble de mesures d'accompagnement à la dévaluation du franc CFA afin d'atténuer les hausses substantielles sur les biens de consommation. La politique des prix avait pour objectif, d'une part, d'assurer aux agents du secteur agricole le bénéfice des effets favorables de la nouvelle parité afin de contribuer à créer les conditions de la relance économique, et, d'autre part, de limiter les effets négatifs de la dévaluation sur les consommateurs - notamment les couches les plus défavorisées. L'objectif était de contenir le niveau général des prix dans une limite inférieure au taux de dévaluation

Pendant quelques années qui ont suivi la dévaluation, les augmentations des prix aux producteurs ont tenu compte de l'évolution des prix sur les marchés internationaux ainsi que de la nécessité

d'assurer la viabilité des filières agricoles. A cet effet, le prix au producteur³ du riz paddy a été libéralisé et ceux de l'arachide et du coton sont désormais fixés par un comité interprofessionnel avec la mise en place d'un mécanisme de soutien.

Toutefois depuis 1999, les prix aux producteurs ont été supérieurs aux prix observés sur les marchés internationaux. Cette situation est l'un des principaux facteurs explicatifs de l'accroissement du déficit de la filière arachidière favorisant, de plus en plus, d'autres types de culture au détriment de l'arachide.

Dans le domaine des prix à la consommation, pour les biens de première nécessité (riz, farine de blé, sucre, huile), les hausses rendues nécessaires par la dévaluation ont été contenues dans une fourchette⁴ de 20 à 33 %. Malgré les efforts réalisés pour contenir les prix à la consommation, le pouvoir d'achat a fortement diminué.

Cette baisse du pouvoir d'achat a été renforcée en 2001, du fait de l'uniformisation de la TVA unique à 18% pour l'ensemble des pays de l'Uemoa. En effet, suite à l'application de cette mesure, il a été observé un accroissement sensible des prix à la consommation. Cette situation risque d'engendrer un accroissement du niveau général des prix et de rendre caduque les acquis sociaux obtenus en 1994 lors de l'abrogation des lois portant réduction des salaires du secteur public de 5 % à 15 % et prélèvement sur les salaires du secteur privé de 4 % qui étaient adoptées lors de la mise en œuvre du Plan d'Urgence.

Les programmes de lutte contre la pauvreté se sont avérés insuffisants

En vue de pallier les effets pervers de la politique d'ajustement (gestion de la demande) qui pourrait se traduire par une accélération des inégalités sociales, le gouvernement a mis en place une politique de création d'emplois dont l'instrument privilégié demeure les travaux d'intérêt public contre le sous emploi (AGETIP). Le coût social de court terme de ces politiques reste élevé. Par ailleurs, afin de faire face aux conséquences dues à la restructuration des entreprises publiques et aux programmes des départs volontaires les autorités ont adopté en matière d'emploi une démarche volontariste fondée sur deux types d'opération :

- la mise en place par le biais du Commissariat Général à l'emploi (C.G.E.) du système d'insertion et de réinsertion au bénéfice de groupes sociaux jugés prioritaires. Cette politique d'insertion des jeunes diplômés a eu des résultats mitigés. Quelques années après la mise en place de cette opération les résultats obtenus ont été décevants du fait notamment du coût du crédit octroyé (de l'ordre de 15 à 20%), du manque de professionnalisme et d'expérience des candidats à l'insertion, etc. ;
- le lancement de chantier d'emploi de travaux publics à haute intensité de main d'oeuvre (AGETIP): Cette opération a été perçue beaucoup plus comme un saupoudrage de ressources. Les types de travaux et le choix des entreprises a obéi à une démarche clientéliste et les dépenses consenties n'ont pas été orientées dans des secteurs structurants.

³ Voir Programme d'Ajustement Sectoriel de l'Agriculture (PASA)

⁴ En ce qui concerne l'eau, l'électricité, le gaz butane et le téléphone, les variations de prix sont comprises entre 22 % et 30 % en moyenne. Entre 1994 et 1995, les prix des produits pétroliers ont progressé à des taux qui se situent entre 20 % et 30% ainsi que ceux du ciment et des transports.

les reformes mises en oeuvre dans les secteurs sociaux n'ont pas encore engendrées les résultats escomptés

La mise en place des infrastructures de base dans les secteurs notamment de la santé et de l'éducation, des routes, etc. n'ont pas eu les effets escomptés dans le sens de la réduction de la pauvreté. Les conditions de vie des ménages se sont dégradées. Le taux d'électrification, en dépit des moyens importants mobilisés, n'est seulement que de 25% au niveau national, 50% en milieu urbain et 5% en milieu rural.

Pour le secteur de l'éducation et de la formation, le Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF 1999-2008) qui est le cadre de mise en œuvre de la politique éducative est l'accès, en corrigeant les disparités(ii) l'accroissement de la qualité des enseignements et la pertinence des apprentissages et (iii) la promotion d'une gestion cohérente, moderne et décentralisée du système.

Dans le domaine de la santé, les nouvelles orientations de la politique de santé et d'action sociale ont permis de dégager des orientations stratégiques et de tracer les grandes lignes des réformes envisagées dans le secteur de la santé. Elles seront mises en œuvre à travers le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) qui couvre la période 1998-2007 et dont les orientations stratégiques sont traduites en actions dans le cadre d'un Programme de Développement Intégré de la Santé et de l'Action Sociale (PDIS) quinquennal (1998/2002).

Malgré la mise en oeuvre de ces politiques, les indications statistiques disponibles et les appréciations d'ordre qualitative indiquent une persistance de certains problèmes sociaux cruciaux résultant de la juxtaposition d'une demande sociale particulièrement vive et d'un taux de chômage et de sous emploi à des niveaux relativement et surtout, en l'absence de données actuelles, une perception diffuse, d'aggravation de la pauvreté. En somme, une situation sociale particulièrement difficile en dépit de l'amélioration des indicateurs macro-économiques.

Les dépenses réalisées dans le secteur de l'éducation est concentré dans 3 régions favorisant ainsi les disparités régionales. Malgré son redressement, le taux de scolarisation dans l'élémentaire reste insuffisant, surtout si l'on compare ce taux (65 %) avec l'avance que le Sénégal avait sur la plupart des pays africains, au début des indépendances (1960). L'effort des collectivités locales dans le financement de l'éducation, de l'ordre de 1%, est dérisoire.

Les dépenses publiques ne profitent pas toujours aux pauvres, si l'on considère par exemple les dépenses publiques d'éducation. Pour ce secteur, les 20% de ménages les plus pauvres ne reçoivent que 6% des dépenses publiques, tandis que 20% des plus riches bénéficient de 34%.

Le même cas de figure se retrouve dans le secteur de la santé. En plus Dakar, absorbe près des dépenses publiques de santé. Les programmes spécifiques de lutte n'ont pas permis de renverser ces tendances.

Les ressources publiques allouées au secteur de la santé sont insuffisantes à l'heure actuelle pour assurer une couverture minimale des besoins de soins de santé primaires.

La mise en oeuvre du PNDS n'a pas inversée les tendances négatives notées dans le système de santé qui fait face à de graves problèmes. Ces difficultés s'articulent notamment autour de la

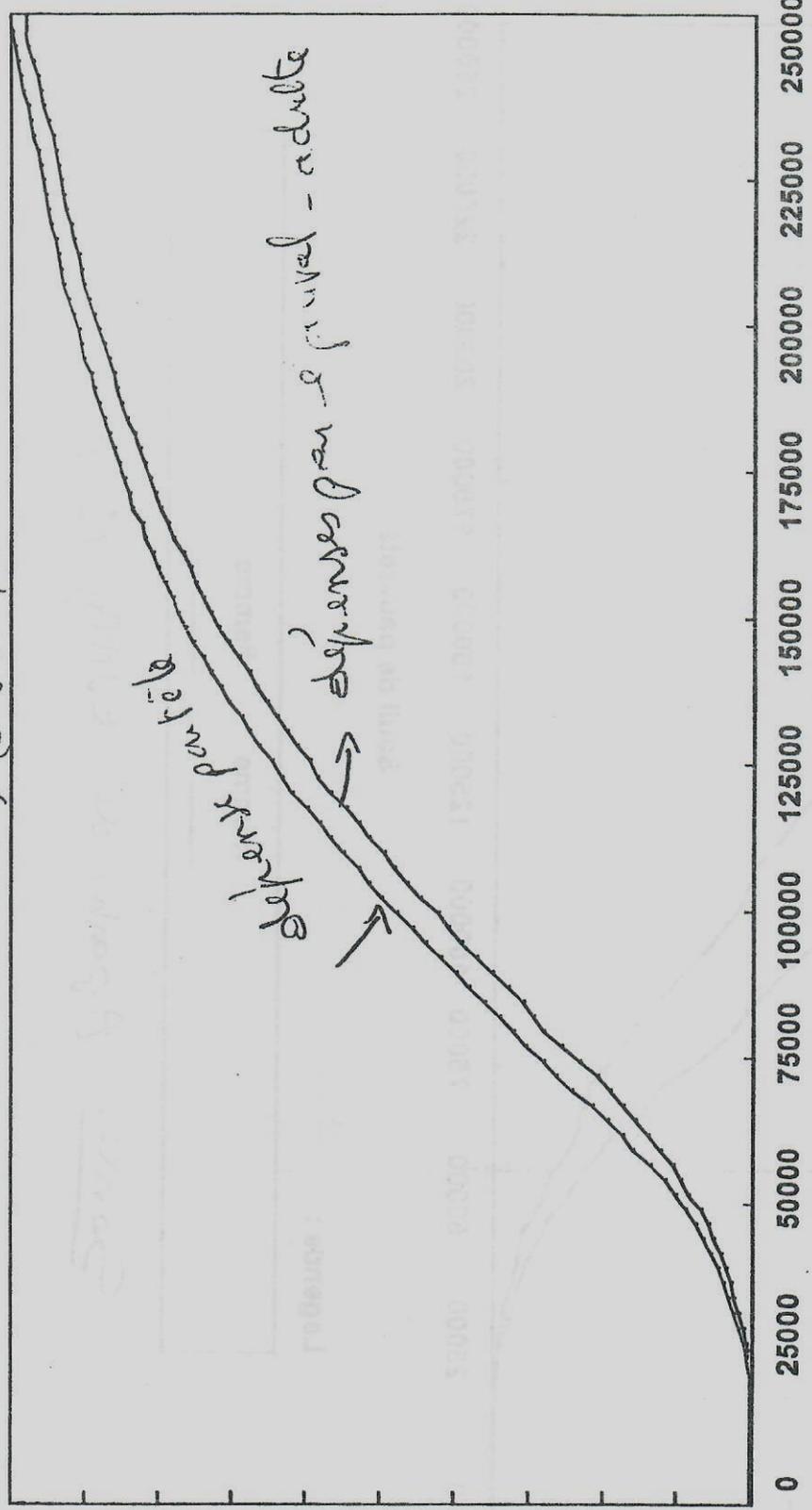
recrudescence des endémies locales, la malnutrition qui touche de plus en plus les populations les plus vulnérables, le niveau encore élevé des taux de mortalité et de morbidité de la population

On note également une faiblesse des infrastructures de santé, la couverture en hôpitaux est insuffisante : 1 hôpital pour 500 000 habitants en milieu rural, les infrastructures sanitaires sont difficilement accessibles. Les dépenses publiques de santé par tête ont baissé en termes réels de 7,7 % par an .

Outre l'incapacité des politiques mises en œuvre à venir à bout du développement de la pauvreté dans le milieu rural, un certain nombre de manifestations naturelles contribuent à la persistance de ce phénomène. Il s'agit, notamment, de la forte pression exercée sur les ressources naturelles qui est favorisée, entre autres, par l'accroissement de la population et la sécheresse qui a sévi pendant de longues années. La dégradation des ressources naturelles a eu, par exemple, comme conséquences l'abandon des terres situées au Nord du Sénégal au profit de celles du Sud- du fait du phénomène de la désertification-, et la baisse des rendements des terres du bassin arachidier. La diminution sensible des superficies disponibles par habitant contribue à la baisse drastique des potentialités productives et constitue ainsi un facteur non négligeable d'appauvrissement des producteurs.

Il apparaît ainsi, que malgré les politiques mises en oeuvre, particulièrement celles dédiées spécifiquement à la lutte contre la pauvreté, des efforts restent à faire pour inverser le développement de la pauvreté. Dans le sens de la compréhension du phénomène de la pauvreté et de la formulation de stratégies aptes à l'éradiquer, des progrès ont été réalisés en matière de mise en place de données statistiques et d'indicateurs.

0.832
0.749
0.666
0.582
0.499
0.416
0.333
0.25
0.166
0.083
0



Legende: Source : A partir de ESA, 1977

deptete	depenses par adulte
---------	---------------------

Incidence de la pauvreté

COMIBES FGT(0) selon sexe en 1997

0.832

0.749

0.666

0.582

0.499

0.416

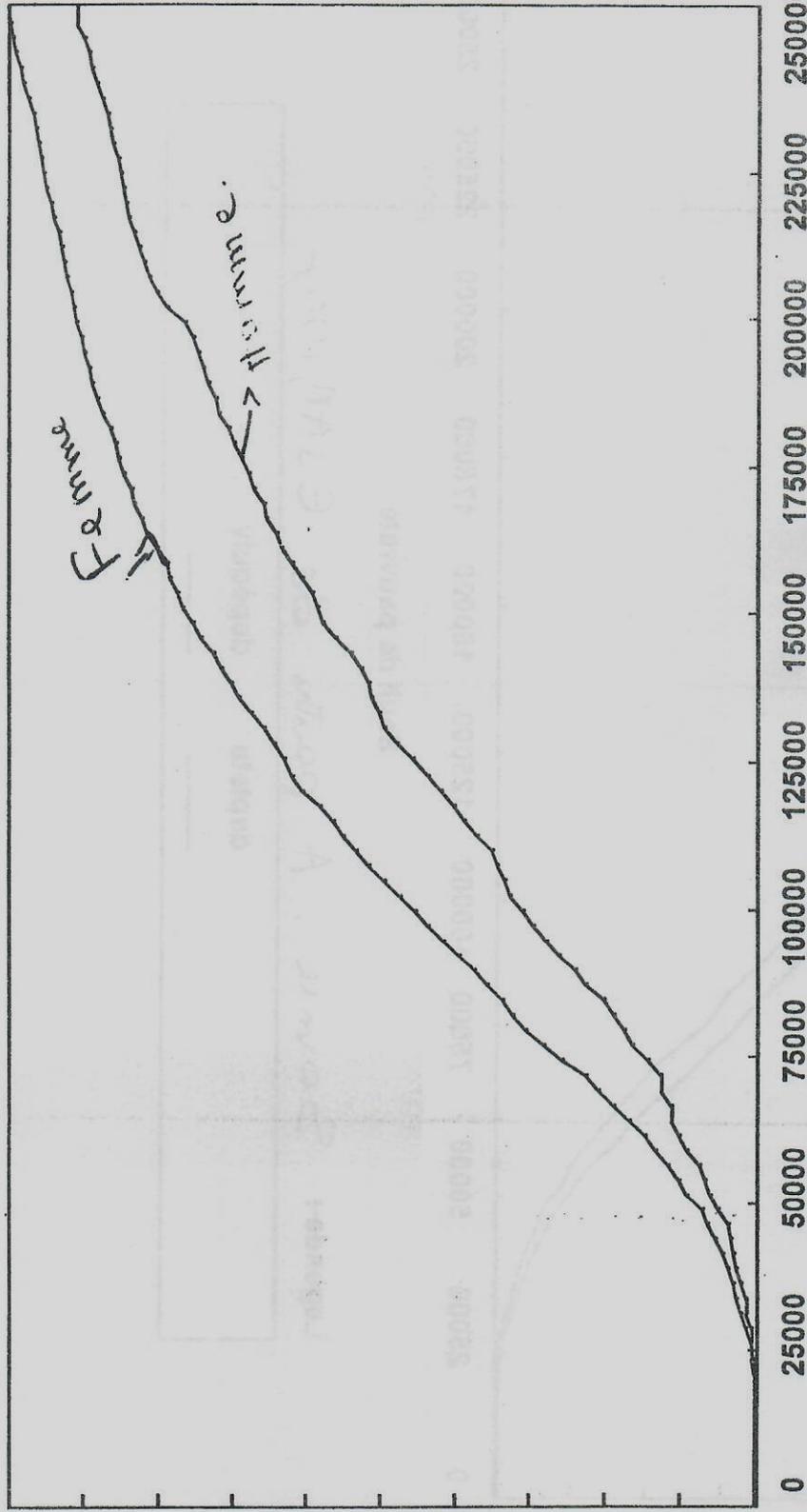
0.333

0.25

0.166

0.083

0



Seuil de pauvreté

Legende :

— homme

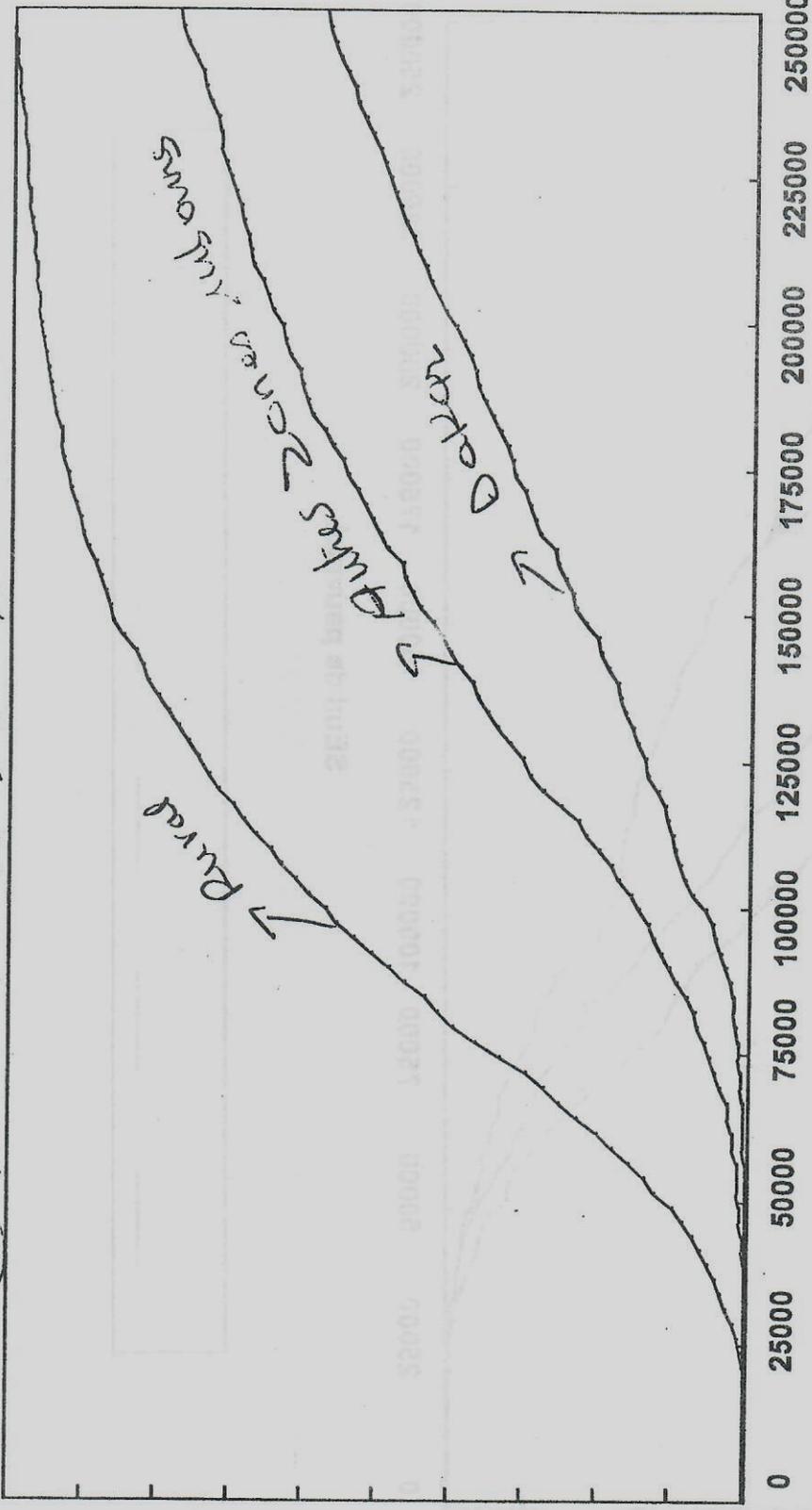
- - - Femme

Source: A partir de ENN, 1997

INDICATEUR DE LA PAUVRETE

Changements FGT(d) selon la Zone de residence

- 0.952
- 0.857
- 0.762
- 0.666
- 0.571
- 0.476
- 0.381
- 0.286
- 0.190
- 0.095
- 0



Seuil de pauvreté

Legende :

Vector#1	Vector#2	Vector#3	Vector#4	Vector#5	Vector#6
---	---	---	---	---	---

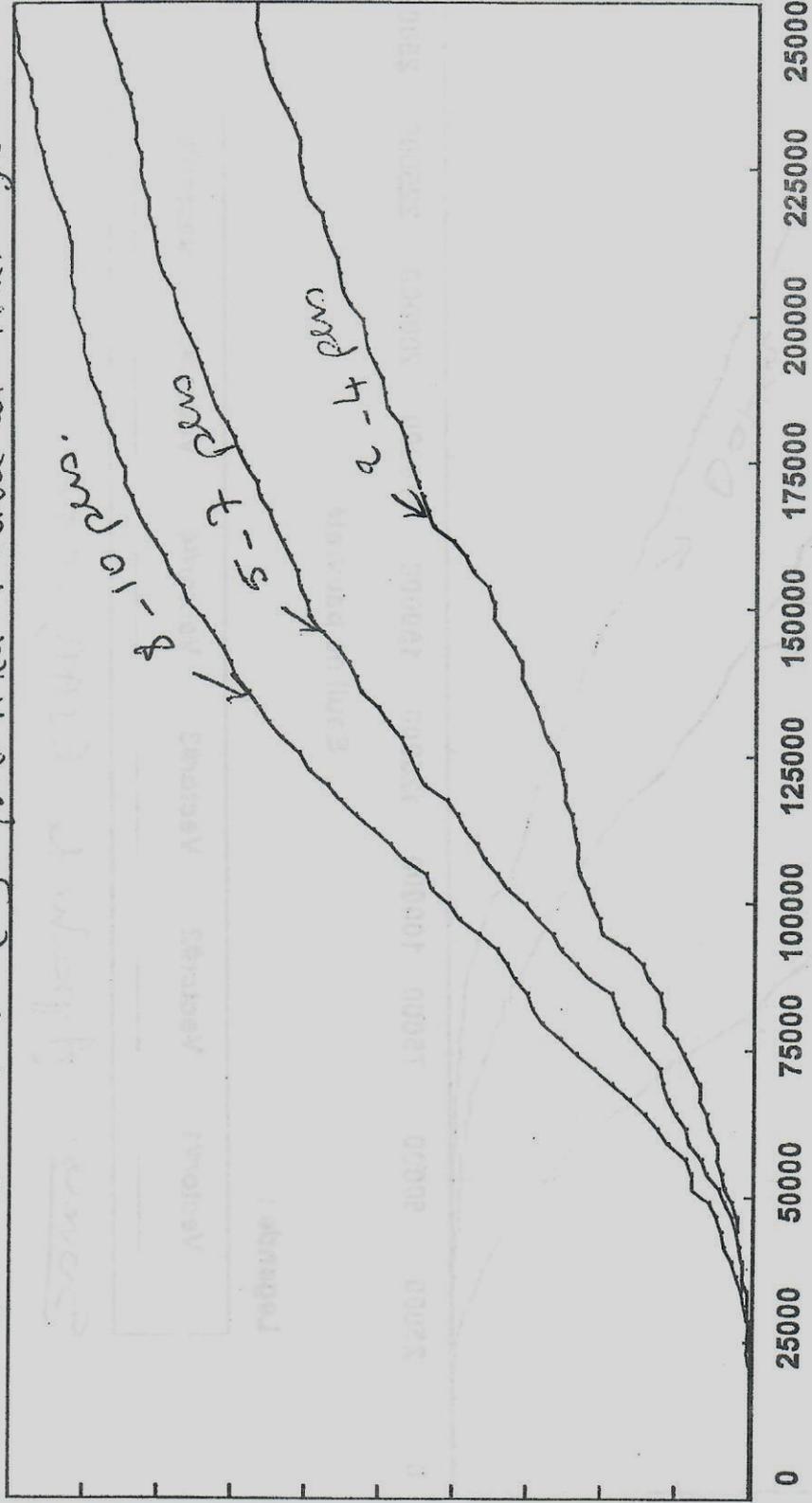
Sources: A partir de ESIAT, 1991-

Changements FGT(d) selon la Zone de residence

taux de pauvreté

Combes FGT(0) selon la Taille du ménage.

- 0.875
- 0.788
- 0.700
- 0.613
- 0.525
- 0.438
- 0.350
- 0.263
- 0.175
- 0.088
- 0



SEuil de pauvreté

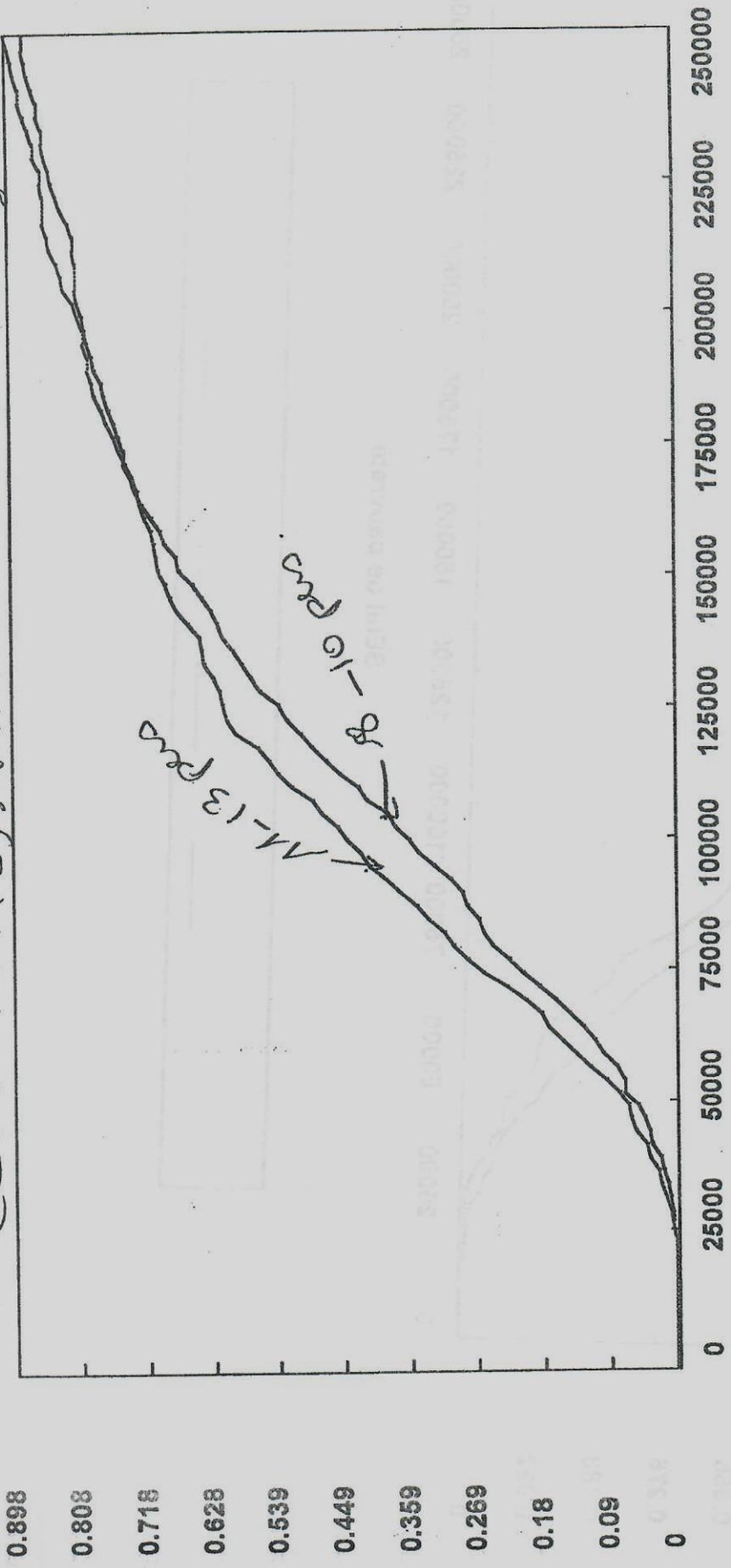
0.875
0.788
0.700
0.613
0.525
0.438
0.350
0.263
0.175
0.088
0

0.875

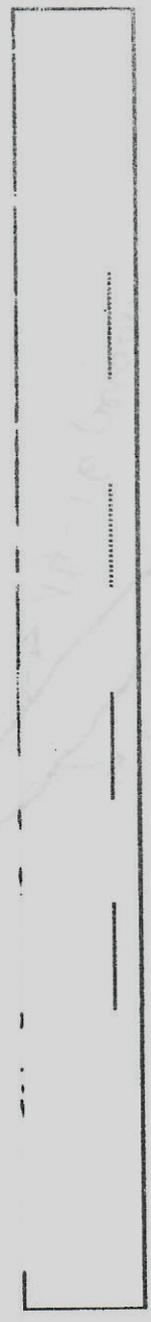
Combes FGT(0) selon la Taille du ménage

indicateur de pauvreté

Conséo f G-T (0) selon ka y & lue du ménage.



SEuil de pauvreté



- 0.898
- 0.808
- 0.718
- 0.628
- 0.539
- 0.449
- 0.359
- 0.269
- 0.18
- 0.09
- 0

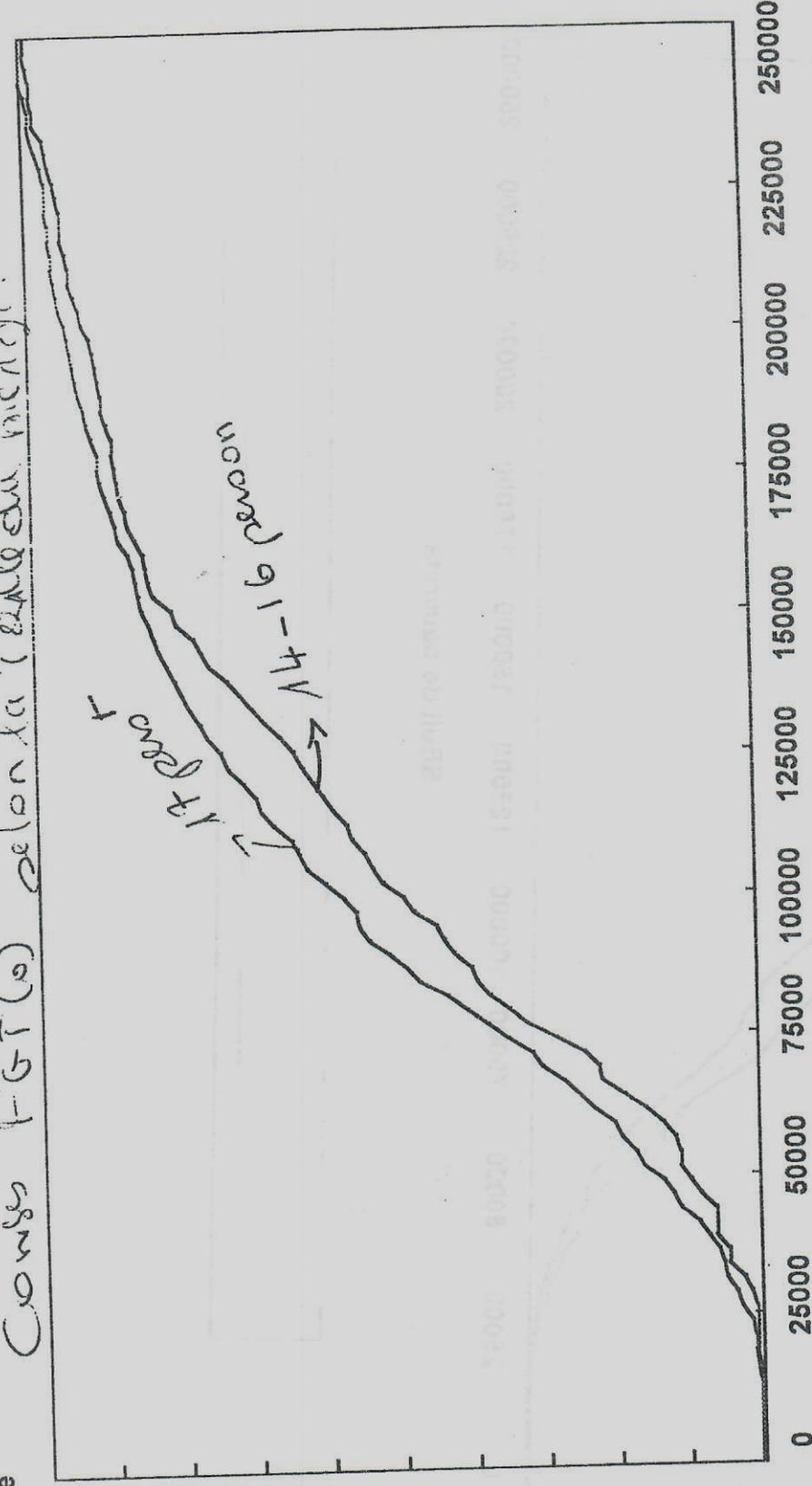
Conséo f G-T (0) selon ka y & lue du ménage.

indicateur de pauvreté

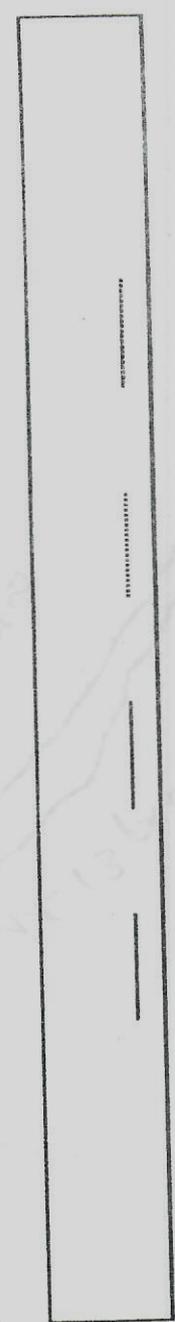
Consignes FGT(0) selon la Table de répartition

Indicateur de pauvreté

- 0.915
- 0.824
- 0.732
- 0.641
- 0.549
- 0.458
- 0.366
- 0.275
- 0.183
- 0.092
- 0



SEUIL de pauvreté



Consignes FGT(0) selon la Table de répartition

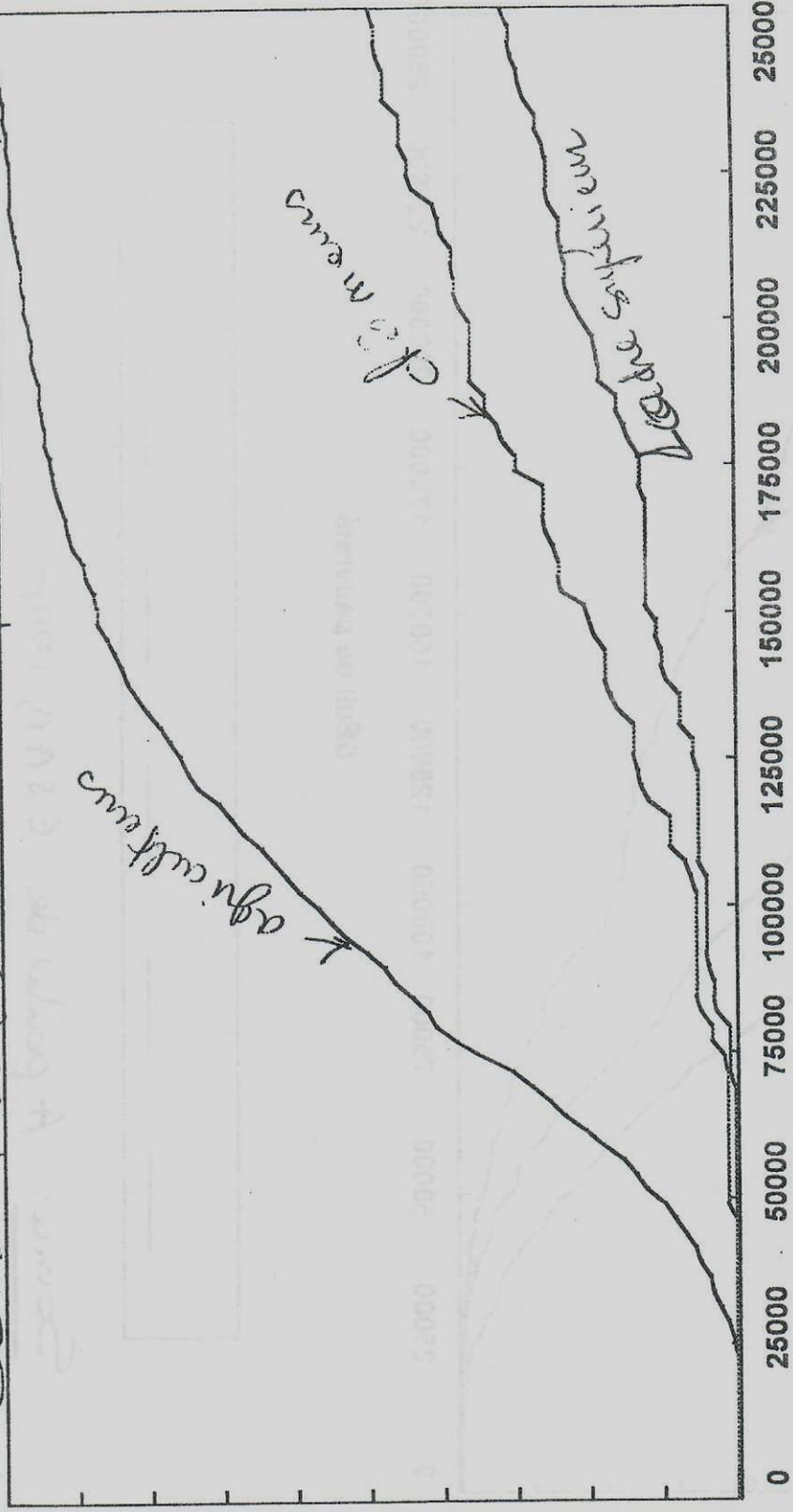
Indicateur de pauvreté

- 0.915
- 0.824
- 0.732
- 0.641
- 0.549
- 0.458
- 0.366
- 0.275
- 0.183
- 0.092
- 0

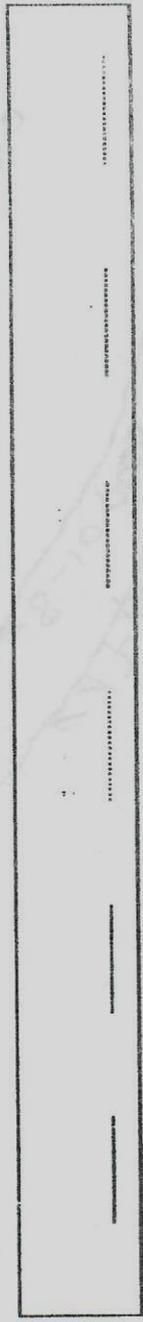
Seuil de pauvreté

- 0.961
- 0.865
- 0.769
- 0.673
- 0.577
- 0.481
- 0.384
- 0.288
- 0.192
- 0.096
- 0

Conyx FGT (2) Monté Gpe Socio-économique



SEuil de pauvreté



Compte FGT (2) Monté Gpe Socio-économique

indicateur de pauvreté

0.915

0.824

0.732

0.641

0.549

0.458

0.366

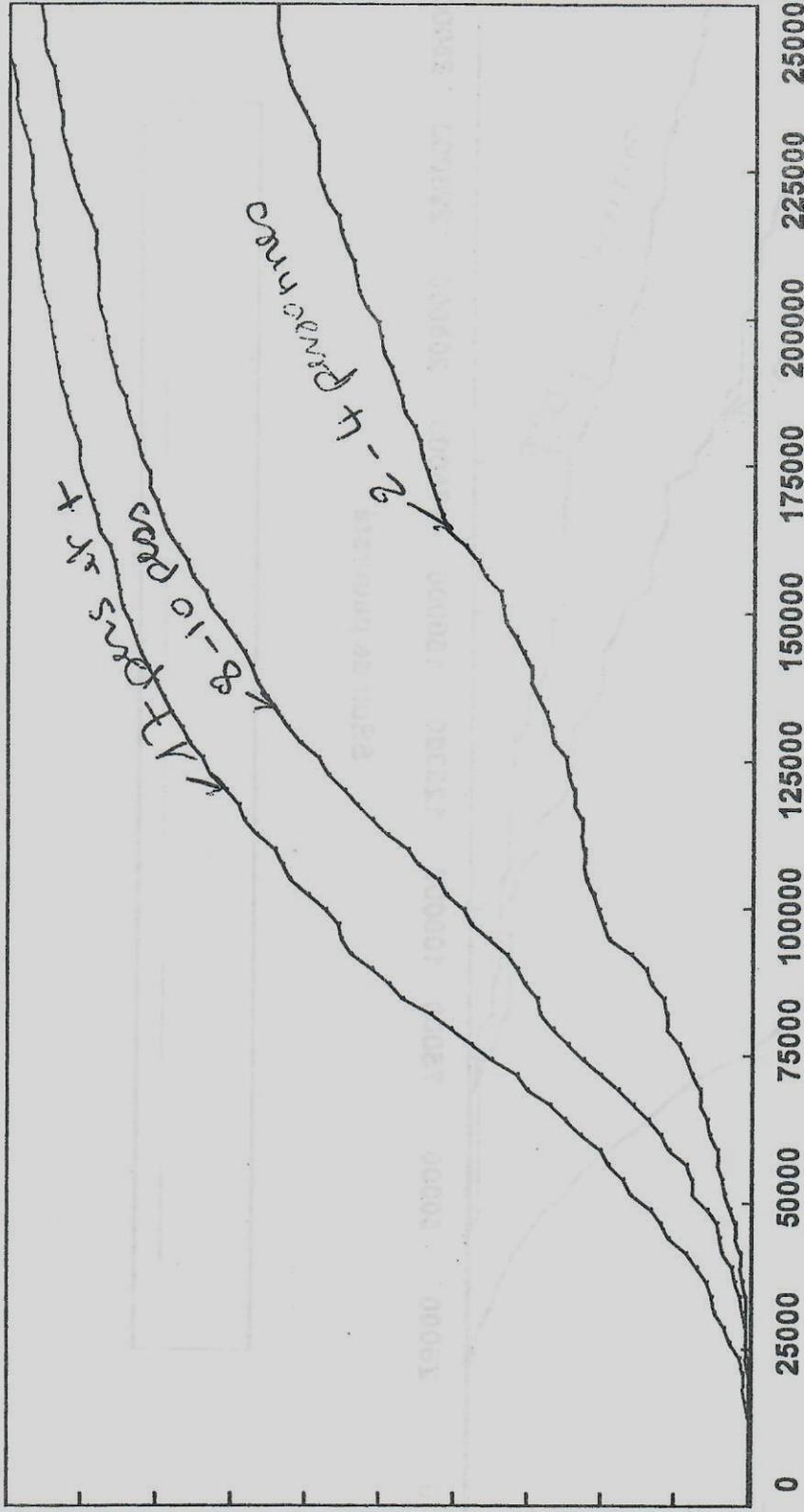
0.275

0.183

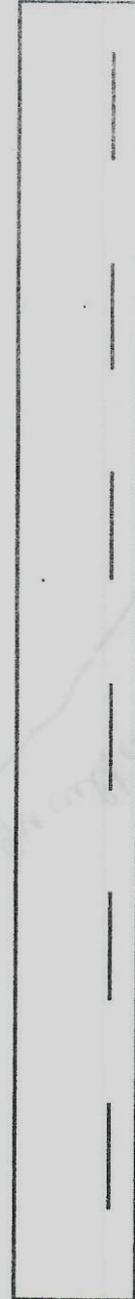
0.092

0

Courbes FGT(0) selon la Taille du ménage.



SEUIL de pauvreté



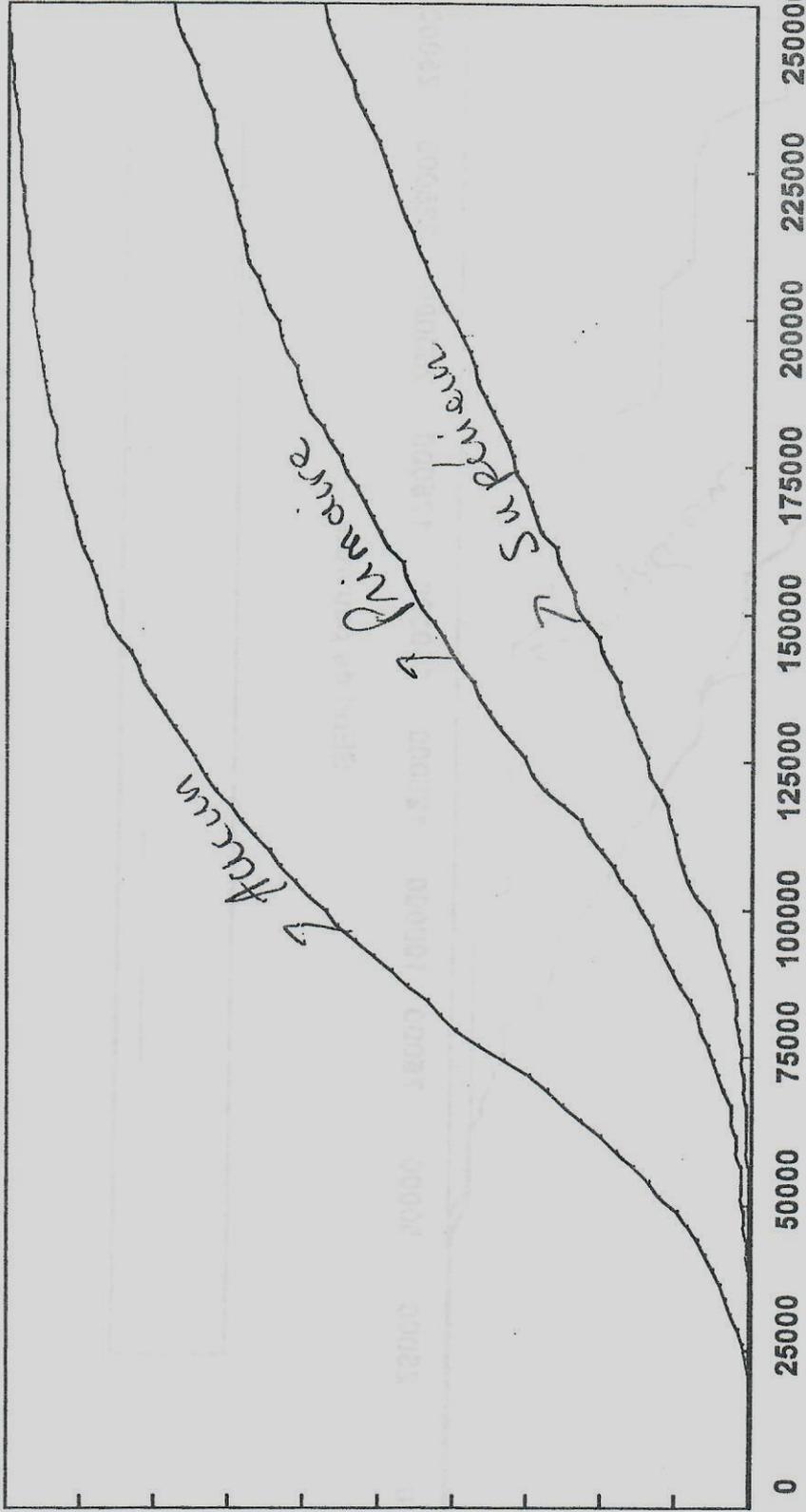
Source: A partir de ESTAT, 1991

Courbes FGT(0) selon la Taille du ménage

Incidence de la pauvreté

Censuses FGT(0) selon le niveau d'indice du CN.

- 0.952
- 0.857
- 0.762
- 0.666
- 0.571
- 0.476
- 0.381
- 0.286
- 0.190
- 0.095
- 0



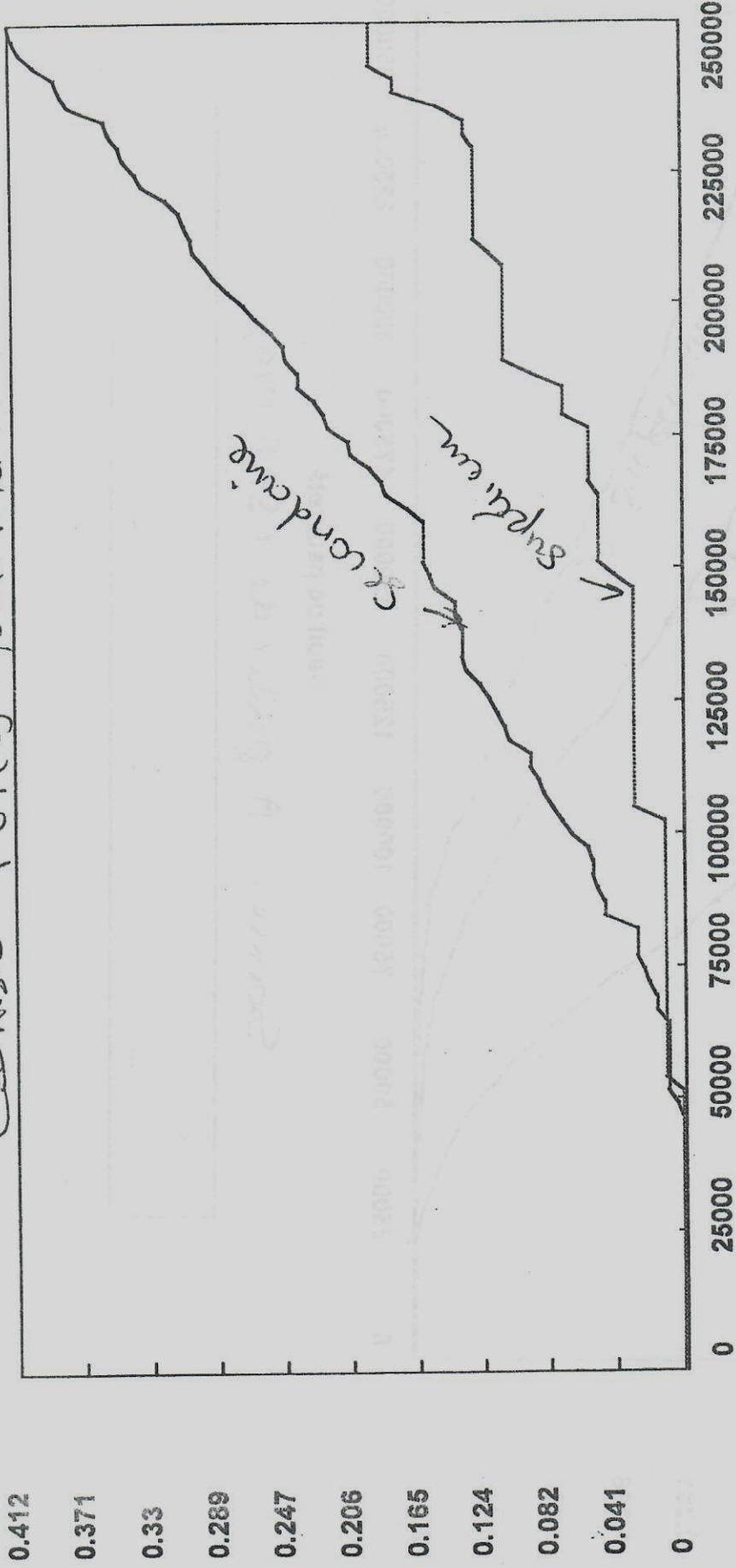
Seuil de pauvreté

Source: A partir de (SAN, 1997)-



seuil de pauvreté

Compte FGT(0) selon le revenu et l'indicateur des LI



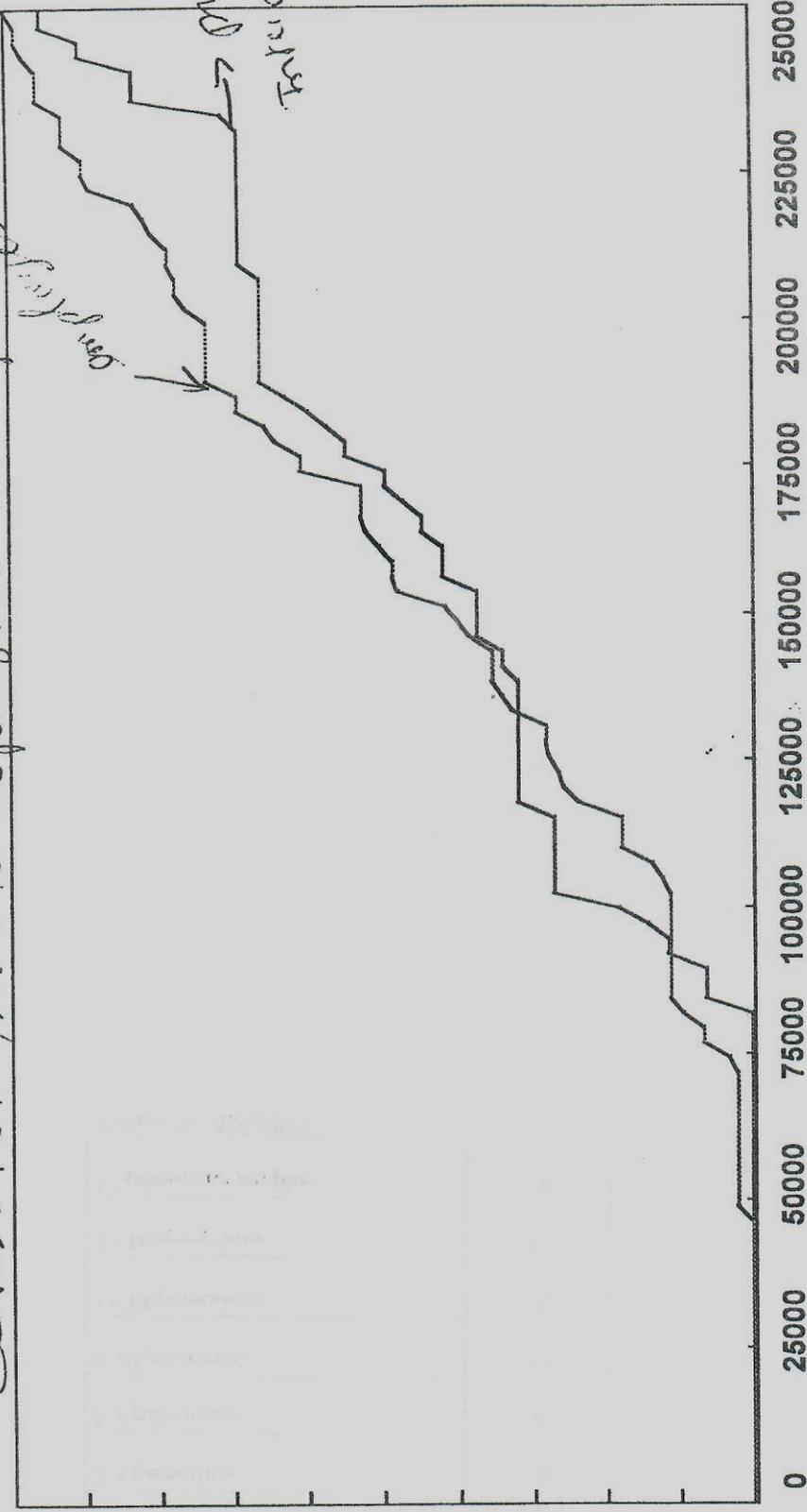
Compte FGT(0) selon le revenu et l'indicateur des LI

Indicateur des LI

seuil de pauvreté

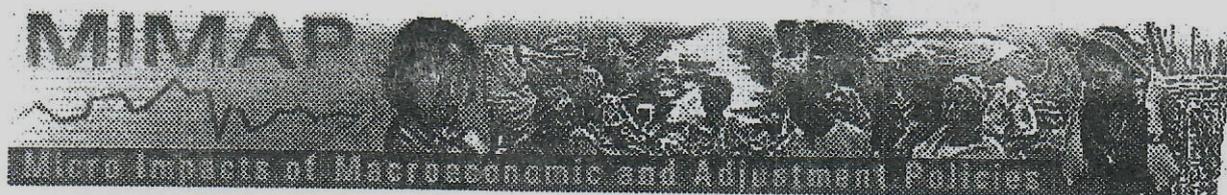
Comptes F&T selon le Gpe pour économiser la

- 0.469
- 0.422
- 0.375
- 0.328
- 0.281
- 0.235
- 0.188
- 0.141
- 0.094
- 0.047
- 0



SEuil de pauvreté





Collecte et construction d'une base de données.

Rapport provisoire

MIMAP-Sénégal

Mayacine Camara

Debo Sow

Présenté dans le cadre :
Réunion régionale MIMAP,
5-8 septembre 2001, Dakar - Sénégal

IDRC  CRDI

MINAP-2000

Collecte et construction d'une base de données.

Rapport de stage

MINAP-2000
Association Camerounaise
de la Santé

Présenté dans le cadre de
l'enseignement de l'Informatique
à l'Université de Yaoundé - Cameroun

ICRC * CADI

Université Cheikh Anta Diop
(UCAD)

Faculté des Sciences Economiques et de Gestion
(FASEG)

Centre de Recherches Economiques Appliquées
(CREA)

Analyse des Impacts sur la pauvreté et les inégalités de revenus des
politiques macroéconomiques et d'ajustement au Sénégal
(MIMAP/SENEGAL)

RAPPORT PROVISOIRE

THEME

**COLLECTE ET CONSTRUCTION
D'UNE BASE DE DONNEES**

Equipe 1

**Mayacine Camara
Debo Sow**

**CREA, Km 1, Av Cheikh Anta Diop (Ex. Locaux BRGM)
BP 5683, Dakar-Fann-Sénégal
Tél.. (221) 824 78 61 / Fax. (221) 825 19 79**

SOMMAIRE

Chapitre I : Contexte de l'Étude.....	3
I.1. Contexte et Justification.....	3
I.2. Objectifs de l'étude	3
a - Objectif général	3
b- Objectifs Spécifiques	4
Chapitre II : Structure de la base.....	5
II.1. Les sources de données.....	5
a - Les sources de données disponibles	5
b - Les sources de données en cours d'élaboration.....	7
II.2. Présentation de la base.....	8
II.3. Guide d'utilisation	13
Chapitre III : Les données de base.....	17
III.1. Les Indicateurs d'analyse.....	17
a - Le secteur de l'éducation	17
b- Le Secteur de la Santé.....	21
c - Démographie	23
d - Stabilité et cadrage macroéconomique.....	23
e - Protection environnementale	24
f - Justice.....	25
g - Sécurité	25
III.2. Les données collectées	26
III.3. Les enquêtes statistiques.....	28
a - Les enquêtes démographiques et de santé (EDS I, II, III).....	28
b - L'Enquête sénégalaise auprès des ménages (ESAM).....	29
c - L'Enquête sur les priorités	30
d - L'Enquête sur les dépenses des ménages de la capitale - 1996 (EDMC).....	30

Chapitre I : Contexte de l'Étude

I.1. Contexte et Justification

L'histoire économique du Sénégal a été marquée depuis 1980 à la mise en œuvre des politiques de stabilisation et d'ajustement structurel. L'objectif déclaré de ces PAS était de restaurer les équilibres économiques et financières et de lever les contraintes qui gênent la compétitivité de l'économie nationale afin de relancer la croissance.

Sur cette voie, les difficultés ont été nombreuses. En effet, compte tenu de l'ampleur des déséquilibres initiaux, les mesures mettent du temps à produire les résultats attendus alors qu'apparaissent des externalités négatives qui affectent considérablement les conditions de vie des ménages. Ainsi, la pauvreté gagne une proportion de plus en plus importante des populations, notamment en zones rurales et périurbaines et constitue un des phénomènes les plus douloureux de la mise en œuvre de ces politiques.

Ainsi, s'est imposé la nécessité d'envisager des alternatives aux politiques d'ajustement et qui accordent une place de choix à la question de la pauvreté.

Le préalable à cette prise en compte de la pauvreté dans la formulation des politiques macro-économiques est la disponibilité des données permettant d'en mesurer l'ampleur et d'identifier ses principaux déterminants.

C'est dans ce cadre que le Sénégal, depuis 1992, a réalisé une série d'enquêtes auprès des ménages à l'initiative de ses partenaires au développement comme la banque mondiale.

Une recherche approfondie sur la pauvreté exige la collecte et la mise en cohérence de toutes les bases de données réalisées dans ce domaine.

I.2. Objectifs de l'étude

a - Objectif général

Le travail de l'équipe 1 s'inscrit dans le cadre global de l'analyse des déterminants de la pauvreté au Sénégal.

L'objectif de cette étude est de constituer une base de données permettant d'avoir le maximum d'informations, susceptibles de guider à une meilleure maîtrise des phénomènes de la pauvreté. Cela contribue à optimiser les prises de décision pour une meilleure prise en compte des problèmes de pauvreté dans les politiques macro-économiques. Ainsi, une collecte d'informations doit se faire avec le souci de mettre en cohérence toutes les données disponibles sur la pauvreté qui sont de nature très différente et de qualité inégale.

b- Objectifs Spécifiques

Le présent travail vise à :

- **faire une revue des sources d'informations ainsi qu'une documentation afin d'analyser la pauvreté au Sénégal ;**
- **recenser les données des enquêtes sur les ménages sénégalais effectuées par la DPS ou toute autre structure ;**
- **créer des interrelations entre les différentes bases de données pour en faciliter l'exploitation par les chercheurs.**

Chapitre II : Structure de la base

Le système d'information pour la pauvreté au Sénégal conçu pour les besoins du projet MIMAP regroupe plusieurs données provenant de sources différentes. Ces informations sont organisées d'abord par secteur d'analyse et ensuite selon la répartition géographique. Les informations disponibles ne sont pas directement accessibles selon la région ou le département à moins qu'un traitement particulier soit fait sur les différentes enquêtes. Par contre dans chaque secteur, il est possible de retrouver des données tenant compte de ce critère géographique.

II.1. Les sources de données

a - Les sources de données disponibles

Pour les besoins de l'étude, les différentes sources de données ont été recensées pour permettre une évaluation et un suivi des investigations. Dans l'ensemble, toutes les sources ont été visitées mais certaines d'entre elles posent des problèmes quant à leur recouvrement.

Population/ Santé

- Recensement Général de la Population 1976/1988
- Evaluation des Objectifs Intermédiaires/ UNICEF /1991
- Enquêtes Sur les Priorités 1991 : Direction de la Prévision et de la Statistique ; Ministère de l'Économie et des Finances.
- ESAM 1994/1995 : Direction de la Prévision et de la Statistique/ MEF
- Projection de la population 1988-2015 : Direction de la Prévision et de la Statistique ; Ministère de l'Économie et des Finances
- Situation économique et sociale du Sénégal 1995, 1996 : Direction de la Prévision et de la Statistique ; Ministère de l'Économie et des Finances
- Direction de l'Hygiène et de la santé
- Enquête sur la prévalence en vitamine A UNICEF 1996
- Enquêtes Démographique Santé (EDS) 1992/93/97
- Service national des grandes endémies : Ministère de la Santé
- Tableau de bord de la situation sociale

Alphabétisation/ Education

- Direction de l'Alphabétisation et de l'Education de base
- Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education
- Direction de l'enseignement supérieur
- Rectorat (Université Cheikh Anta Diop Dakar)
- Statistique scolaire et universitaire (DPS)

Situation Macro-économique

- Enquêtes agricoles, évolution des statistiques agricoles : Direction de l'agriculture .
- Comptes Économiques du Sénégal : Direction de la Prévision et de la Statistique ; Ministère de l'Économie et des Finances.
- Centre Unique de Collecte des Entreprises (CUCI) / DPS.
- IXème Plan pour le Développement économique et social 1996-2001 : Ministère de l'Économie et des Finances; Direction de la Planification.
- Rapport économique et financier 1999/2000 : Direction de la Prévision et de la Statistique ; Ministère de l'Économie et des Finances.
- Rapport(s) d'exécution du IX ème Plan de développement économique et social : 1997, 1998, 1999 ; Direction de la Planification : Ministère de l'Économie et des Finances
- Programme Triennal d'Investissements Publics 1998-2000 : Direction de la Coopération Financière ; Ministère de l'Économie et des Finances
- le défi de la réduction de la pauvreté et de la viabilité " 1999 : Commission Économique Africaine (CEA).

Autres sources

- Les chiffres-clés de la Justice en 1997 " : Inspection Centrale des services judiciaires 1998 ; Ministère de la Justice.
- Évolution de l'investissement privé : APIX
- Rapport mondial sur le Développement Humain 1990-99 PNUD
- Rapport national sur le développement humain 1998 MEFP/PNUD
- Étude relative aux données socio économiques et politiques sur les femmes sénégalaises PNUD

- Rapport sur la coopération pour le Développement 1987-1998
- Bilan diagnostic des ressources en eau
- Recensement national des artisans au Sénégal en 1992
- Genre et pauvreté - Source Banque Mondiale
- Recensement National de l'Agriculture - DAPS / MAE
- Audits Urbains : Desserte par les équipements urbains (1998 - 2000)
- Évaluation des besoins socio-sanitaires des personnes âgées - PDIS - MSanté - 2000

b - Les sources de données en cours d'élaboration

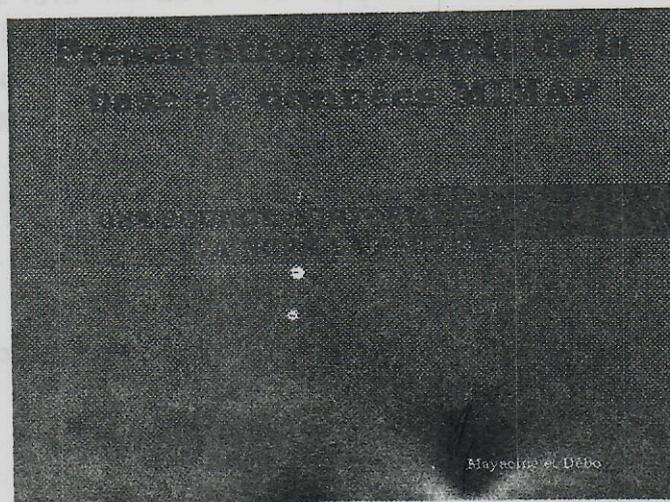
Certaines sources sont latentes du point de vue de leur état de réalisation. Il est opportun, dans le cadre de cette mission d'en faire un état des lieux pour mieux décrire les perspectives d'amélioration et de mise à jour des informations. Plusieurs structures, dans le cadre de l'exécution de leur mission, produisent des informations qui peuvent être utiles au projet MIMAP. Certaines de ces informations pourraient compléter la base de données et pour être sûr de leur disponibilité, celles qui sont en cours d'élaboration ont été choisies.

- Identification des paramètres caractéristiques de l'impact du secteur des transports sur la réduction de la pauvreté
- Enquête nationale sur le travail journalier
- Stratégie alimentation de la rue FAO/municipalité de Dakar - 2000-2001
- Recensement Général de la population - DPS - MEF
- ESAM II DPS - MEF
- Enquête qualitative de perception de la pauvreté
- Enquête quantitative de perception de la pauvre

II.2. Présentation de la base

Le système d'information est constitué d'écrans conçus dans powerpoint avec des liens hyper textes permettant de visualiser les données dans EXCEL et pour certaines dans leur environnement d'origine. Avec cette présentation, il est possible de lier n'importe quel fichier de données exécutable.

Le premier écran est un écran d'entrée. Il fait une présentation sommaire de la base de donnée.



Un second écran permet de présenter le sommaire. Il permet avec un lien hyper texte d'accéder directement aux différentes rubriques qui intéressent l'utilisateur.

SOMMAIRE

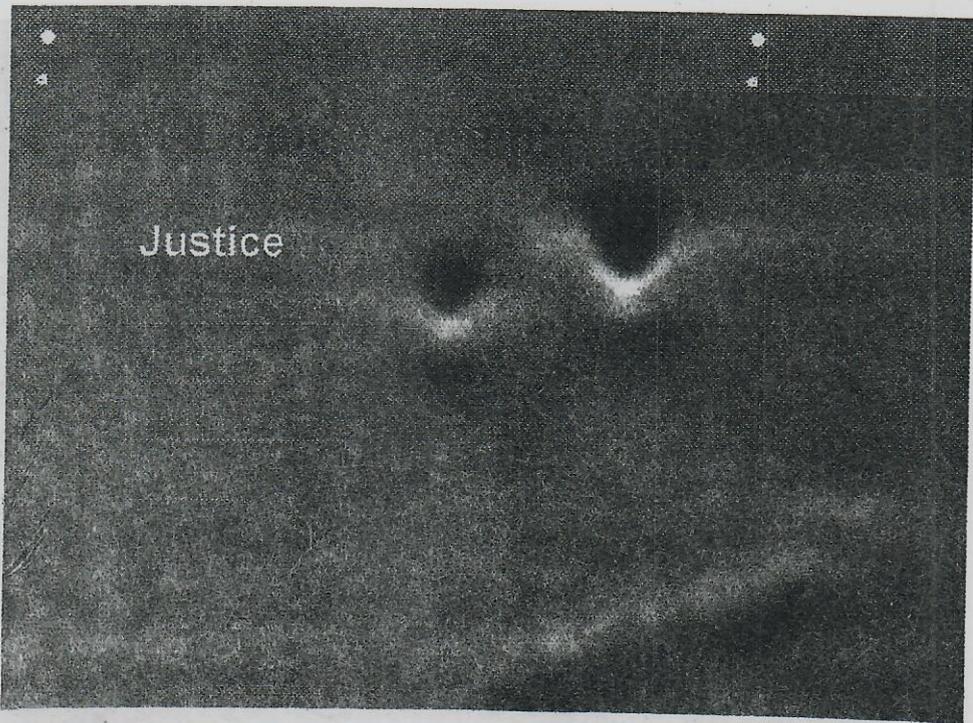
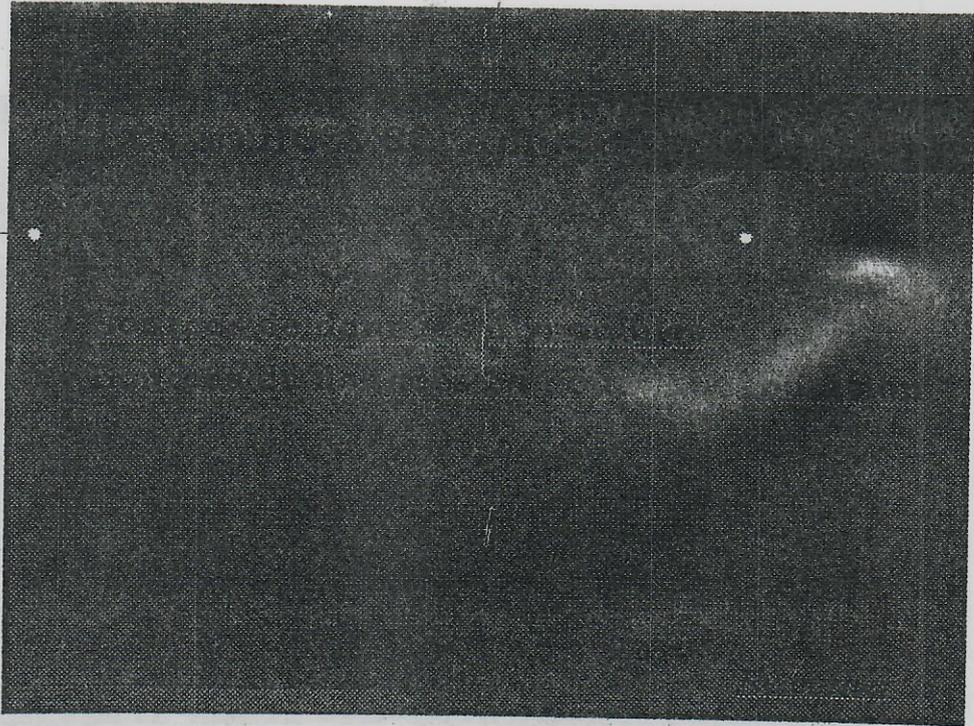
1. Description de la base	1
2. Sources de données	2
3. Structure de la base de données	3
4. Méthodologies utilisées	4
5. Données d'enquêtes	5

L'écran de description de la base permet d'afficher les sources et la structure pour mieux édifier l'utilisateur sur les différentes méthodologies utilisées pour la collecte des informations. Les données d'enquêtes sont également présentées pour faciliter leur compréhension et leur traitement.

Structure de la base de données

Accès aux services sociaux
Cadre de vie
Economie
Secteur public
Indicateurs synthétiques
Démographie

L'étude du système d'information sur la pauvreté menée dans le cadre du projet MINAP a permis de faire un état des lieux des données existantes. Pour mesurer la performance de l'appareil statistique, il est nécessaire de faire un inventaire des besoins en données du projet.



Les autres services sociaux

Accès à l'eau potable

Accès à l'éclairage

Accès à l'habitat

EDS: Méthodes

Au total cinq enquêtes de grande envergure ont été réalisées, dans le cadre de l'évaluation des conditions de vie des ménages. L'enquête sur les priorités (EDS), réalisée en 1991-92 sur la base d'un échantillon de 12 000 ménages a permis, dans une certaine mesure, d'obtenir des informations sur les conditions de vie des ménages.

Enquêtes EDS

EOI

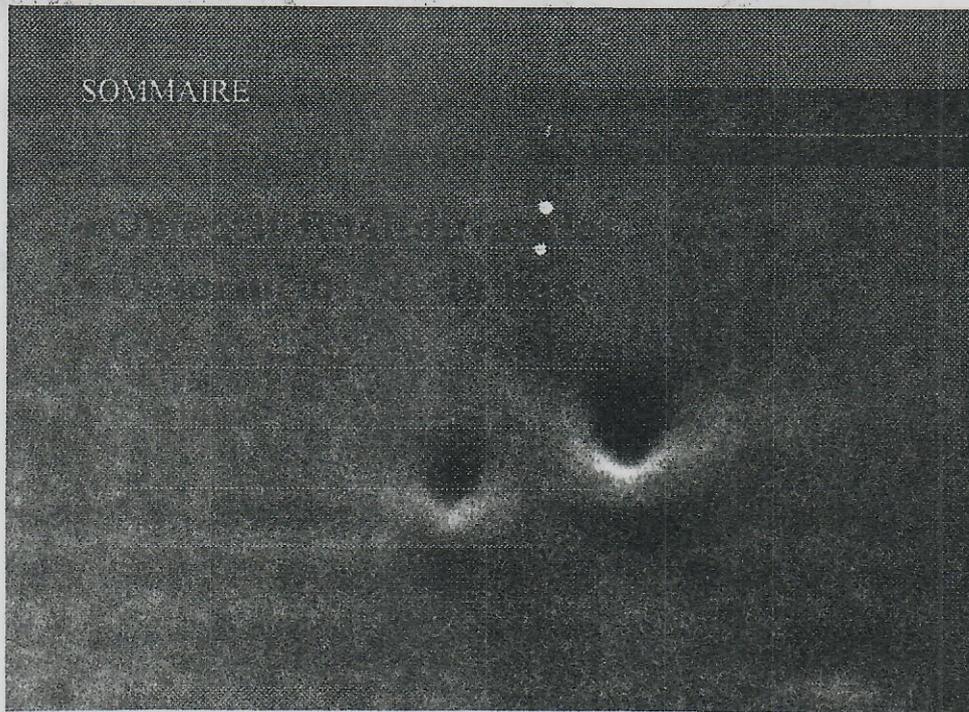
ESIS

MICS 2000

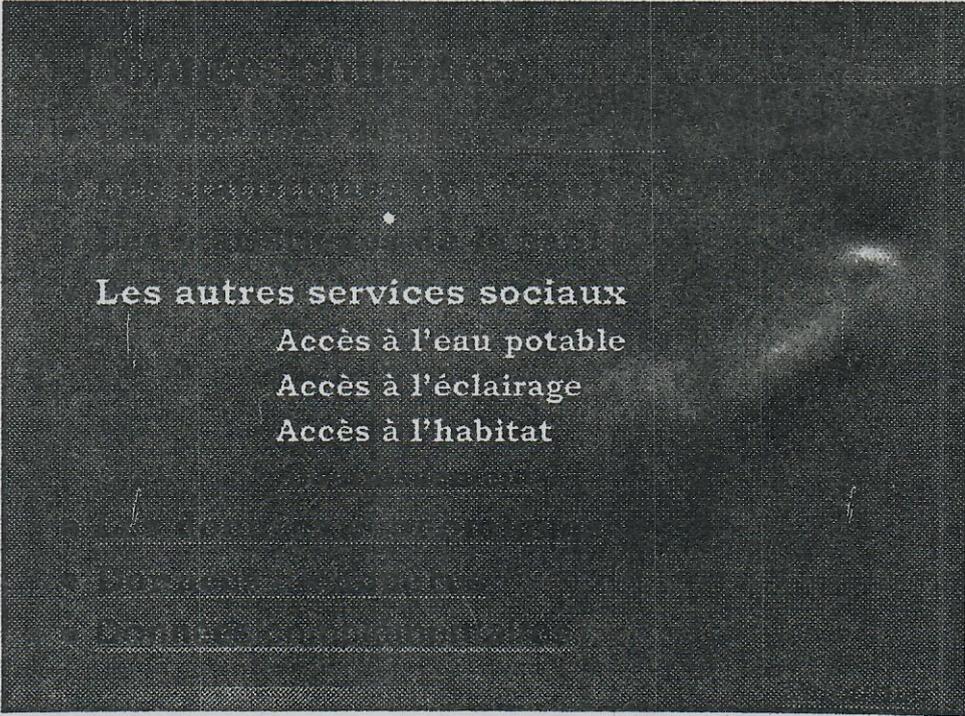
II.3. Guide d'utilisation

Les différents écrans constituant l'ensemble de la base de données sont liés par des liens hypertextes qui nous permettent naviguer d'un secteur à un autre en gardant la possibilité de conserver les données dans leur environnement d'origine.

Exemple, l'écran suivant nous propose le sommaire de la base. Il suffit de cliquer sur une rubrique pendant que le curseur est à sa position de pointage (en forme de main). Les possibilités offertes par powerpoint sont largement utilisées pour avoir le meilleur affichage. Si on clique sur la rubrique données collectées,.....



... l'écran suivant est affiché.



Les autres services sociaux

Accès à l'eau potable

Accès à l'éclairage

Accès à l'habitat

Il est possible de retourner à l'écran précédent en cliquant sur "*Retourner*" qui est en bas de l'écran.

En cliquant par exemple sur la rubrique "EDMC" de cet écran,

Au total cinq enquêtes de grande envergure ont été réalisées dans le cadre de l'évaluation des conditions de vie des ménages. L'enquête sur les priorités (EDS) réalisée en 1991-92 sur la base d'un échantillon de Ménages a permis, dans une certaine mesure, d'obtenir des informations sur les conditions de vie des ménages.

Enquêtes EDS

EOI
ESIS
MICS 2000

Toutes les informations concernant cette enquête sont affichées, et dans leur forme d'origine



République du Sénégal

Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan
Direction de la Prévision et de la Statistique



Projet d'harmonisation des indices de prix dans les pays de l'U.E.M.O.A.

Enquête sur les Dépenses des Ménages de la Capitale 1996

- Présentation de l'enquête
- Conditions d'utilisation
- Echantillonnage
- Principaux concepts
- Questionnaire
- Documentation

- Traitement des données
- Données
- Principaux résultats
- Carte géographique
- Photos
- Contacts



MAI 1999

QUITTER

On note que c'est avec ce principe que toutes les données, de quelque nature que ce soit, pourvu qu'elles soient disponibles, sont affichées. Dans chacun des cas, une possibilité de sortie et de retour aux écrans de powerpoint est offerte. Pour les affichages des données conçues dans un logiciel en dehors du compact de Microsoft Office, (SPSS ou EViews), il est recommandé de quitter entièrement pour revenir aux écrans précédents. Les écrans sous Word, Excel et Access sont munis d'un bouton "Retourner".

Chapitre III : Les données de base

III.1. Les Indicateurs d'analyse

L'élaboration de la base de données devra permettre de suivre et d'améliorer la production des indicateurs. Les critères de fiabilité et de robustesse des statistiques recherchées, exigent la collecte de données exhaustives en provenance diverses sources et une confrontation sans concessions des valeurs. Cette base de données qui est à la fois spatiale et temporelle devrait être élaborée de telle sorte que l'on puisse obtenir une vision plurielle du niveau de pauvreté au Sénégal. Elle devrait fournir autant que possible des données désagrégées par région, par sexe tout en gardant la cohérence qui garantit la caractéristique fondamentale.

Les indicateurs élaborés pour suivre les performances dans le cadre de la pauvreté intéressent directement les secteurs sociaux. Ils sont difficilement calculables sur une longue période à cause de la faiblesse de l'appareil statistique.

a - Le secteur de l'éducation

Taux brut de scolarisation élémentaire (TBSE)

C'est le total des effectifs dans l'enseignement élémentaire quelque soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population des enfants de 7-12 ans. Il indique la capacité du système scolaire élémentaire à inscrire à l'école les enfants de la tranche de 7-12 ans. C'est un indicateur très sensible aux variations du taux de croissance démographique, mais cela n'affecte en rien sa stabilité. Il demeure un indicateur relativement robuste du point de vue statistique, même si sa fiabilité reste insuffisante à cause de l'hypothèse assez forte de stabilité spatiale et temporelle du taux de croissance de la population des 7-12 ans.

Un TBSE d'une valeur de 100 indique que le pays est en principe capable d'accueillir toute sa population d'âge scolaire élémentaire, mais il n'indique pas la part de celle-ci déjà inscrite.

Le TBSE peut être supérieur à 100% à cause de l'inclusion des élèves ayant dépassé ou n'ayant pas atteint l'âge légal d'entrée à l'école et du redoublement. Une interprétation rigoureuse du TBSE nécessite des informations supplémentaires afin d'évaluer l'étendue des redoublements, des entrants tardifs etc. Deux indicateurs complémentaires peuvent accompagner le TBSE pour remédier à ce problème.

- Le taux net de scolarisation est le ratio entre les effectifs du groupe d'âge officiel et la population correspondante.
- le taux de scolarisation par âges simples qui montre la participation de la population d'un âge donné en l'occurrence ici la tranche 7-12 ans dans l'enseignement.

Le calcul de ces indicateurs suppose une exploitation plus fine des registres d'écoles.

L'évolution de cet indicateur suit une tendance presque linéaire sur la période 1994-1999. Les données sont entièrement collectées auprès de la DPRE - MEN

Le Taux d'alphabétisation

Ce taux est également calculé pour mesurer la qualité des ressources humaines d'un pays. Il est égal au rapport entre la population sachant lire ou écrire sur la population totale. C'est un indicateur qui garde les mêmes avantages et inconvénients du taux de scolarisation calculé ci-dessus, avec la particularité d'être susceptible d'être influencé par les méthodes de collecte. Ce taux est recouvré à partir des données d'une enquête auprès des ménages, exhaustive ou non. La base de données est renseignée seulement pour l'année 1995/1996.

Taux de réussite selon le secteur

C'est un indicateur de qualité qu'on définit pour les secteurs privé et public. Il peut faire référence au diplôme sanctionnant la fin des études primaires, d'enseignement moyen, secondaire pour mieux se prêter à des cas de comparaison spatiale. Pour cela, les effectifs des candidats aux différents examens de fin d'études de cycle doivent être disponibles dans la base de données. L'indicateur est de très bonne qualité de robustesse et de fiabilité. La base de données est bien renseignée pour son calcul.

Le taux de redoublement selon le secteur

Ce taux est déterminé par le pourcentage d'élèves reprenant la même classe sur l'effectif total dans l'enseignement élémentaire d'une même année. Cet indicateur est censé permettre d'appréhender la qualité du système éducatif élémentaire. Ainsi on pense qu'il serait plus pertinent de considérer comme base l'effectif global de l'année précédente et non celle de la présente année. En effet dans sa formulation actuelle une baisse pourrait provenir d'un afflux massif de nouveaux élèves suite par exemple à de nouvelles constructions de classes. Ce qui donnerait naturellement l'illusion (pas tout à fait vraie) que la qualité de l'enseignement s'est améliorée.

Donc en début de l'année t , on devrait établir le taux de redoublement de l'année $t-1$ suivant la formule:

Taux d'abandon dans le primaire

Il mesure la proportion d'élèves du primaire ayant abandonné par rapport à l'effectif de départ. Le nombre d'abandon est communiqué dans les rapports de rentrée effectués par les inspections départementales. Le taux d'abandon pour l'année t se calcule alors par la formule :

$$TA_t = \text{Abandons } t+1 / \text{effectif de l'année } t$$

Les données sur ce taux sont obtenues à la DPRE par niveau d'enseignement élémentaire. Un taux global a alors été calculé en pondérant les taux par niveau par les effectifs correspondants.

Ratio élèves/enseignant

Il est égal au nombre d'élèves dans le primaire rapporté au nombre d'enseignants. Cet indicateur donne le niveau de l'encadrement au niveau primaire représenté par le nombre d'élève moyen suivi par un enseignant. Il peut être collecté à partir des données de la DPRE (MEN) qui détient l'ensemble des effectifs des enseignants et élèves par localité (régions) et par secteur (primaire, secondaire général, secondaire technique, professionnelle, universitaire).

Nombre d'élèves par classe

C'est le nombre d'élèves moyen par classe. Il est calculé par le rapport entre l'ensemble des effectifs scolaires et le nombre de classes contenues dans le système scolaire, et ce, par niveau d'étude et par secteur. Cet indicateur peut renseigner sur le degré de la pression de la demande sur l'offre d'éducation. Selon les régions, le niveau de l'indicateur montre les disparités et permet de corriger le manque d'équité dans la mise en place des infrastructures éducatives. Il est calculable à partir des données de la DPRE, qui disposent d'informations relatives au nombre de classes et aux effectifs scolaires par région et par année. La base de données doit être complétée dans ce sens.

Contribution des différents acteurs selon le niveau

Les acteurs retenus sont l'État, les ménages, les APD et les collectivités locales. Pour chacun d'eux, leur part dans le budget total de l'éducation est calculée. Les données disponibles dans la base suffisent pour le calcul de cet indicateur.

Pourcentage de personnes de plus de 15 ans ayant un niveau complet d'école primaire

Le calcul de cet indicateur ne pose aucun problème d'ordre technique. Les données relatives à la répartition par âge des personnes ayant effectué entièrement le cycle primaire permettent de le recouvrer. C'est le rapport entre le nombre de personnes de plus de 15 ans ayant au moins le niveau du Cours Moyen Deuxième année sur la population totale de cette tranche d'âge. Pour cela, il faut mettre à disposition les résultats des enquêtes auprès des ménages telles que le RGPH, l'ESP, l'ESAM, où le niveau d'instruction est donné par l'enquêté.

Cet indicateur est un indicateur synthétisant le taux d'inscription à l'école primaire, le taux d'accès et le taux d'abandon dans le cycle primaire. S'il est fourni selon la tranche d'âge, il peut refléter la dynamique des performances de l'éducation de base. Également, une répartition par sexe rendrait cet indicateur plus explicite et aiderait à apprécier certains autres indicateurs tels que le niveau de la fécondité. La base de données ne contient aucune statistique de base pouvant permettre l'élaboration de cet indicateur, elle doit être complétée par les sources citées plus haut.

Pourcentage de personnes de plus de 15 ans sachant lire ou écrire

Comme l'indicateur ci-dessus, les données pouvant servir à son calcul sont obtenues à partir des enquêtes effectuées auprès des ménages telles que le RGPH, l'ESP, l'ESAM. La base de données ne contient aucune donnée dans ce sens et devrait être complétée au moins pour ces années d'enquête.

L'analyse approfondie de cet indicateur peut révéler des corrélations avec le niveau de certains indicateurs relatifs à la performance et au moyen du système éducatif. S'il est fourni selon la tranche d'âge, il peut refléter la dynamique des performances de l'éducation de base à travers les générations. Également, une répartition par sexe pourrait permettre d'apprécier les taux de réussite de certains programmes de santé et d'éducation relatifs à la condition féminine.

Dépense de fonctionnement en % du PIB

Cet indicateur mesure le degré d'importance des moyens mis à la disposition de l'éducation, par rapport aux revenus globaux distribués dans l'économie. La base de données doit être complétée par les données du Ministère Chargé de l'Éducation Nationale.

Dépense de fonctionnement en % du Budget

SOMMAIRE

Chapitre I : Contexte de l'Étude.....	3
I.1. Contexte et Justification.....	3
I.2. Objectifs de l'étude.....	3
a - Objectif général.....	3
b- Objectifs Spécifiques.....	4
Chapitre II : Structure de la base.....	5
II.1. Les sources de données.....	5
a - Les sources de données disponibles.....	5
b - Les sources de données en cours d'élaboration.....	7
II.2. Présentation de la base.....	8
II.3. Guide d'utilisation.....	13
Chapitre III : Les données de base.....	17
III.1. Les Indicateurs d'analyse.....	17
a - Le secteur de l'éducation.....	17
b- Le Secteur de la Santé.....	21
c - Démographie.....	23
d - Stabilité et cadrage macroéconomique.....	23
e - Protection environnementale.....	24
f - Justice.....	25
g - Sécurité.....	25
III.2. Les données collectées.....	26
III.3. Les enquêtes statistiques.....	28
a - Les enquêtes démographiques et de santé (EDS I, II, III).....	28
b - L'Enquête sénégalaise auprès des ménages (ESAM).....	29
c - L'Enquête sur les priorités.....	30
d - L'Enquête sur les dépenses des ménages de la capitale - 1996 (EDMC).....	30

Université Cheikh Anta Diop
(UCAD)

Faculté des Sciences Economiques et de Gestion
(FASEG)

Centre de Recherches Economiques Appliquées
(CREA)

Analyse des Impacts sur la pauvreté et les inégalités de revenus des
politiques macroéconomiques et d'ajustement au Sénégal
(MIMAP/SENEGAL)

RAPPORT PROVISOIRE

THEME

**COLLECTE ET CONSTRUCTION
D'UNE BASE DE DONNEES**

Equipe 1

**Mayacine Camara
Debo Sow**

*CREA, Km 1, Av Cheikh Anta Diop (Ex. Locaux BRGM)
BP 5683, Dakar-Fann-Sénégal
Tél. (221) 824 78 61 / Fax. (221) 825 19 79*

MINAP
Mali

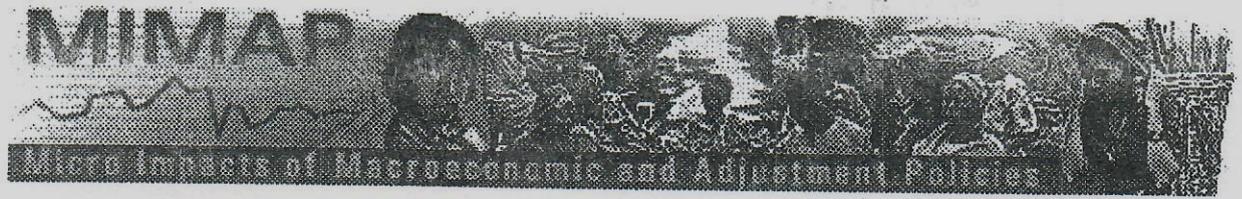
Collecte et construction d'une base de données.

Rapport préliminaire

MINAP - Sénégal
Ministère de l'Agriculture
Dakar, Sénégal

Présenté dans le cadre de
l'assistance technique MINAP,
financée par le PNUD - Sénégal





Collecte et construction d'une base de données.

Rapport provisoire

MIMAP-Sénégal

Mayacine Camara

Debo Sow

Présenté dans le cadre :
Réunion régionale MIMAP,
5-8 septembre 2001, Dakar - Sénégal

IDRC  CRDI

Tableau : Distribution de la pauvreté selon la taille du ménage (en %)

Taille du ménage	Incidence de la pauvreté P0
1 personne	10
2-4 personnes	28
5-7 personnes	49
8-10 personnes	63
11-13 personnes	68
14-16 personnes	70
17 personnes ou plus	76

Source : HSAM, 1995

Source : HSAM, 1995

Source : HSAM, 1995

seuil de pauvreté

0.469

0.422

0.375

0.328

0.281

0.235

0.188

0.141

0.094

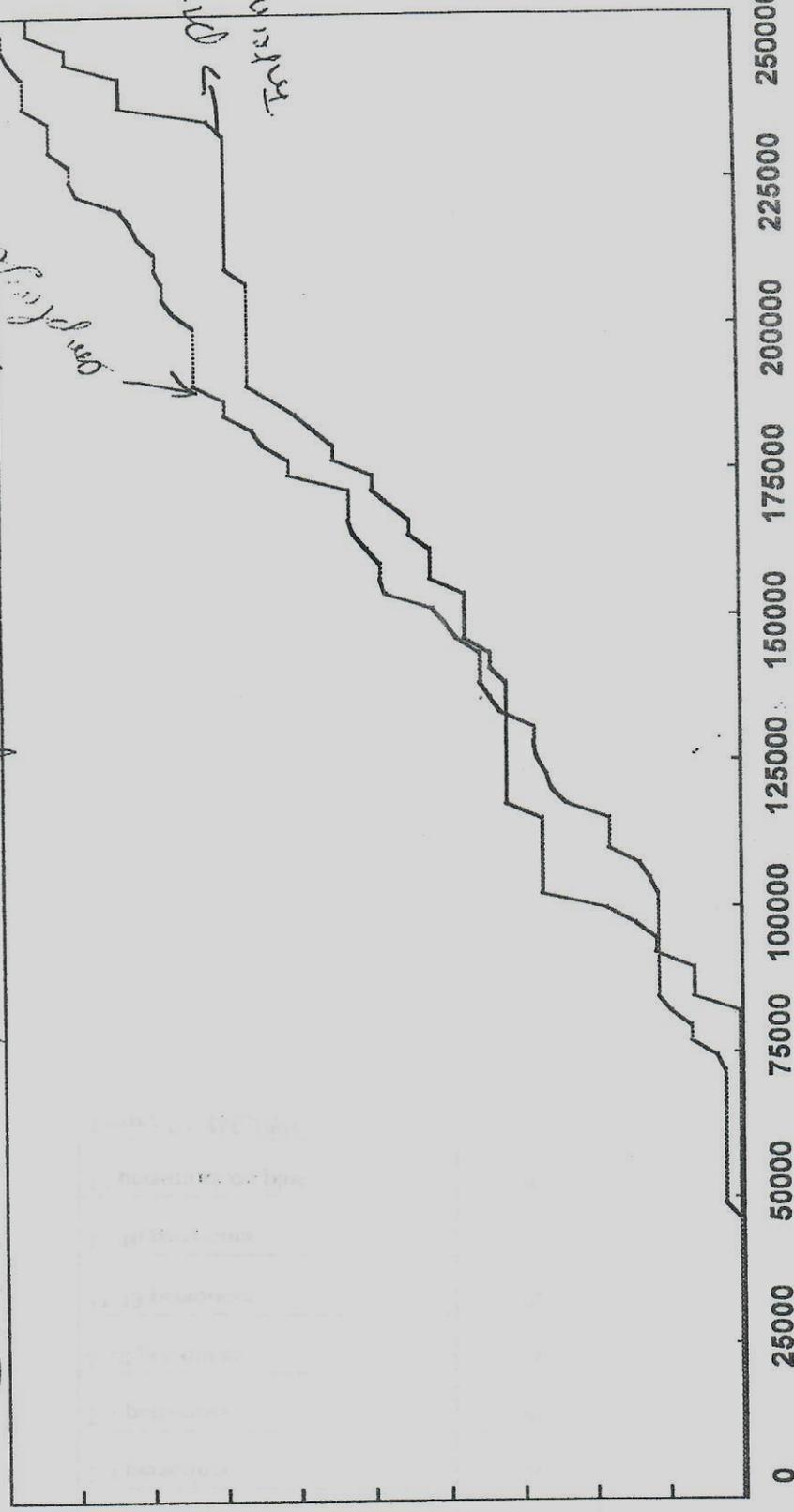
0.047

0

Comptes FGT selon le Gpe pour Economique

comptes FGT

seuil de pauvreté
Taux de déviance



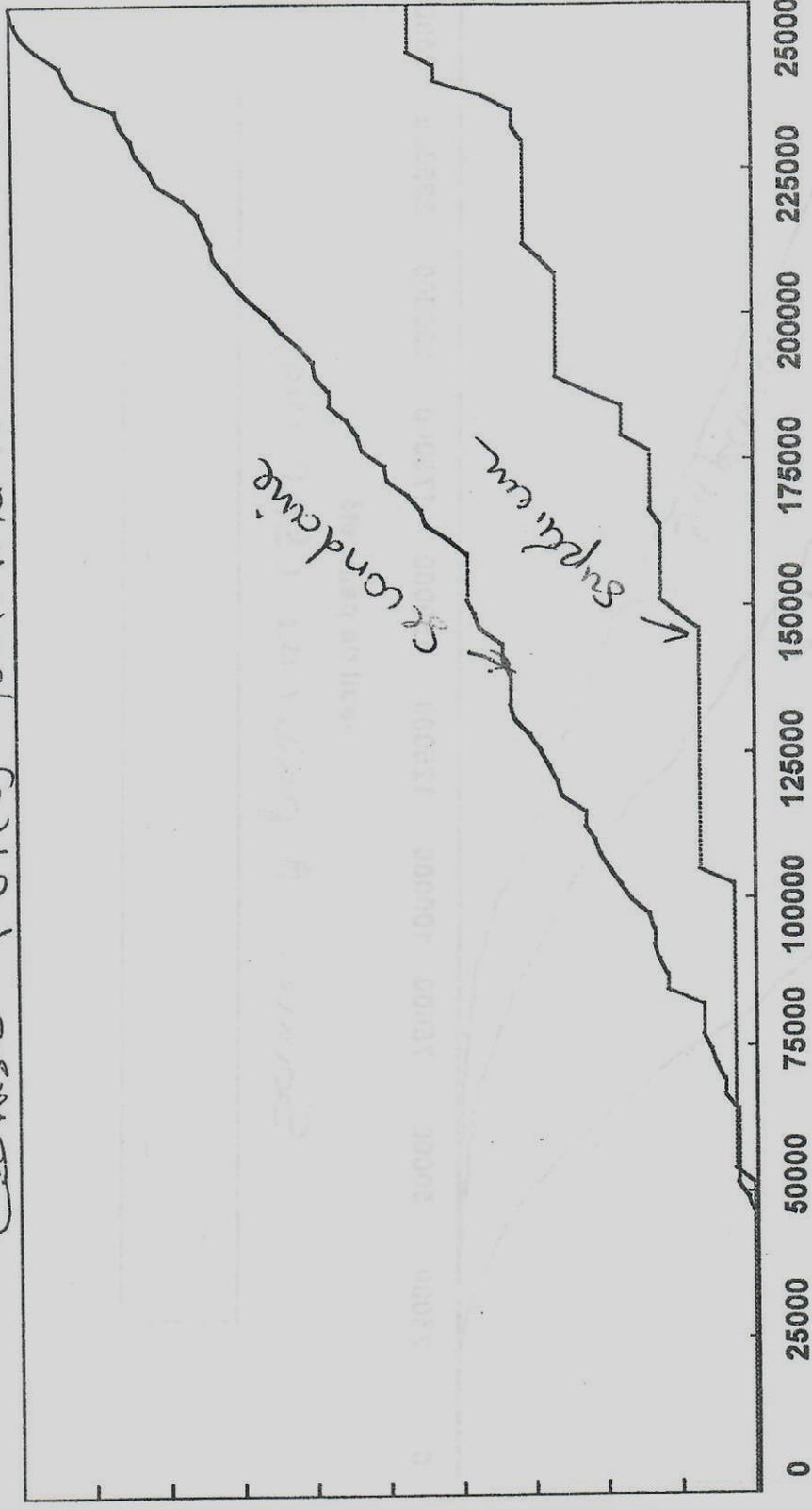
SEuil de pauvreté



Seuil de pauvreté

Censu FGT(0) selon le niveau de revenu des CM

- 0.412
- 0.371
- 0.33
- 0.289
- 0.247
- 0.206
- 0.165
- 0.124
- 0.082
- 0.041
- 0



SEuil de pauvreté



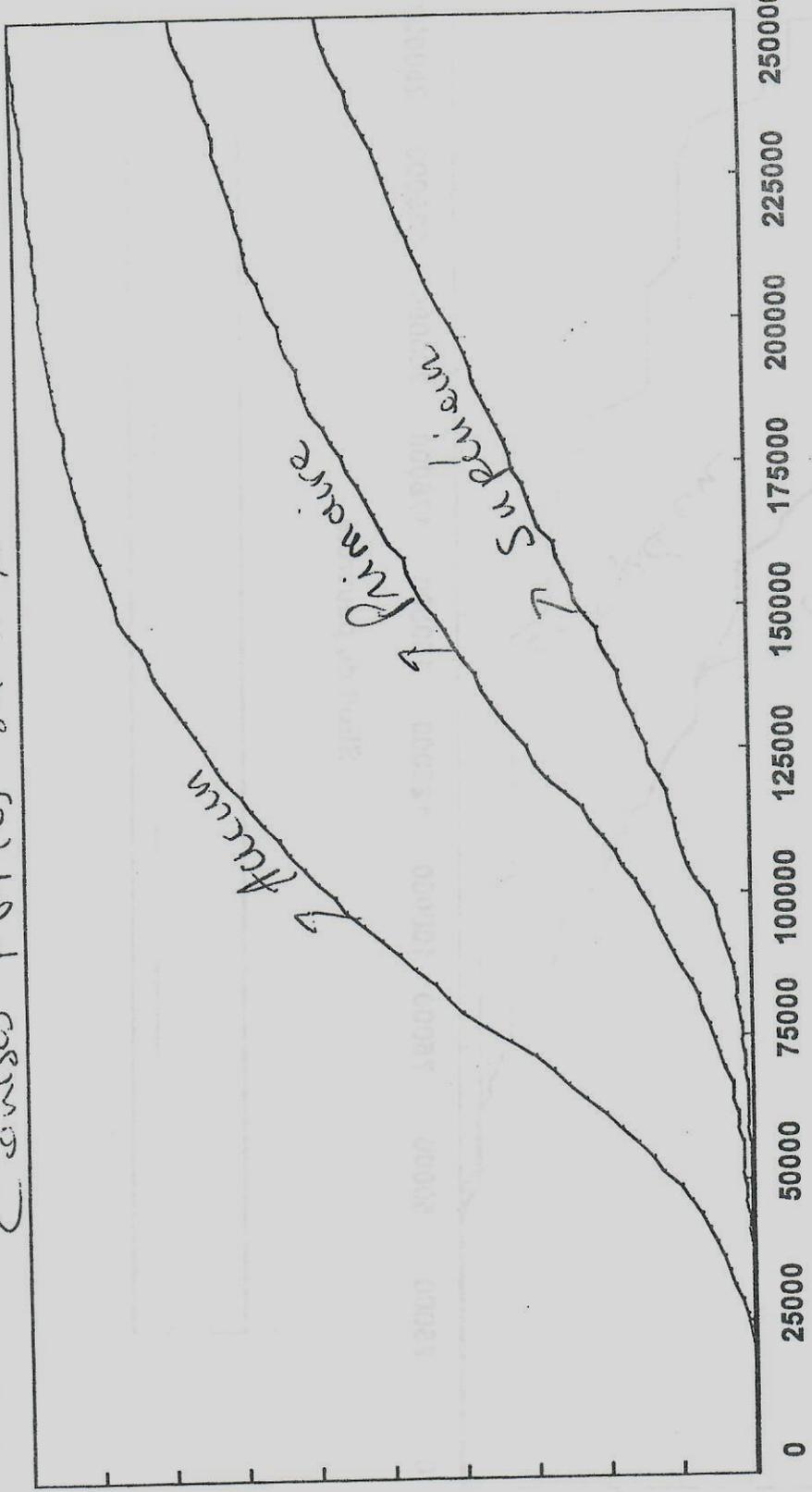
Censu FGT(0) selon le niveau de revenu des CM

Seuil de pauvreté

Consiso FGT(0) selon le niveau d'instin et du CN.

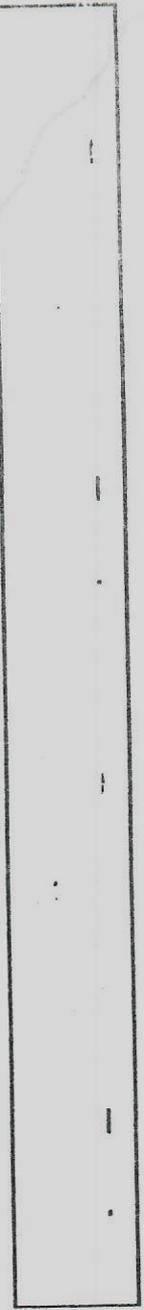
Incidence de la pauvreté

- 0.952
- 0.857
- 0.762
- 0.666
- 0.571
- 0.476
- 0.381
- 0.286
- 0.190
- 0.095
- 0



Seuil de pauvreté

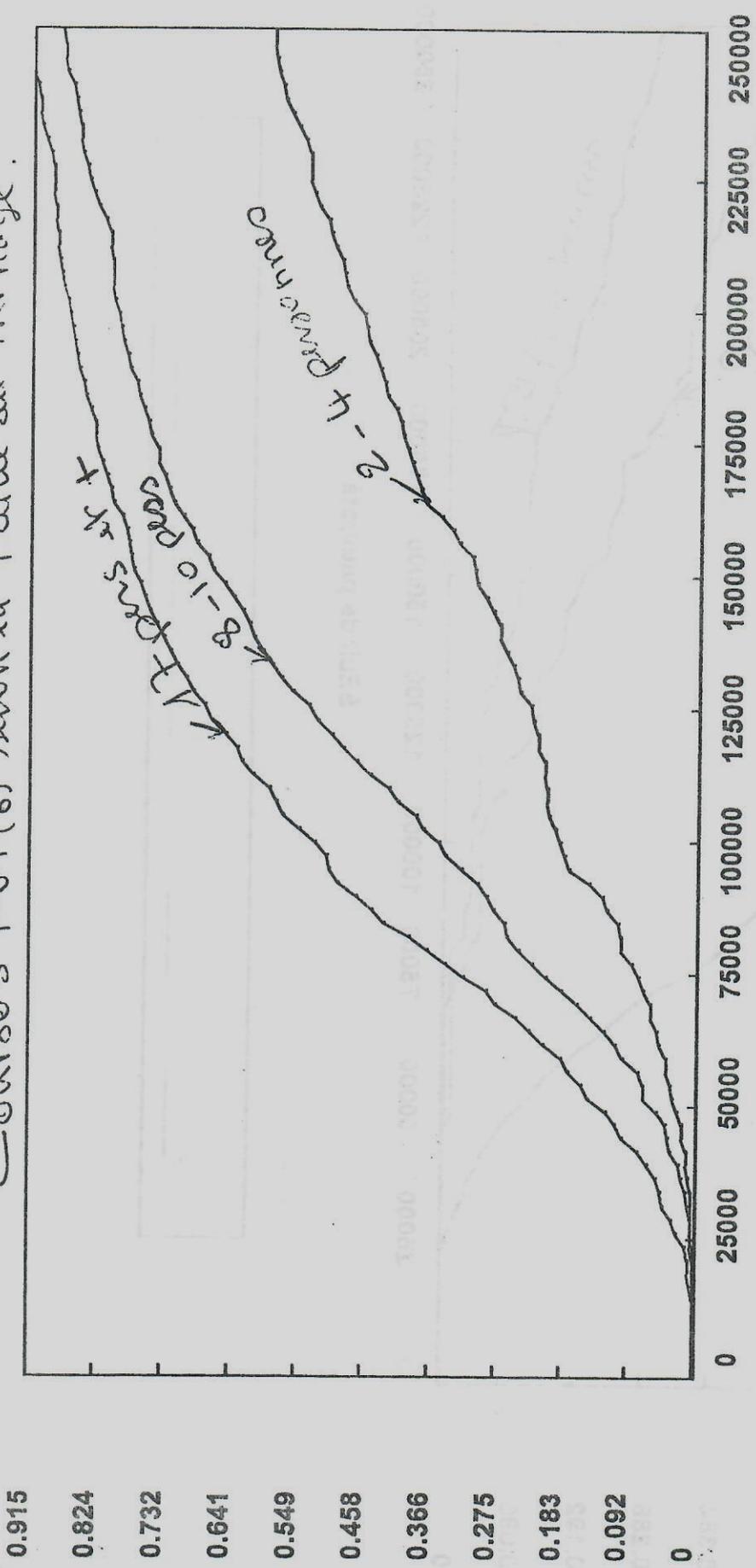
Source: A partir de (SAN, 1997)



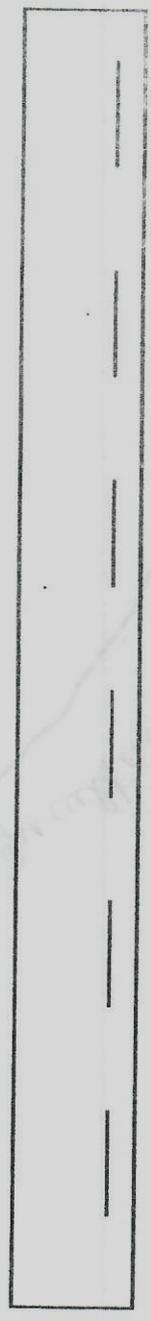
(Faint handwritten text, possibly a signature or date)

Indice de pauvreté

Courbes FGT(0) selon la Taille du ménage.



SEuil de pauvreté



Source: A partir de ESAH, 1991-

Courbes FGT(0) selon la Taille du ménage

Conyx FGT (2) Monté Gpe Socio-économique

Seuil de pauvreté

0.961

0.865

0.769

0.673

0.577

0.481

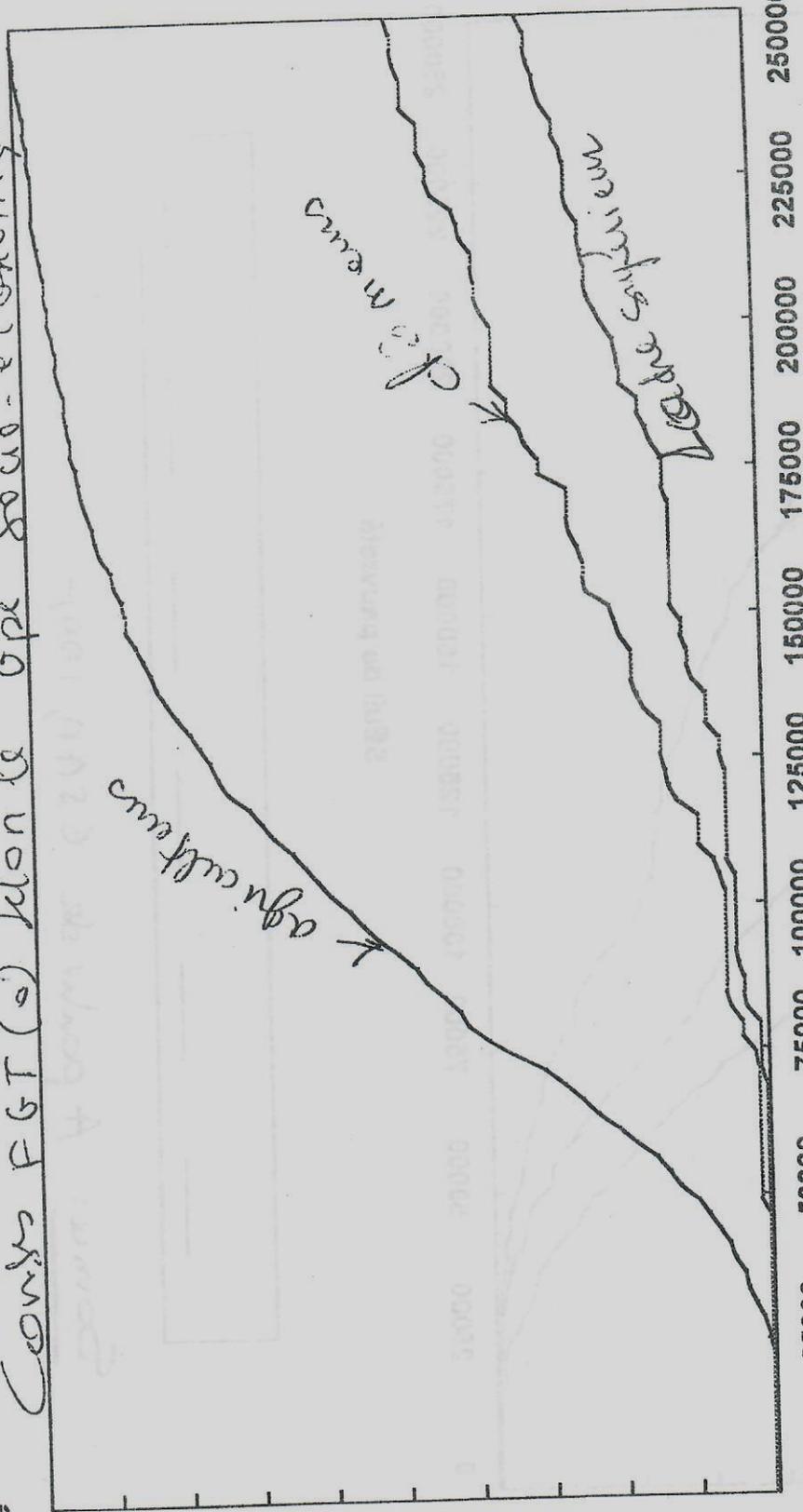
0.384

0.288

0.192

0.096

0



SEuil de pauvreté

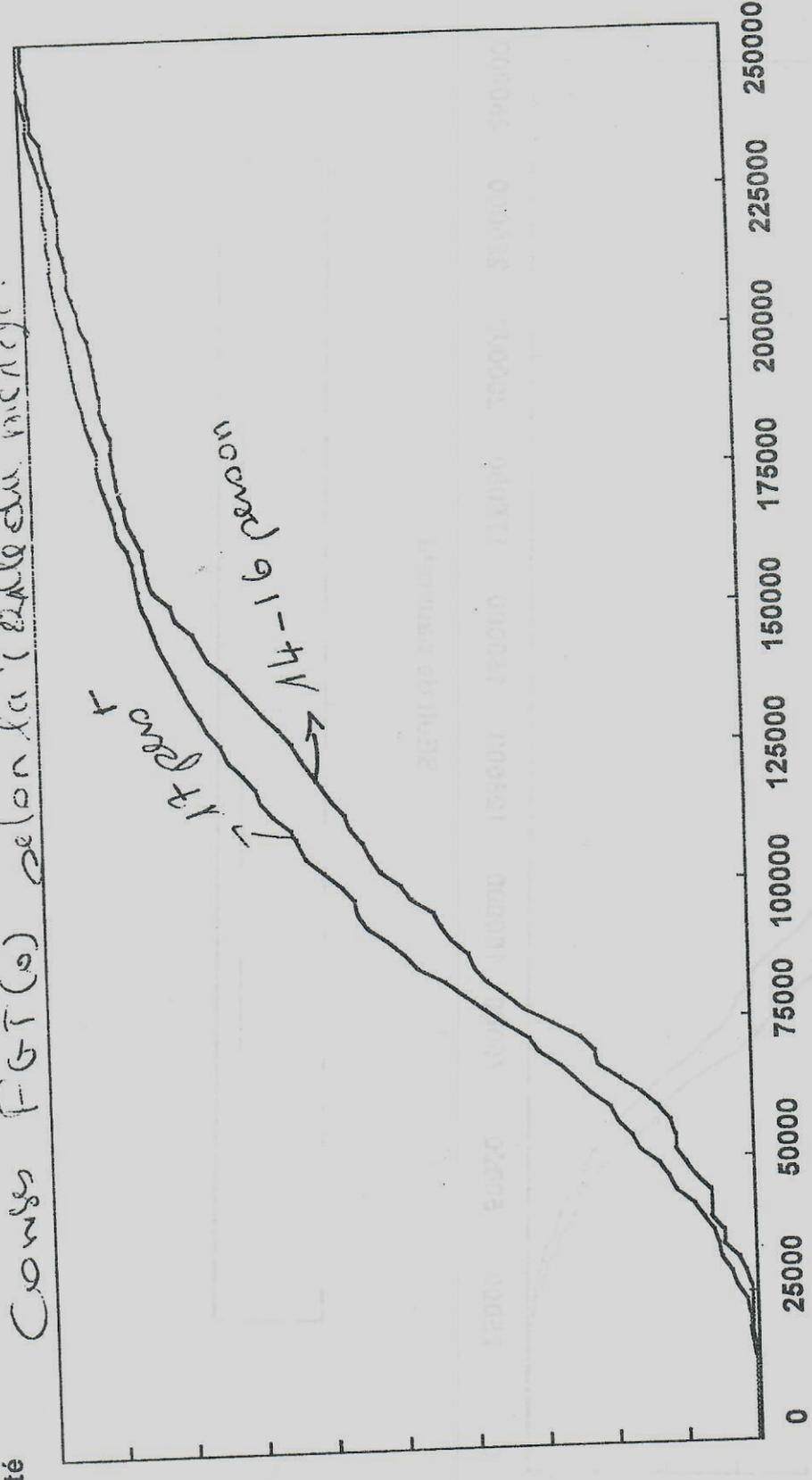


Composé FGT (2) Monté Gpe Socio-économique

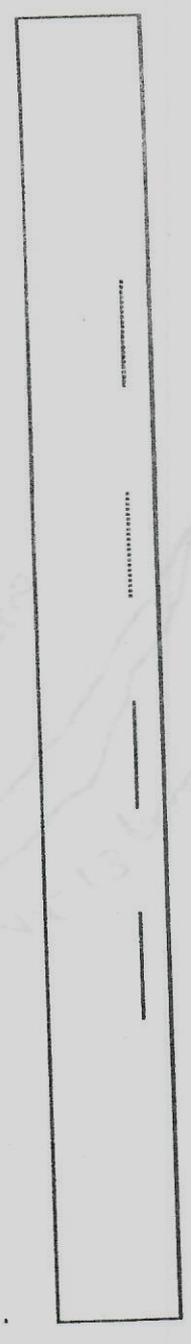
Conss FGT(0) selon la Taille du ménage.

Incidences de pauvreté

- 0.915
- 0.824
- 0.732
- 0.641
- 0.549
- 0.458
- 0.366
- 0.275
- 0.183
- 0.092

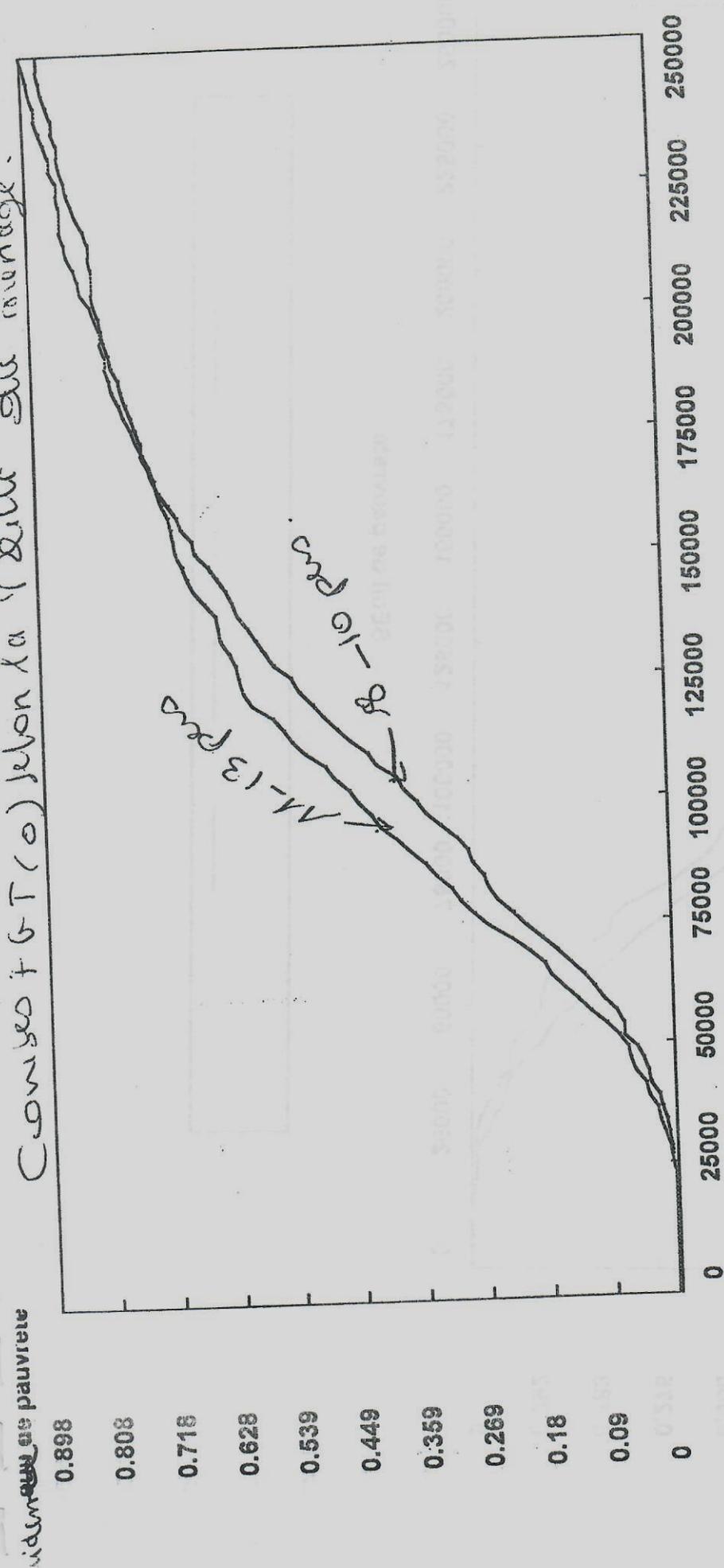


SEUIL de pauvreté

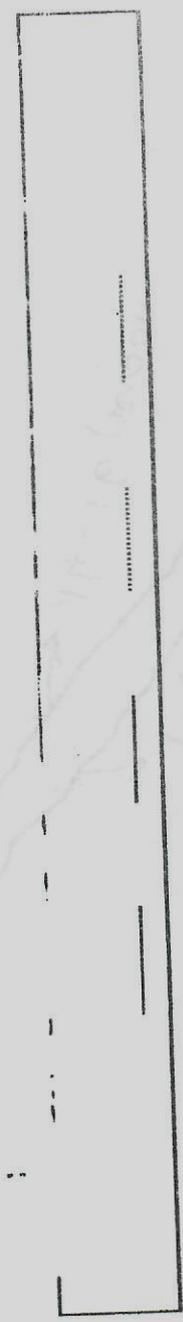


Incidence de pauvreté selon la Taille du ménage

Compte FT(0) selon la valeur du ménage.



SEuil de pauvreté

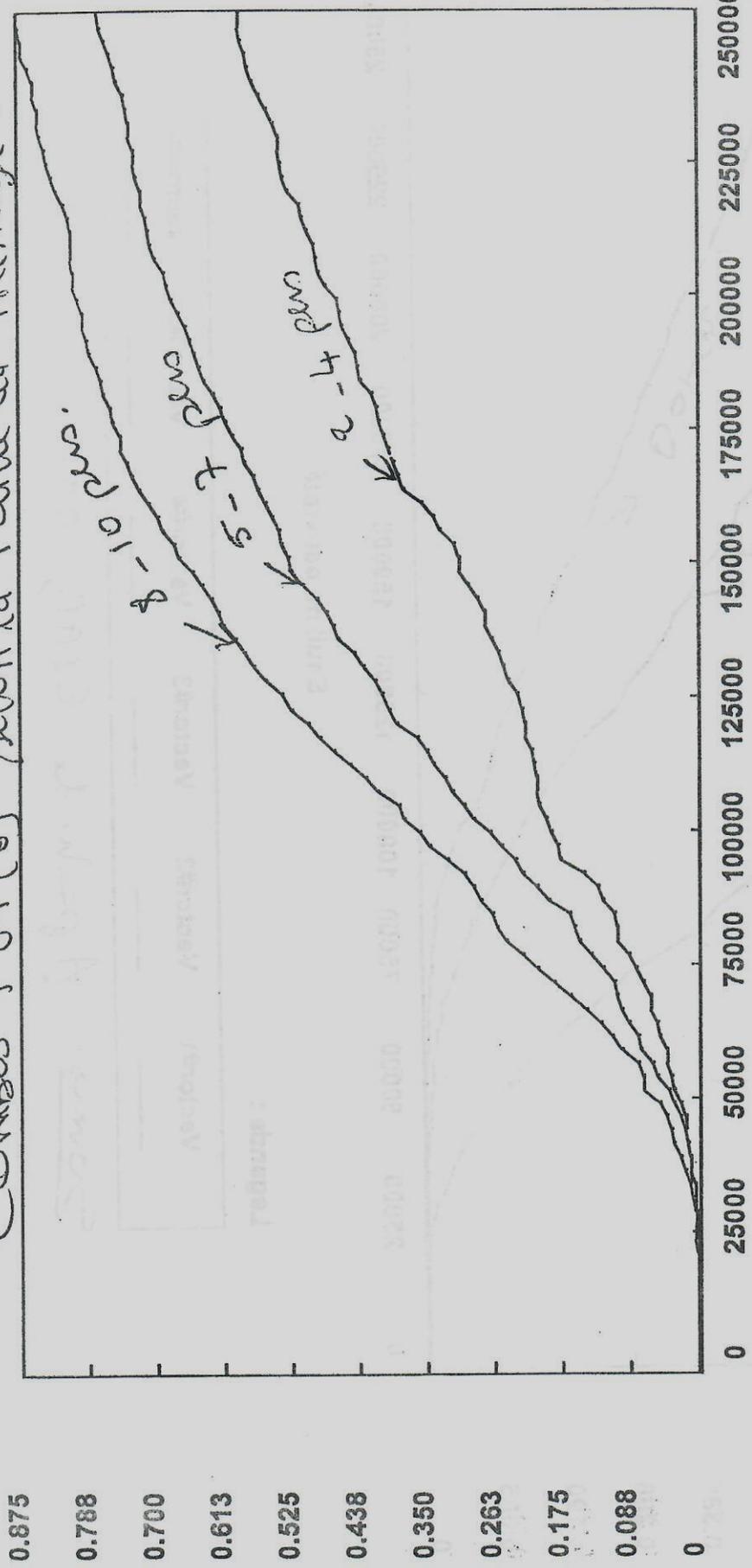


Compte FT(0) selon la valeur du ménage.

Compte FT(0) selon la valeur du ménage.

pour le puvivie

Combes FGT(0) selon la Taille du ménage.



SEuil de pauvreté

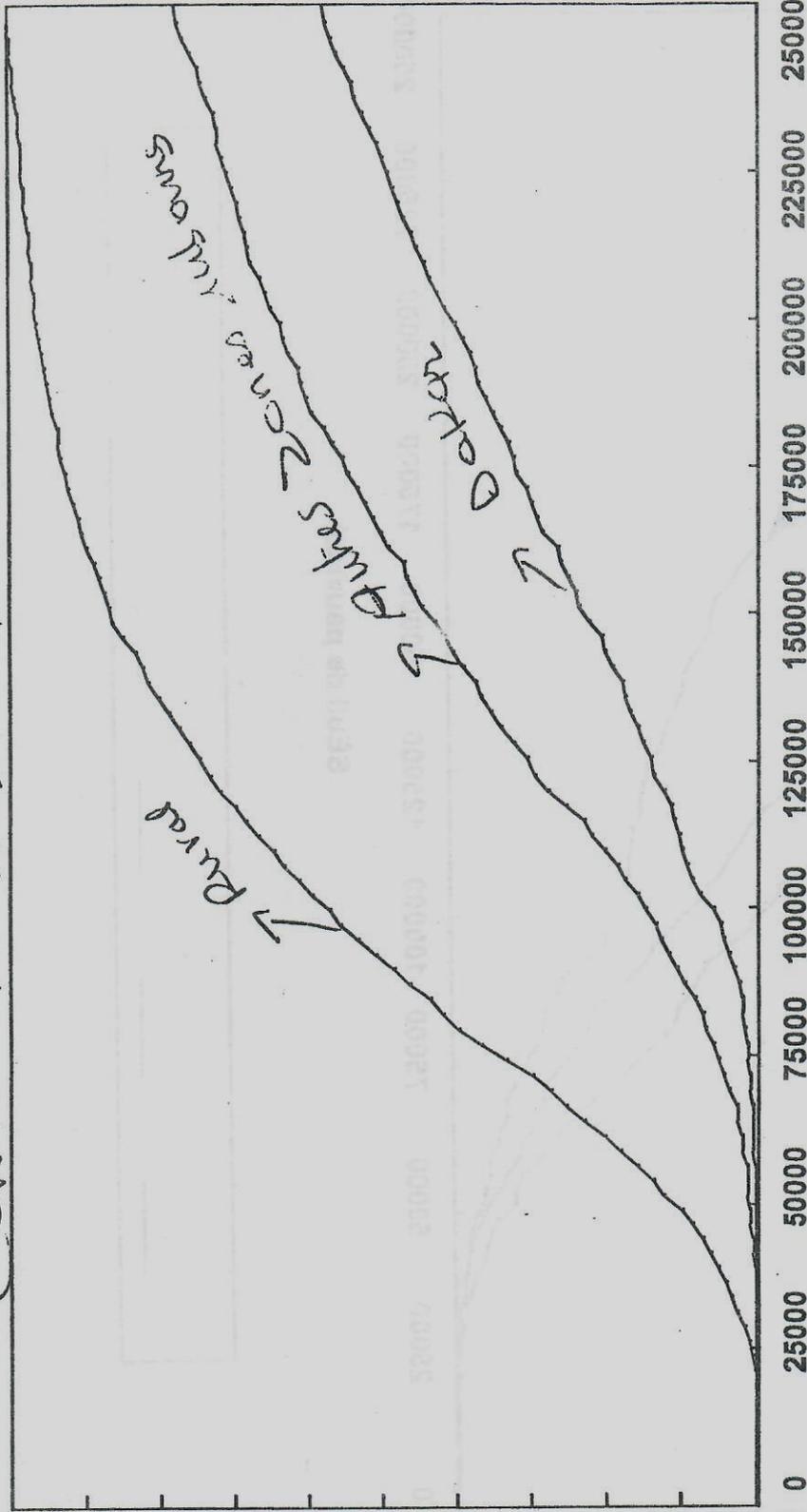
0.875
0.788
0.700
0.613
0.525
0.438
0.350
0.263
0.175
0.088
0

Combes FGT(0) selon la Taille du ménage

LAUVINGHE DE LA PAUVRETE

Convertis FGT(d) Debon La Zone de residence

0.952
0.857
0.762
0.666
0.571
0.476
0.381
0.286
0.190
0.095
0



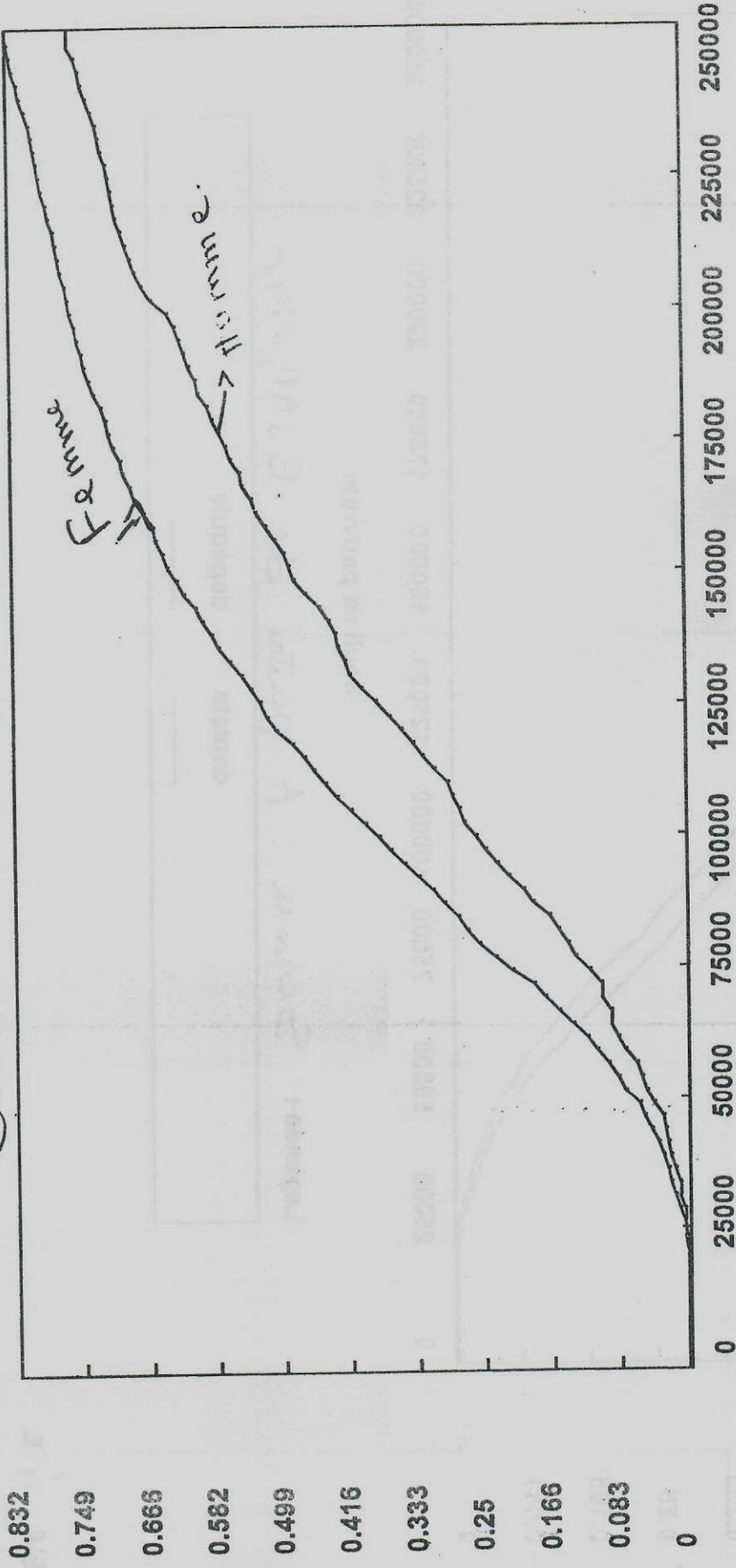
Legende :

Vector#1	Vector#2	Vector#3	Vector#4	Vector#5	Vector#6
---	---	---	---	---	---

Sources: A partir de ESA, 1991

Convertis FGT(d) Debon La Zone de residence

Incidence de la pauvreté Combes FSI(0) selon le seuil de pauvreté



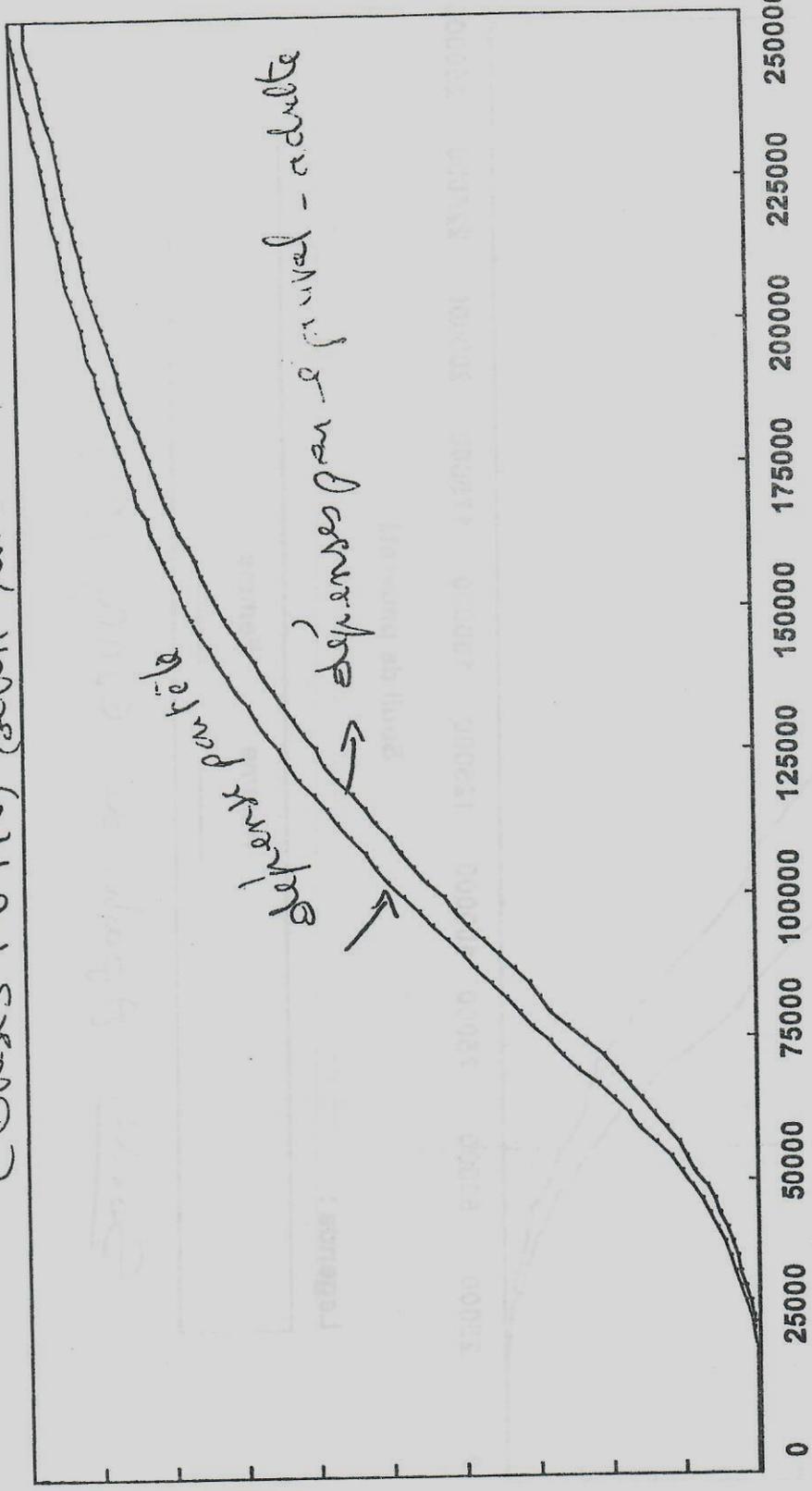
Legende :

—	homme
- - -	Femme

Source: Apativ de ENNA, 1997

Comptes FGT(0) selon l'indicateur du micro-cote

- 0.832
- 0.749
- 0.666
- 0.582
- 0.499
- 0.416
- 0.333
- 0.25
- 0.166
- 0.083
- 0



Legende: Source : A partir de ESA, 1997

depte	depéquiv
-------	----------

recrudescence des endémies locales, la malnutrition qui touche de plus en plus les populations les plus vulnérables, le niveau encore élevé des taux de mortalité et de morbidité de la population

On note également une faiblesse des infrastructures de santé, la couverture en hôpitaux est insuffisante : 1 hôpital pour 500 000 habitants en milieu rural, les infrastructures sanitaires sont difficilement accessibles. Les dépenses publiques de santé par tête ont baissé en termes réels de 7,7 % par an .

Outre l'incapacité des politiques mises en œuvre à venir à bout du développement de la pauvreté dans le milieu rural, un certain nombre de manifestations naturelles contribuent à la persistance de ce phénomène. Il s'agit, notamment, de la forte pression exercée sur les ressources naturelles qui est favorisée, entre autres, par l'accroissement de la population et la sécheresse qui a sévi pendant de longues années. La dégradation des ressources naturelles a eu, par exemple, comme conséquences l'abandon des terres situées au Nord du Sénégal au profit de celles du Sud- du fait du phénomène de la désertification-, et la baisse des rendements des terres du bassin arachidier. La diminution sensible des superficies disponibles par habitant contribue à la baisse drastique des potentialités productives et constitue ainsi un facteur non négligeable d'appauvrissement des producteurs.

Il apparaît ainsi, que malgré les politiques mises en oeuvre, particulièrement celles dédiées spécifiquement à la lutte contre la pauvreté, des efforts restent à faire pour inverser le développement de la pauvreté. Dans le sens de la compréhension du phénomène de la pauvreté et de la formulation de stratégies aptes à l'éradiquer, des progrès ont été réalisés en matière de mise en place de données statistiques et d'indicateurs.

les reformes mises en oeuvre dans les secteurs sociaux n'ont pas encore engendrées les résultats escomptés

La mise en place des infrastructures de base dans les secteurs notamment de la santé et de l'éducation, des routes, etc. n'ont pas eu les effets escomptés dans le sens de la réduction de la pauvreté. Les conditions de vie des ménages se sont dégradées. Le taux d'électrification, en dépit des moyens importants mobilisés, n'est seulement que de 25% au niveau national, 50% en milieu urbain et 5% en milieu rural.

Pour le secteur de l'éducation et de la formation, le Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF 1999-2008) qui est le cadre de mise en oeuvre de la politique éducative est axé sur : (i) l'accès, en corrigeant les disparités(ii) l'accroissement de la qualité des enseignements et la pertinence des apprentissages et (iii) la promotion d'une gestion cohérente, moderne et décentralisée du système.

Dans le domaine de la santé, les nouvelles orientations de la politique de santé et d'action sociale ont permis de dégager des orientations stratégiques et de tracer les grandes lignes des réformes envisagées dans le secteur de la santé. Elles seront mises en oeuvre à travers le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) qui couvre la période 1998-2007 et dont les orientations stratégiques sont traduites en actions dans le cadre d'un Programme de Développement Intégré de la Santé et de l'Action Sociale (PDIS) quinquennal (1998/2002).

Malgré la mise en oeuvre de ces politiques, les indications statistiques disponibles et les appréciations d'ordre qualitative indiquent une persistance de certains problèmes sociaux cruciaux résultant de la juxtaposition d'une demande sociale particulièrement vive et d'un taux de chômage et de sous emploi à des niveaux relativement et surtout, en l'absence de données actuelles, une perception diffuse, d'aggravation de la pauvreté. En somme, une situation sociale particulièrement difficile en dépit de l'amélioration des indicateurs macro-économiques.

Les dépenses réalisées dans le secteur de l'éducation est concentré dans 3 régions favorisant ainsi les disparités régionales. Malgré son redressement, le taux de scolarisation dans l'élémentaire reste insuffisant, surtout si l'on compare ce taux (65 %) avec l'avance que le Sénégal avait sur la plupart des pays africains, au début des indépendances (1960). L'effort des collectivités locales dans le financement de l'éducation, de l'ordre de 1%, est dérisoire.

Les dépenses publiques ne profitent pas toujours aux pauvres, si l'on considère par exemple les dépenses publiques d'éducation. Pour ce secteur, les 20% de ménages les plus pauvres ne reçoivent que 6% des dépenses publiques, tandis que 20% des plus riches bénéficient de 34%.

Le même cas de figure se retrouve dans le secteur de la santé. En plus Dakar, absorbe près des dépenses publiques de santé. Les programmes spécifiques de lutte n'ont pas permis de renverser ces tendances.

Les ressources publiques allouées au secteur de la santé sont insuffisantes à l'heure actuelle pour assurer une couverture minimale des besoins de soins de santé primaires.

La mise en oeuvre du PNDS n'a pas inversée les tendances négatives notées dans le système de santé qui fait face à de graves problèmes. Ces difficultés s'articulent notamment autour de la

d'assurer la viabilité des filières agricoles. A cet effet, le prix au producteur³ du riz paddy a été libéralisé et ceux de l'arachide et du coton sont désormais fixés par un comité interprofessionnel avec la mise en place d'un mécanisme de soutien.

Toutefois depuis 1999, les prix aux producteurs ont été supérieurs aux prix observés sur les marchés internationaux. Cette situation est l'un des principaux facteurs explicatifs de l'accroissement du déficit de la filière arachidière favorisant, de plus en plus, d'autres types de culture au détriment de l'arachide.

Dans le domaine des prix à la consommation, pour les biens de première nécessité (riz, farine de blé, sucre, huile), les hausses rendues nécessaires par la dévaluation ont été contenues dans une fourchette⁴ de 20 à 33 %. Malgré les efforts réalisés pour contenir les prix à la consommation, le pouvoir d'achat a fortement diminué.

Cette baisse du pouvoir d'achat a été renforcée en 2001, du fait de l'uniformisation de la TVA unique à 18% pour l'ensemble des pays de l'Uemoa. En effet, suite à l'application de cette mesure, il a été observé un accroissement sensible des prix à la consommation. Cette situation risque d'engendrer un accroissement du niveau général des prix et de rendre caduque les acquis sociaux obtenus en 1994 lors de l'abrogation des lois portant réduction des salaires du secteur public de 5 % à 15 % et prélèvement sur les salaires du secteur privé de 4 % qui étaient adoptées lors de la mise en œuvre du Plan d'Urgence.

Les programmes de lutte contre la pauvreté se sont avérés insuffisants

En vue de pallier les effets pervers de la politique d'ajustement (gestion de la demande) qui pourrait se traduire par une accélération des inégalités sociales, le gouvernement a mis en place une politique de création d'emplois dont l'instrument privilégié demeure les travaux d'intérêt public contre le sous emploi (AGETIP). Le coût social de court terme de ces politiques reste élevé. Par ailleurs, afin de faire face aux conséquences dues à la restructuration des entreprises publiques et aux programmes des départs volontaires les autorités ont adopté en matière d'emploi une démarche volontariste fondée sur deux types d'opération :

- la mise en place par le biais du Commissariat Général à l'emploi (C.G.E.) du système d'insertion et de réinsertion au bénéfice de groupes sociaux jugés prioritaires. Cette politique d'insertion des jeunes diplômés a eu des résultats mitigés. Quelques années après la mise en place de cette opération les résultats obtenus ont été décevants du fait notamment du coût du crédit octroyé (de l'ordre de 15 à 20%), du manque de professionnalisme et d'expérience des candidats à l'insertion, etc. ;
- le lancement de chantier d'emploi de travaux publics à haute intensité de main d'oeuvre (AGETIP): Cette opération a été perçue beaucoup plus comme un saupoudrage de ressources. Les types de travaux et le choix des entreprises a obéi à une démarche clientéliste et les dépenses consenties n'ont pas été orientées dans des secteurs structurants.

³ Voir Programme d'Ajustement Sectoriel de l'Agriculture (PASA)

⁴ En ce qui concerne l'eau, l'électricité, le gaz butane et le téléphone, les variations de prix sont comprises entre 22 % et 30 % en moyenne. Entre 1994 et 1995, les prix des produits pétroliers ont progressé à des taux qui se situent entre 20 % et 30% ainsi que ceux du ciment et des transports.

seuil de pauvreté (fixé à 2400 calories par personne et par jour) est 65,3% par contre le pourcentage des ménages pauvres est de l'ordre de 58%; soit pratiquement deux sénégalais sur trois.

La politique budgétaire et fiscale

Au début des années 90, le Sénégal a vécu sous la menace permanente d'une crise ouverte des finances publiques en raison principalement (i) de la place prépondérante des dépenses contractuelles (masse salariale et service de la dette) dans la structure des dépenses publiques totales, (ii) des incertitudes qui pesaient constamment sur la mobilisation de concours extérieurs, (iii) des difficultés enregistrées à la fin des années 80 dans l'élargissement de la base de taxation au moment où une forte pression et une grande instabilité fiscales étaient ressenties par les contribuables qui supportaient effectivement l'effort fiscal national, (iv) et enfin, de la grande fréquence de mauvaises campagnes agricoles dans un contexte de taux de change surévalué à partir de la deuxième moitié des années 80.

La structure des dépenses publiques n'est pas en cohérence avec les objectifs de lutte contre la pauvreté. Malgré leur augmentation, elles ne sont pas suffisamment orientées vers la lutte contre la pauvreté. Par ailleurs, les dépenses effectuées n'ont pas amélioré la position du Sénégal en matière de respect des objectifs de l'Initiative 20/20. Les dépenses publiques sont essentiellement concentrées dans la région de Dakar (41% des investissements publics en moyenne) renforçant ainsi les inégalités régionales

Le système fiscal en vigueur pèse lourdement sur le revenu des ménages sans une contre partie en matière de mise en place des services sociaux de base.

La politique monétaire

La situation monétaire du Sénégal a largement bénéficié du changement de parité et de la mise en place du nouveau dispositif de gestion monétaire. Toutefois, malgré ces progrès, l'accès au crédit notamment pour les couches les plus pauvres constitue un sérieux handicap. La relative bonne liquidité des banques étant beaucoup plus caractérisée par des dépôts à court terme inaptes à financer l'investissement.

En dehors des timides tentatives de développer le financement décentralisé, aucune politique cohérente du crédit en faveur des couches les plus défavorisées n'est mise en oeuvre.

La politique des prix et des salaires

Les autorités ont mis en oeuvre un ensemble de mesures d'accompagnement à la dévaluation du franc CFA afin d'atténuer les hausses substantielles sur les biens de consommation. La politique des prix avait pour objectif, d'une part, d'assurer aux agents du secteur agricole le bénéfice des effets favorables de la nouvelle parité afin de contribuer à créer les conditions de la relance économique, et, d'autre part, de limiter les effets négatifs de la dévaluation sur les consommateurs - notamment les couches les plus défavorisées. L'objectif était de contenir le niveau général des prix dans une limite inférieure au taux de dévaluation

Pendant quelques années qui ont suivi la dévaluation, les augmentations des prix aux producteurs ont tenu compte de l'évolution des prix sur les marchés internationaux ainsi que de la nécessité

En 2000, le Sénégal est classé parmi les 20 pays les plus pauvres du monde selon l'indice de développement humain. Les données de 1998 le place au 155^{ème} rang sur 174 pays ; avec un indice développement humain (IDH) de 41,6%.

Les origines de la croissance n'ont pas permis d'atténuer le développement de la pauvreté

La structure de la croissance de l'économie sénégalaise a essentiellement pour origine le secteur tertiaire qui occupe en moyenne plus de 60% du PIB, le secteur manufacturier et agricole représentant respectivement près de 30% et 20% du PIB. Malgré le rôle joué par l'agriculture en termes de distribution de revenu, il contribue très modestement au PIB. D'une moyenne de 24% dans les années 60, sa part est descendue à moins de 20% dans les années 90. Représentant plus de 60% de la population active, sa contribution à la croissance du PIB a été négative en 1997 et 1998. Le revenu par tête en milieu urbain est le quadruple en milieu rural et le revenu annuel par ménage est de 3,6 fois supérieur dans les centres urbains qu'en campagne².

Durant la dernière décennie, le secteur agricole a connu une relative stagnation rendant difficile la réalisation de l'objectif de sécurité alimentaire. Parmi les principales contraintes, on peut citer une forte dépendance à la pluviométrie, la pauvreté des sols, le coût élevé des intrants et une politique des prix très rigides. Le dépérissement des structures étatiques n'a pas été conduit comme prévu pour permettre au secteur privé de jouer pleinement son rôle. Le crédit rural est demeuré également trop faible et sélectif. Malgré des prix rémunérateurs occasionnant des déficits importants au niveau de la commercialisation primaire, le secteur n'a pu enregistrer la profonde restructuration qui devait favoriser sa relance par une diversification.

Dans le secteur industriel, des performances relativement faibles ont été obtenues du fait de l'application brusque de la réduction des barrières protectionnistes et de la libéralisation du commerce intérieur et extérieur à travers la Nouvelle Politique Industrielle adoptée en 1986. Les mesures d'accompagnement devant amortir ces chocs n'ont pu malheureusement pas être prises à bonne échéance et avec la vigueur nécessaire. La politique industrielle a été définie sans réellement tenir compte des contraintes macro-économiques et également sans concertation suffisante avec le secteur privé.

L'application de la NPI a entraîné la fermeture de plusieurs entreprises et favorisé le développement du chômage. En moyenne, le taux d'investissement est resté très faible à près de 12 % du PIB. Cette situation correspond à une quasi stagnation du capital compte tenu de l'évolution des autres variables économiques, démographiques et financières.

Dans le secteur public, les mesures de gestion de la demande ont défavorisé l'emploi dans la fonction publique.

La dévaluation n'a pas permis d'améliorer de manière durable la balance commerciale. On continue d'observer une faible diversification des exportations et une spécialisation du Sénégal dans des produits à faible valeur ajoutée (arachide, phosphate, pêche) ainsi que l'absence de substituts locaux aux produits importés (biens intermédiaires, biens d'équipements, pétrole).

Les politiques macro-économiques ont faiblement contribué à réduire la pauvreté

Les politiques mises en oeuvre, malgré le regain de croissance enregistré depuis 1994, n'ont pas contribué à réduire significativement la pauvreté. La proportion de la population en dessous du

² CREA/DPS

ANNEXES

A partir des années 80, l'économie sénégalaise était confrontée à des problèmes d'ordre structurels se traduisant notamment par une faible croissance de la production (2,1 % l'an de 1972 à 1980), une forte expansion de la demande intérieure (3,3 % l'an de 1972 à 1980), un déficit chronique de la balance des paiements courants contribuant à la détérioration continue des avoirs extérieurs, un déséquilibre croissant des finances publiques et, enfin un alourdissement du service de la dette intérieure et extérieure.

Ces difficultés qui étaient la conséquence de la crise économique internationale qui sévissait à l'époque ainsi que des performances mitigées de ses propres politiques internes, ont amené le Sénégal, avec l'appui de ses partenaires au développement, à s'engager dans des politiques dites d'ajustements afin de poser les fondements d'une croissance soutenue et durable.

Les efforts d'ajustement visent à instaurer la viabilité des équilibres internes et externes. Ils se sont traduits par l'adoption de politiques qui doivent agir au niveau de la demande globale et/ou au niveau de l'offre. Le délai de réponses sur l'offre de production étant plus long à se faire sentir que ceux de la demande, l'accent a été mis dans un premier temps sur la contraction de la demande.

Par la suite, devant la persistance des déséquilibres, de type structurel, il est apparu nécessaire, qu'à côté de la gestion de la demande, soit mise en place des mesures de stimulation internes de l'offre et une politique de taux de change¹.

Nature et profil de la croissance

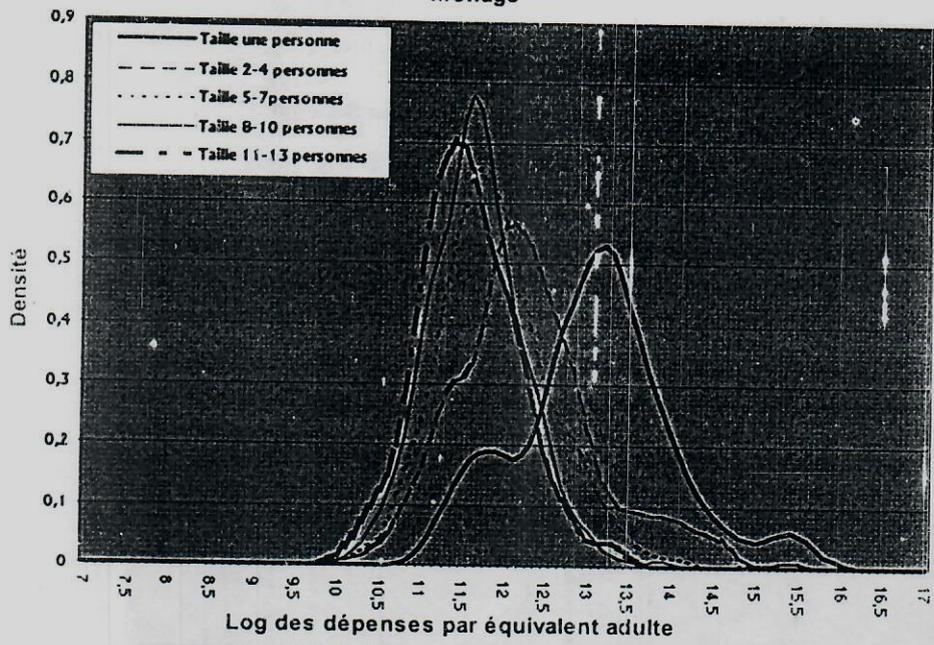
Au plan des résultats, la mise en oeuvre des politiques de gestion de la demande et depuis 1985 du PAMLT et de l'ajustement global en 1994, ont permis de réduire les distorsions ayant entravé la production agricole et industrielle et aidé à l'amélioration de la programmation des investissements publics. Avec l'application d'une politique restrictive de crédit et l'adoption d'une gestion prudente de la dette, les pressions inflationnistes ont pu être contenues, le déficit budgétaire a été réduit et la position extérieure améliorée.

Les efforts entrepris depuis 1994 ont engendré une reprise sensible de l'économie, la croissance annuelle moyenne du PIB est de l'ordre de 5 % dans la période post dévaluation. L'inflation est maîtrisée et son taux est passé de 32% en 1994, à 8% en 1995 et 1,8% seulement en 1997. Le déficit budgétaire de l'Etat a été réduit de 6% en 1994, à 1,5% en 1997, et le déficit extérieur est passé de 10% à 6% durant la même période.

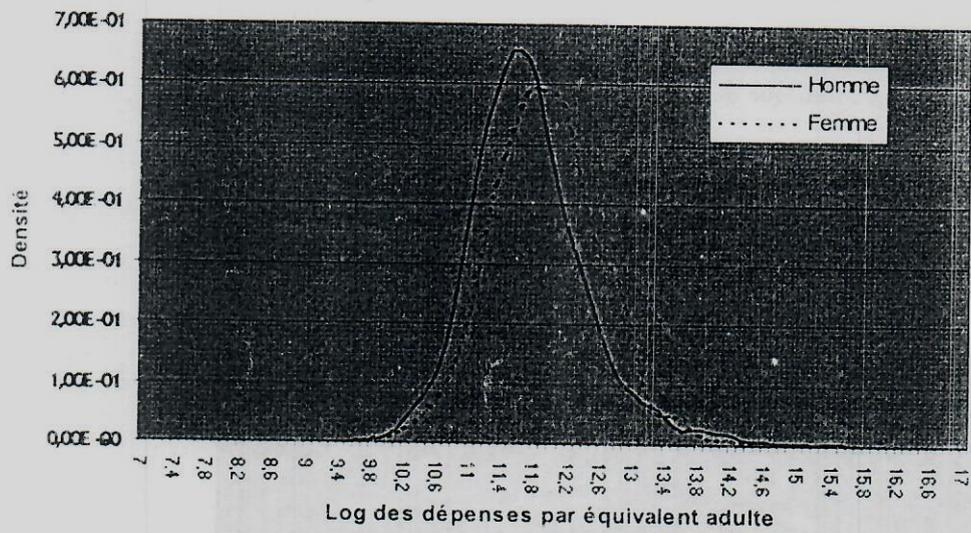
Malgré ces progrès enregistrés au plan macro-économique, on continue d'observer, une détérioration des conditions de vie des ménages sénégalais. Les effets de la croissance en termes de lutte contre la pauvreté sont négligeables et on assiste à une paupérisation du monde rural. Par ailleurs, les inégalités de revenus sont importantes. L'indice de Gini d'un niveau de 0,50 atteste un niveau d'inégalité très élevé (0,50). Près de 60% des ménages se partagent 23 % du revenu total.

¹ Pour de plus amples informations sur la chronologie des politiques se référer à l'ouvrage Cissé F. et Daffé G. in Diagne A. et Daffé G., 2001.

Estimation non-paramétrique des courbes de densité selon la taille du ménage



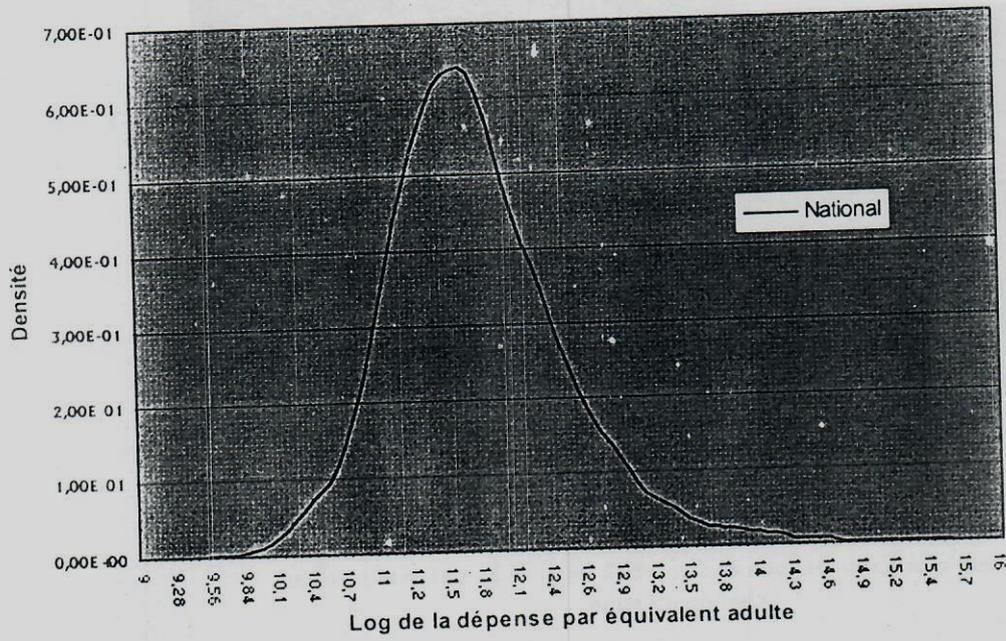
Estimation non-paramétrique des courbes de densité selon le sexe du chef de ménage



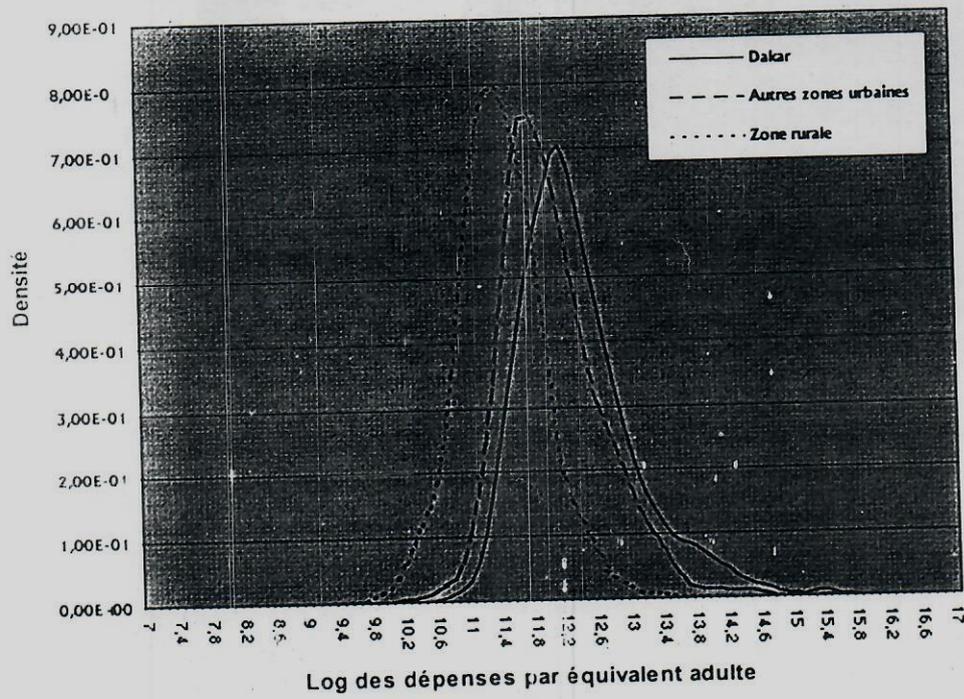
ANNEXES

I - graphiques : Courbes de densité

Estimation non-paramétrique de la courbe de densité au Sénégal



Estimation non-paramétrique des courbes de densité selon la strate

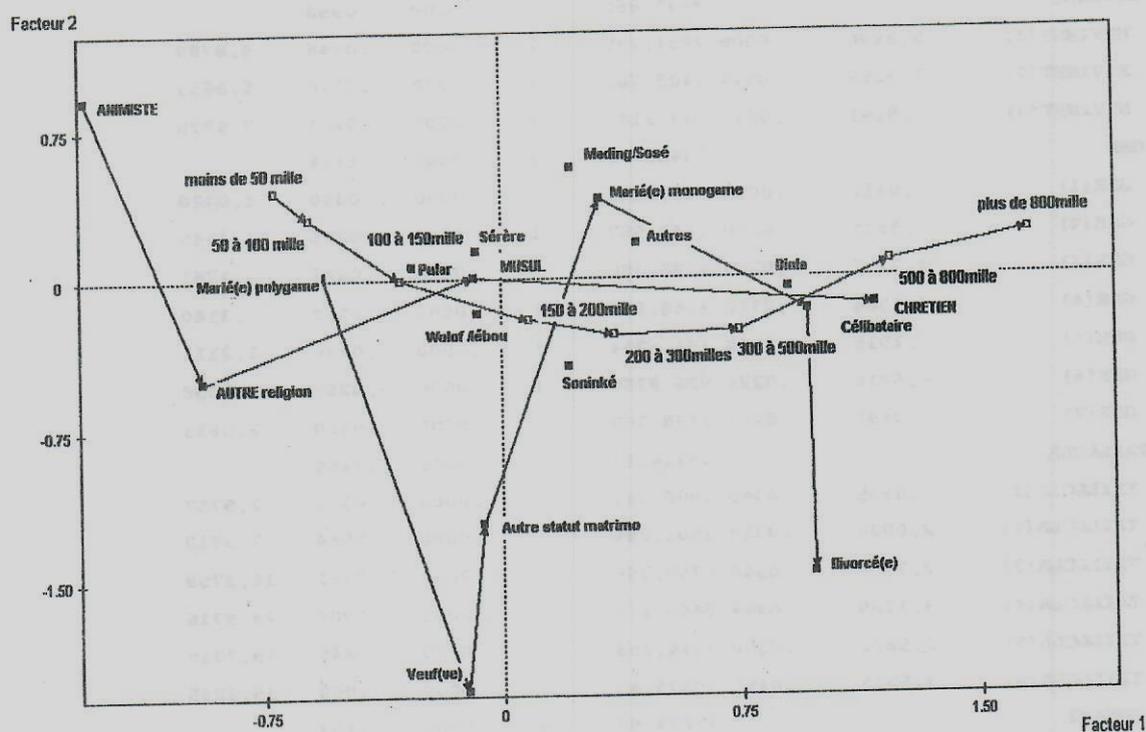


ETATMAT (3)	,1739	,1038	2,8073	1	,0938	,0009	1,1899
ETATMAT (4)	,0801	,1041	,5913	1	,4419	,0000	1,0834
ETATMAT (5)	-,3195	,1065	9,0012	1	,0027	-,0026	,7265
NIVINST			9433,660	3	,0000	,0958	
NIVINST (1)	2,2896	,0508	2031,795	1	,0000	,0445	9,8709
NIVINST (2)	1,9265	,0514	1405,760	1	,0000	,0370	6,8653
NIVINST (3)	,9161	,0517	314,1141	1	,0000	,0174	2,4995
GSE			13451,70	7	,0000	,1144	
GSE (1)	,0412	,0096	18,4884	1	,0000	,0040	1,0420
GSE (2)	,3815	,0100	1443,557	1	,0000	,0375	1,4645
GSE (3)	-1,7257	,0249	4785,380	1	,0000	-,0683	,1781
GSE (4)	-1,1584	,0316	1346,846	1	,0000	-,0362	,3140
GSE (5)	,1915	,0138	191,6254	1	,0000	,0136	1,2111
GSE (6)	-,6816	,0226	906,8260	1	,0000	-,0297	,5058
GSE (7)	,9491	,0203	2178,100	1	,0000	,0460	2,5833
TAILLCLA			48316,13	6	,0000	,2169	
TAILLCLA (1)	1,0905	,0345	1000,737	1	,0000	,0312	2,9757
TAILLCLA (2)	2,0004	,0338	3501,084	1	,0000	,0584	7,3919
TAILLCLA (3)	2,7958	,0340	6750,789	1	,0000	,0811	16,3759
TAILLCLA (4)	3,1769	,0345	8465,117	1	,0000	,0908	23,9716
TAILLCLA (5)	2,9822	,0350	7244,253	1	,0000	,0840	19,7319
TAILLCLA (6)	3,5732	,0352	10279,46	1	,0000	,1000	35,6295
ETHNIE2			13673,97	6	,0000	,1153	
ETHNIE2 (1)	-,1144	,0109	109,2464	1	,0000	-,0102	,8919
ETHNIE2 (2)	,1322	,0114	133,9810	1	,0000	,0113	1,1413
ETHNIE2 (3)	,8536	,0129	4395,866	1	,0000	,0654	2,3481
ETHNIE2 (4)	1,2229	,0180	4640,780	1	,0000	,0672	3,3970
ETHNIE2 (5)	,0911	,0202	20,2713	1	,0000	,0042	1,0953
ETHNIE2 (6)	-,6364	,0316	406,5427	1	,0000	-,0198	,5292
TRANCHAG			1041,594	3	,0000	,0318	
TRANCHAG (1)	-,1396	,0228	37,3522	1	,0000	-,0059	,8697
TRANCHAG (2)	,1357	,0082	275,5448	1	,0000	,0163	1,1454
TRANCHAG (3)	,2542	,0085	904,9049	1	,0000	,0297	1,2894
Constant	-,1003	1,2025	,0070	1	,9335		

Commentaires
c) simulations

Conclusion

Religions, ethnic et dépenses de consommation



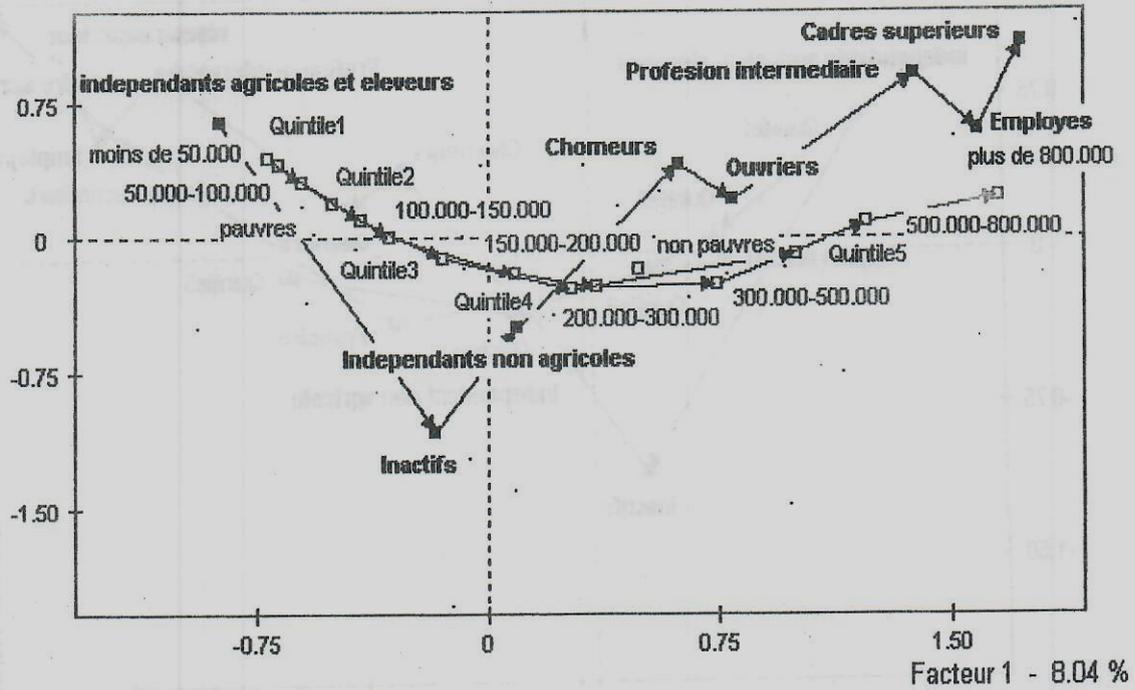
2) Analyse économétrique : modèle logit

- Présentation générale
- hypothèses de travail
- présentation du modèle de base
- résultats et commentaires

Tableau 12 : Déterminants de la pauvreté au Sénégal

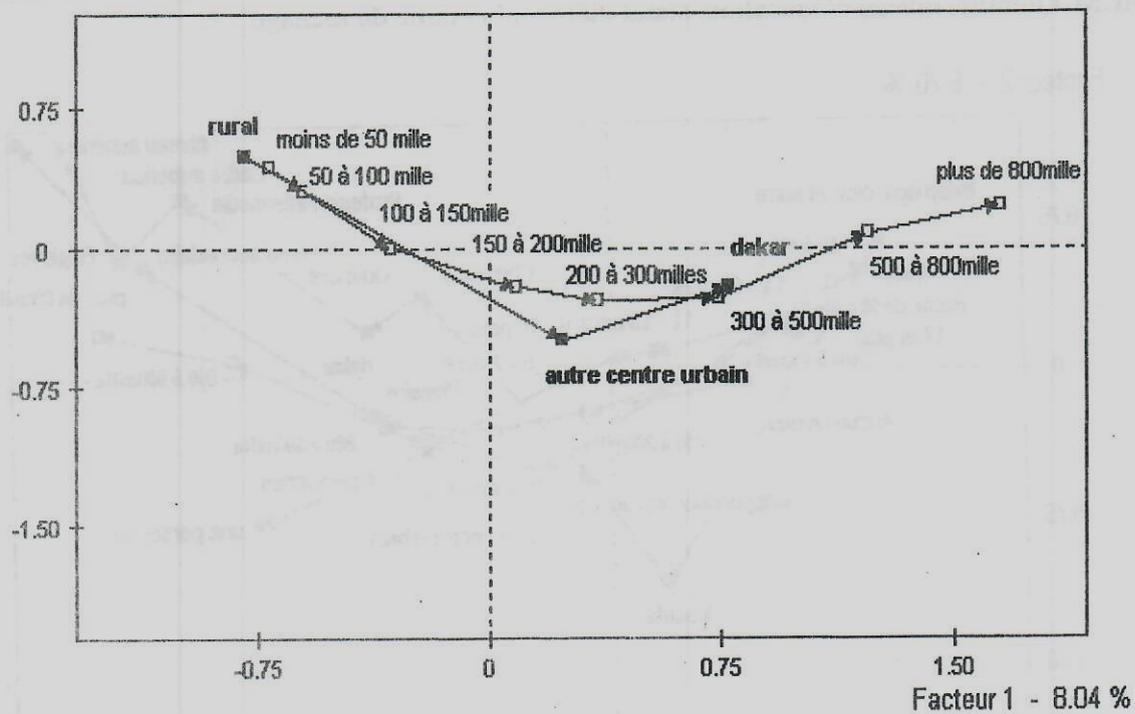
----- Variables in the Equation -----							
Variable	B	S.E.	Wald	df	Sig	R	Exp(B)
STRATE		62713,67	2	,0000	,2471		
STRATE (1)	-2,4089	,0098	60861,02	1	,0000	-,2435	,0899
STRATE (2)	-1,4311	,0088	26469,05	1	,0000	-,1605	,2390
SEXE (1)	,0900	,0095	90,5918	1	,0000	,0093	1,0941
RELIGION		563,7571	3	,0000	,0233		
RELIGION (1)	-3,9162	1,1964	10,7154	1	,0011	-,0029	,0199
RELIGION (2)	-3,5869	1,1964	8,9876	1	,0027	-,0026	,0277
RELIGION (3)	-13,4066	1,7479	58,8287	1	,0000	-,0074	,0000
ETATMAT		403,4163	5	,0000	,0196		
ETATMAT (1)	,1476	,1076	1,8801	1	,1703	,0000	1,1590
ETATMAT (2)	,1193	,1038	1,3209	1	,2504	,0000	1,1267

Facteur 2 - 6.70 %



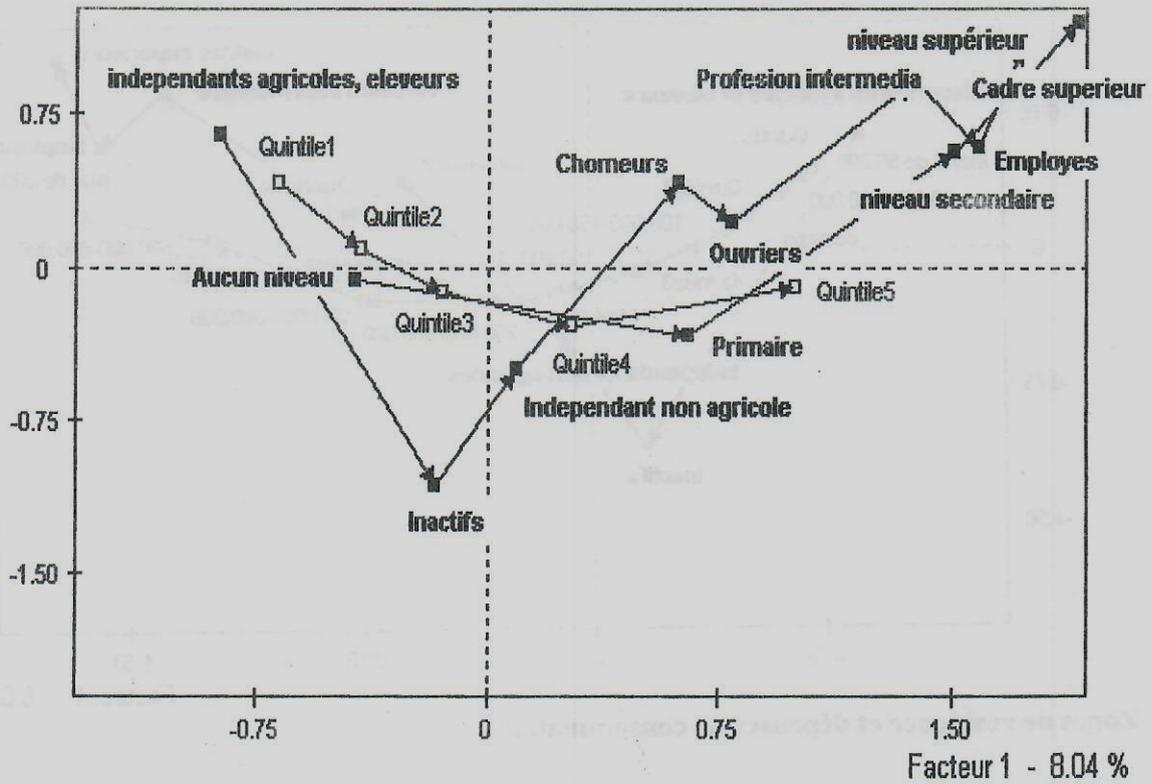
Zones de residence et dépenses de consommation

Facteur 2 - 6.70 %



Niveau d'instruction, situation professionnelle et quintile de dépenses

Facteur 2 - 6.70 %



ACM Quintile, niveau d'éducation, statut du travail et taille du ménage

Facteur 2 - 6.70 %

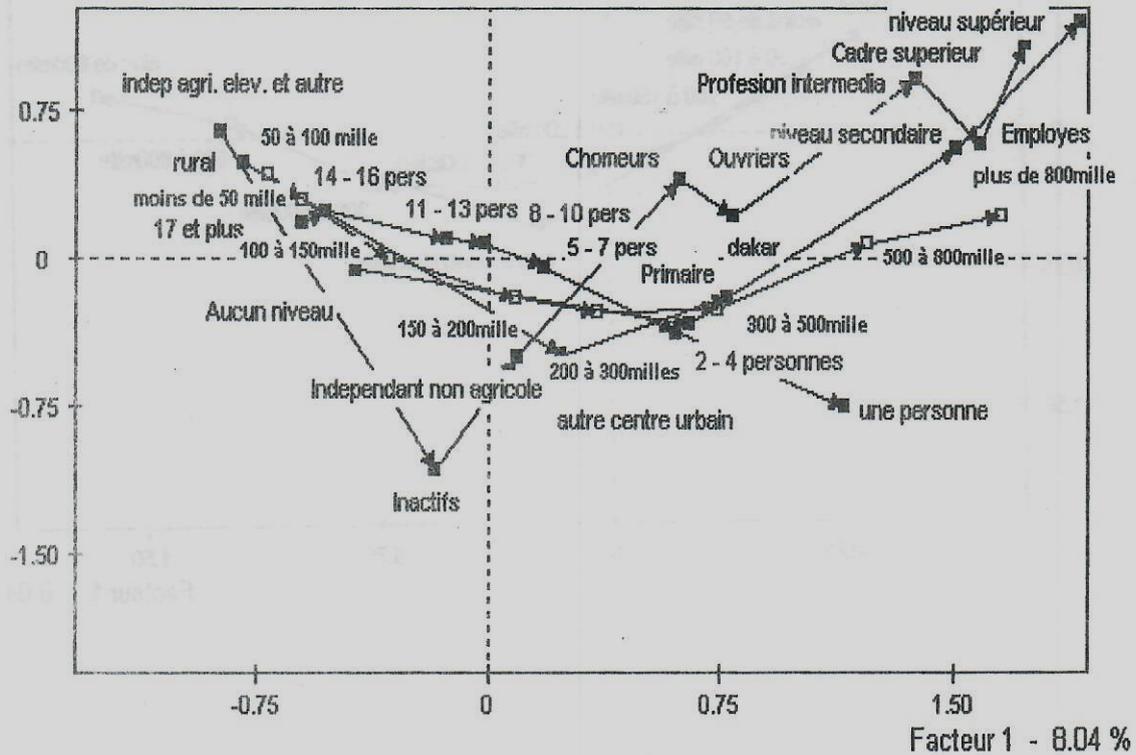
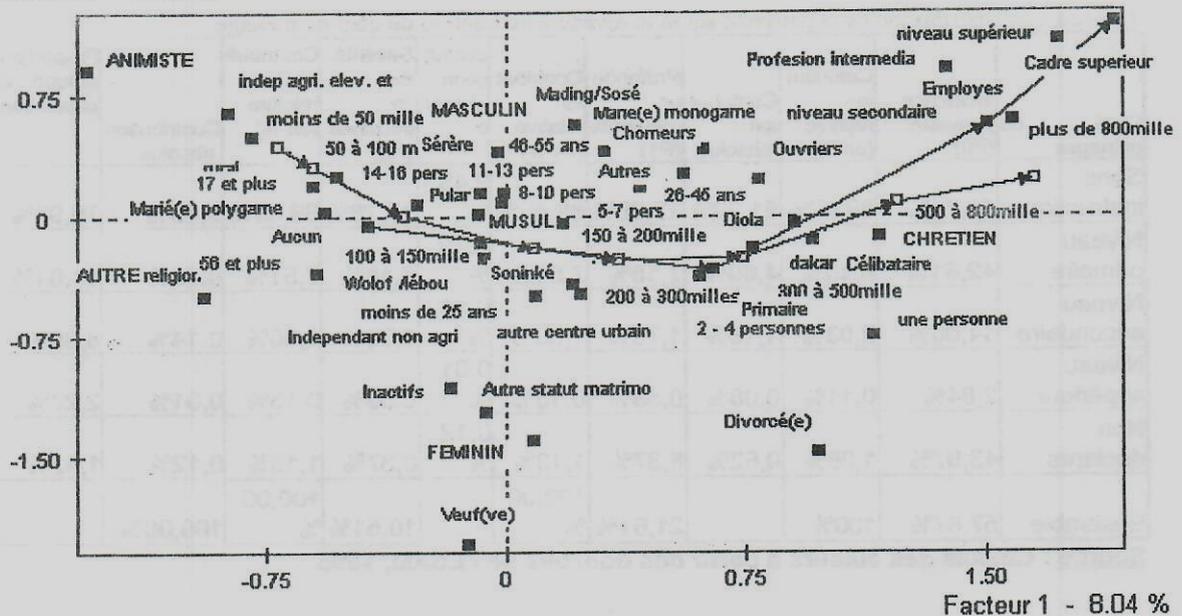


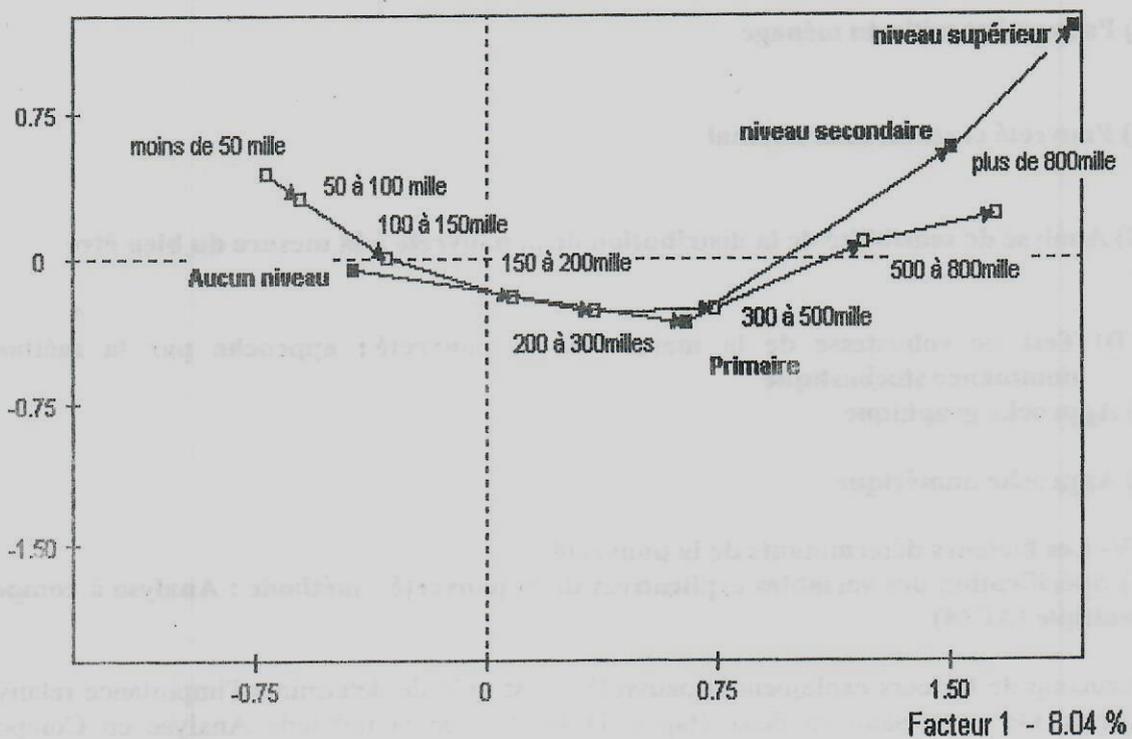
Tableau 11 : RESULTATS ACM

Facteur 2 - 6.70 %



niveau d'instruction et dépenses de consommation

Facteur 2 - 6.70 %



b) Éducation et pauvreté

Tableau 10 : Distribution de la pauvreté selon le niveau d'instruction du chef de ménage

Chef de ménage	Incidence de pauvreté (P0)	Contribution relative (en %)	Contribution absolue	Profondeur de pauvreté (P1)	Contribution relative (en %)	Contribution absolue	Sévérité de la pauvreté (P2)	Contribution relative (en %)	Contribution absolue	Proportion du groupe dans la population totale
Sans instruction	66,71%	88,67%	51,32%	12,28%	89,85%	9,45%	12,28%	89,85%	9,45%	76,93%
Niveau primaire	42,61%	8,10%	4,69%	7,18%	7,51%	0,79%	7,18%	7,51%	0,79%	11,01%
Niveau secondaire	14,06%	2,03%	1,18%	1,70%	1,36%	0,14%	1,70%	1,36%	0,14%	8,38%
Niveau supérieur	2,84%	0,11%	0,06%	0,59%	0,13%	0,01%	0,59%	0,13%	0,01%	2,27%
Non déclarés	43,97%	1,08%	0,62%	8,37%	1,13%	0,12%	8,37%	1,13%	0,12%	1,42%
Ensemble	57,87%	100%		21,61%	100,00%		10,51%	100,00%	100,00%	

Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'ESAM, 1995

Commentaires

c) Pauvreté et taille du ménage

d) Pauvreté et statut matrimonial

G) Analyse de sensibilité de la distribution de la pauvreté à la mesure du bien être

D) Test de robustesse de la mesure de la pauvreté : approche par la méthode de dominance stochastique

1) Approche graphique

2) Approche numérique

IV- Les facteurs déterminants de la pauvreté

1) Spécification des variables explicatives de la pauvreté : méthode : Analyse à composante multiple (ACM)

Beaucoup de facteurs expliquent la pauvreté. Il est utile de déterminer l'importance relative de chacun. On procédera en deux étapes. D'abord, avec la méthode Analyse en Composante Multiple (ACM), on a cherché à identifier et classer par ordre d'importance les caractéristiques socio-économiques des ménages qui sont liés à la pauvreté. Ensuite, à l'aide d'un modèle logit binaire, on a évalué l'importance relative des différents facteurs dans l'explication de la pauvreté des ménages. Les données de l'ESAM nous serviront de base.

2) Chômage et pauvreté

Le tableau 7 montre que le taux de chômage varie selon le lieu de résidence, l'âge, le niveau d'instruction et le niveau de vie.

Le chômage est un phénomène essentiellement urbain. Alors que pour l'ensemble du pays la proportion des individus exclus du marché de l'emploi est de 4.2% en 1995, il est de 8% à Dakar, 6% dans les autres zones urbaines et seulement de 2% en milieu rural (tableau 7).

Le chômage touche particulièrement les jeunes diplômés. Indépendamment du milieu, on remarque une tendance à la baisse du taux de chômage au fur et à mesure que l'on monte la pyramide des âges. Au niveau national, il est de 35 % pour la tranche d'âge des 15-24 ans et 26% pour ceux qui ont entre 25 ans et 34 ans. C'est dans les villes secondaires que le chômage touche le plus les jeunes, l'incidence du chômage des moins de 25 ans (15-24 ans) est six fois supérieure à celui des plus de 35 ans (34-44 ans). A Dakar et en zones rurales, elle fait le double de ce dernier. (tableau 8).

Le taux de chômage croît avec le niveau d'instruction. Alors que pour la population âgée de 25 à 34 ans, le taux de chômage est de 15% pour les sans instruction, il est de 47 % pour ceux qui ont le niveau secondaire et 67% pour ceux qui ont atteint le niveau supérieur. L'inadaptation du système éducatif est l'une des principaux facteurs qui expliquent ce chômage des jeunes diplômés. Par ailleurs, cette forte exclusion des jeunes du marché du travail a un effet négatif sur le capital social.

Lorsque l'on prend en considération le milieu urbain, la relation entre le chômage et la pauvreté se modifie. A Dakar, l'incidence du chômage est de 8,3% et 7,4 % respectivement chez les individus des ménages les plus aisés et des groupes les plus démunis, tandis que dans les autres zones urbaines, les pourcentages sont respectivement de 5,9% et 6,2%. En milieu rural, le taux de chômage des pauvres est de 26% contre 4% pour les non pauvres. Cette situation s'explique notamment par le fait qu'en milieu rural, la pauvreté est en grande partie due à la faible productivité des activités agricoles de subsistance, alors qu'en milieu urbain, la précarité des activités à propre compte et l'exclusion du marché du travail constituent les sources majeures du faible niveau de vie.

F) Autres dimensions de la pauvreté a. Pauvreté féminine

Tableau 9 : Distribution de la pauvreté selon le genre, ESAM, 1995

Sexe du chef de ménage	Incidence		Profondeur		Sévérité	
	Valeur	Contribution	Valeur	Contribution	Valeur	Contribution
Dakar	61,1%	84,6%	23,1%	85,7%	11,3%	86,3%
Kolda	45,4%	15,4%	15,7%	14,3%	7,3%	13,7%

Source : A des auteurs à partir des données de l'ESAM, 1995

Tableau 6 : Distribution de la pauvreté selon le statut de l'emploi (seuil de pauvreté 392 FCFA par jour et par équivalent adulte)

Groupes socio-économiques	Incidence de la pauvreté (P ₀)				Profondeur de la pauvreté (P ₁)				Sévérité de la pauvreté (P ₂)				Proportion n	Dépense annuelle moyenne par tête (en francs CFA) D _j
	Valeur	Contribution relative (%) C _j ^(a)	Contribution absolue A _j ^(b)	Valeur	Contribution relative (%)	Contribution absolue	Valeur	Contribution relative (%) C _j ^(a)	Contribution absolue A _j ^(b)	Contribution relative (%) C _j ^(a)	Contribution absolue A _j ^(b)	Proportion P _j ^(c)		
Indépendants non agricoles	0,47	0,17	0,10	0,15	0,15	0,03	0,13	0,01	0,21	229 691				
Indépendants agricoles	0,81	0,57	0,33	0,33	0,62	0,13	0,65	0,07	0,41	112 119,1				
Cadres supérieurs	0,10	0,01	0,00	0,02	0,00	0,00	0,01	0,00	0,05	604 323,6				
Profession intermédiaire	0,16	0,00	0,00	0,05	0,00	0,00	0,02	0,00	0,02	408 417,1				
Ouvriers	0,40	0,05	0,03	0,12	0,04	0,01	0,05	0,00	0,07	237 867,7				
Employés	0,17	0,01	0,01	0,04	0,01	0,00	0,02	0,00	0,03	401 320,3				
Chômeurs	0,62	0,03	0,02	0,25	0,03	0,01	0,13	0,00	0,03	173 372,4				
Inactifs	0,47	0,13	0,08	0,16	0,12	0,03	0,07	0,01	0,17	222 302,5				
ND	0,56	0,02	0,01	0,21	0,02	0,00	0,10	0,00	0,02	195 684,8				
Total	0,58	100	0,58	0,22	100	0,22	0,11	0,11	100	204 118,1				

Source : Calculs des auteurs à partir de ESAM, 1995

élevée que le degré d'aversion pour la pauvreté augmente, ce qui signifie qu'il existe d'importantes inégalités à l'intérieur de ces ménages.

indépendants viennent en première position (41%), suivis des indépendants non agricoles (21%). Par ailleurs, on observe une proportion importante des sans emplois (chômeurs et inactifs) qui représentent 20% des chefs de ménages. Les salariés, moins nombreux, sont constitués des ouvriers (7%), des cadres supérieurs (5%), des employés (3%) et des professions intermédiaires (2%).

La prise en considération de la zone de résidence ne modifie pas fondamentalement cette configuration de la répartition de l'emploi. Aussi bien en zones urbaines qu'en zones rurales, les chefs de ménages indépendants sont majoritaires.

En termes d'emploi salarial, les femmes sont plus

La pauvreté n'affecte pas uniformément toutes les catégories de ménages définies selon la position du chef sur le marché du travail. A partir des résultats de l'ESAM (Tableau 6), il apparaît que la pauvreté est plus accentuée chez les indépendants agricoles (81%) et les chômeurs (62%). La dépense annuelle moyenne des ménages dont le chef a un de ces statuts est inférieure de 32% à la moyenne nationale. A l'intérieur de ce groupe, les agriculteurs sont les plus éloignés du seuil de pauvreté du fait de revenus très modestes et de leurs faibles capacités productives. Les ouvriers les indépendants non agricoles, les inactifs et les non déclarés ont une incidence de la pauvreté proche de la moyenne nationale, soit respectivement 40%, 47%, 47% et 56%. La dépense annuelle moyenne par tête de ces ménages est proche du seuil de pauvreté. Enfin, les cadres supérieurs, les professions intermédiaires et employés ont une incidence de pauvreté plus faible comprise entre 10% et 17%. Ces ménages, peu nombreux et moins touchés par le faible niveau de vie, ont une dépense annuelle par tête 3 à 4 fois supérieure au seuil de subsistance.

La prise en compte des ratios du déficit des dépenses (P_1) et de l'inégalité de la pauvreté (P_2) des ménages renforce les éléments d'analyse précédents et suggère une hétérogénéité de la vulnérabilité associée au statut du travail.

L'indice de profondeur de la pauvreté affiche une forte discrimination selon le groupe socio-économique. A côté d'un déficit des dépenses au niveau national est de 22%, on retrouve "deux catégories extrêmes de ménages:

- les agriculteurs qui affichent les plus faibles niveau de vie avec un déficit moyen des dépenses de 47216 francs par jour et par équivalent adulte.
- les salariés en général et les cadres supérieurs en particulier ou l'indice de profondeur est le plus faible, soit en un déficit moyen annuel de 2862 francs CFA.

Entre ces deux catégories extrêmes, le ratio de profondeur de pauvreté est multiplié par 17.

Lorsque l'on compare ces résultats avec ceux de l'incidence de la pauvreté, ce sont les groupes socio-économiques ayant une proportion de pauvres élevée qui connaissent aussi une profondeur et une sévérité de la pauvreté plus importante. En effet, il apparaît qu la pauvreté est particulièrement sévère chez les agriculteurs (indice de sévérité de la pauvreté 17%), les chômeurs (13%) et les inactifs (11%). L'indice est presque nul chez les cadres supérieurs (1%), les professions intermédiaires (2%) et les employés (2%).

Avec une proportion de plus de 20% de la population, ce sont les ménages dont leur chef est agriculteur ou indépendant non agricole, qui contribuent le plus à la pauvreté des ménages (57%). Par ailleurs, la contribution des agriculteurs à la pauvreté nationale est d'autant plus

4) Niveau départemental

Tableau 5 : Distribution de la pauvreté selon le département, ESAM, 1995

Départements	Incidence	Contribution relative	Proportion
			0,02
Kolda	0,68	0,03	0,03
Sédhiou	0,83	0,04	0,02
Vélingara	0,86	0,03	0,10
Dakar	0,13	0,02	0,11
Pikine	0,24	0,05	0,02
Rufisque	0,33	0,01	0,03
Ziguinchor	0,57	0,03	0,02
Bignona	0,75	0,03	0,01
Oussouye	0,71	0,01	0,03
Diourbel	0,53	0,03	0,04
Mbacké	0,66	0,04	0,03
Bambey	0,78	0,04	0,03
Dagana	0,54	0,03	0,04
Matam	0,75	0,06	0,02
Podor	0,66	0,03	0,03
Tambacounda	0,64	0,03	0,01
Bakel	0,54	0,01	0,01
Kédougou	0,92	0,02	0,05
Kaolack	0,69	0,06	0,05
Kaffrine	0,79	0,07	0,01
Nioro	0,88	0,02	0,05
Thiès	0,62	0,05	0,05
Tivaoune	0,75	0,06	0,04
Mbour	0,68	0,05	0,02
Louga	0,31	0,01	0,02
Kébémér	0,83	0,03	0,03
Linguère	0,56	0,03	0,03
Fatick	0,83	0,04	0,01
Foundiougne	0,88	0,02	0,02
Gossas	0,76	0,03	
Ensemble	0.57873982		

Source : A partir des données de l'ESAM, 1995

Commentaires

D) Statut économique et pauvreté

1) Le statut du travail

La structure de l'emploi est caractérisée par une prédominance des travailleurs non salariés. En 1995, ils représentent 62% de la population totale. Parmi eux, les agriculteurs

ANNEXES

A partir des années 80, l'économie sénégalaise était confrontée à des problèmes d'ordre structurels se traduisant notamment par une faible croissance de la production (2,1 % l'an de 1972 à 1980), une forte expansion de la demande intérieure (3,3 % l'an de 1972 à 1980), un déficit chronique de la balance des paiements courants contribuant à la détérioration continue des avoirs extérieurs, un déséquilibre croissant des finances publiques et, enfin un alourdissement du service de la dette intérieure et extérieure.

Ces difficultés qui étaient la conséquence de la crise économique internationale qui sévissait à l'époque ainsi que des performances mitigées de ses propres politiques internes, ont amené le Sénégal, avec l'appui de ses partenaires au développement, à s'engager dans des politiques dites d'ajustements afin de poser les fondements d'une croissance soutenue et durable.

Les efforts d'ajustement visent à instaurer la viabilité des équilibres internes et externes. Ils se sont traduits par l'adoption de politiques qui doivent agir au niveau de la demande globale et/ou au niveau de l'offre. Le délai de réponses sur l'offre de production étant plus long à se faire sentir que ceux de la demande, l'accent a été mis dans un premier temps sur la contraction de la demande.

Par la suite, devant la persistance des déséquilibres, de type structurel, il est apparu nécessaire, qu'à côté de la gestion de la demande, soit mise en place des mesures de stimulation internes de l'offre et une politique de taux de change¹.

Nature et profil de la croissance

Au plan des résultats, la mise en oeuvre des politiques de gestion de la demande et depuis 1985 du PAMLT et de l'ajustement global en 1994, ont permis de réduire les distorsions ayant entravé la production agricole et industrielle et aidé à l'amélioration de la programmation des investissements publics. Avec l'application d'une politique restrictive de crédit et l'adoption d'une gestion prudente de la dette, les pressions inflationnistes ont pu être contenues, le déficit budgétaire a été réduit et la position extérieure améliorée.

Les efforts entrepris depuis 1994 ont engendré une reprise sensible de l'économie, la croissance annuelle moyenne du PIB est de l'ordre de 5 % dans la période post dévaluation. L'inflation est maîtrisée et son taux est passé de 32% en 1994, à 8% en 1995 et 1,8% seulement en 1997. Le déficit budgétaire de l'Etat a été réduit de 6% en 1994, à 1,5% en 1997, et le déficit extérieur est passé de 10% à 6% durant la même période.

Malgré ces progrès enregistrés au plan macro-économique, on continue d'observer, une détérioration des conditions de vie des ménages sénégalais. Les effets de la croissance en termes de lutte contre la pauvreté sont négligeables et on assiste à une paupérisation du monde rural. Par ailleurs, les inégalités de revenus sont importantes. L'indice de Gini d'un niveau de 0,50 atteste un niveau d'inégalité très élevé (0,50). Près de 60% des ménages se partagent 23 % du revenu total.

¹ Pour de plus amples informations sur la chronologie des politiques se référer à l'ouvrage Cissé F. et Daffé G. in Diagne A. et Daffé G., 2001.

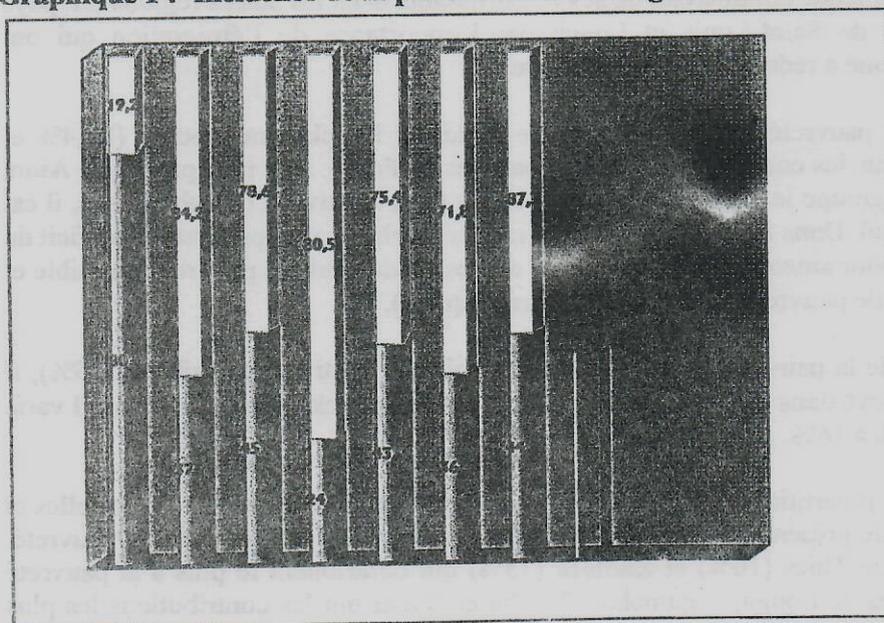
Tableau 4 : Distribution régionale de la pauvreté

Régions	Incidence de la pauvreté (P0)		Profondeur de la pauvreté (P1)		Sévérité de la pauvreté (P2)		Proportion du sous groupe dans la population totale (Pi)
	Valeur	Contribution	Valeur	Contribution	Valeur	Contribution	
Dakar	20,4%	8,4%	4,6%	5,1%	1,5%	3,3%	23,9%
Kolda	79,2%	9,9%	33,1%	11,0%	16,6%	11,4%	7,2%
Ziguinchor	65,7%	6,3%	29,9%	7,8%	16,9%	9,0%	5,6%
Diourbel	65,3%	11,4%	23,9%	11,2%	11,0%	10,6%	10,1%
Saint Louis	65,7%	11,5%	22,3%	10,4%	10,0%	9,6%	10,2%
Tamba	69,2%	6,3%	24,3%	5,9%	11,4%	5,7%	5,3%
Kaolack	75,8%	14,6%	32,2%	16,6%	16,3%	17,2%	11,2%
Thiès	68,5%	15,9%	26,5%	16,5%	13,4%	17,2%	13,5%
Louga	59,2%	6,9%	14,6%	4,5%	5,0%	3,2%	6,7%
Fatick	81,4%	8,9%	37,8%	11,1%	21,4%	12,9%	6,3%

Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'ESAM, 1995

Ce sont les régions les plus pauvres, Tamba, Kolda et Fatick qui ont une proportion de dépenses alimentaires plus élevés, variant entre 71% et 75% (Tableau 5). Elles dépensent relativement plus en céréales. Dans ces conditions, une politique de hausse du prix des céréales aurait pour effet immédiat d'aggraver la situation des pauvres et augmenter l'incidence de la pauvreté.

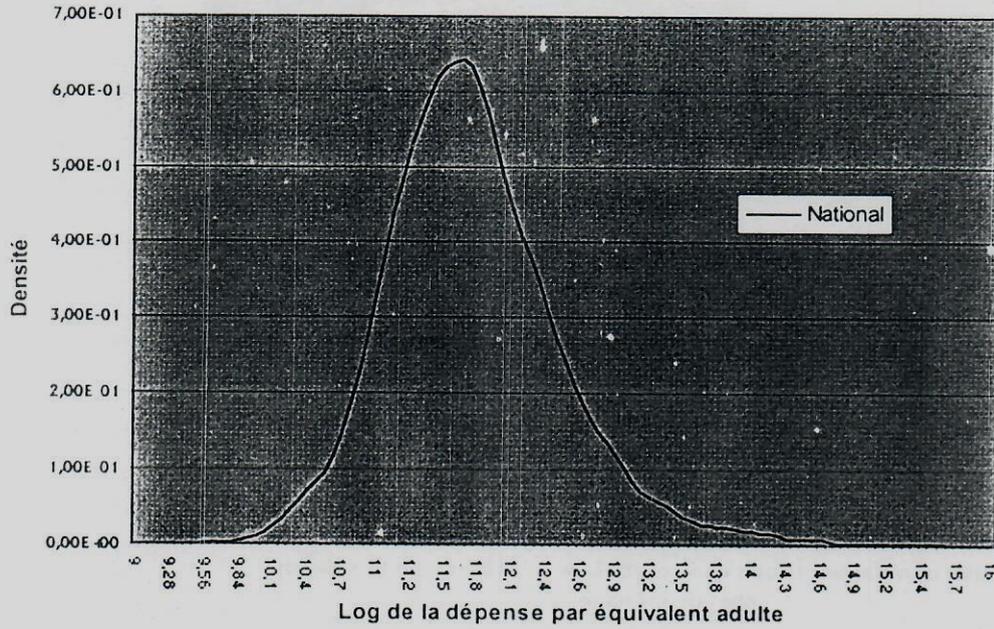
Graphique 1 : Incidence de la pauvreté selon la région et la strate



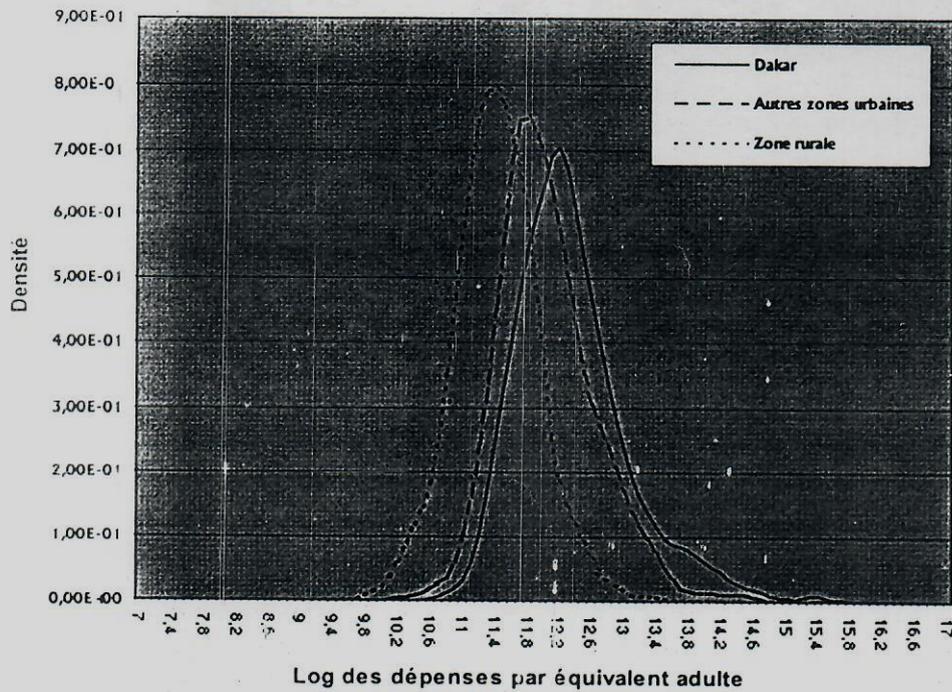
ANNEXES

I - graphiques : Courbes de densité

Estimation non-paramétrique de la courbe de densité au Sénégal



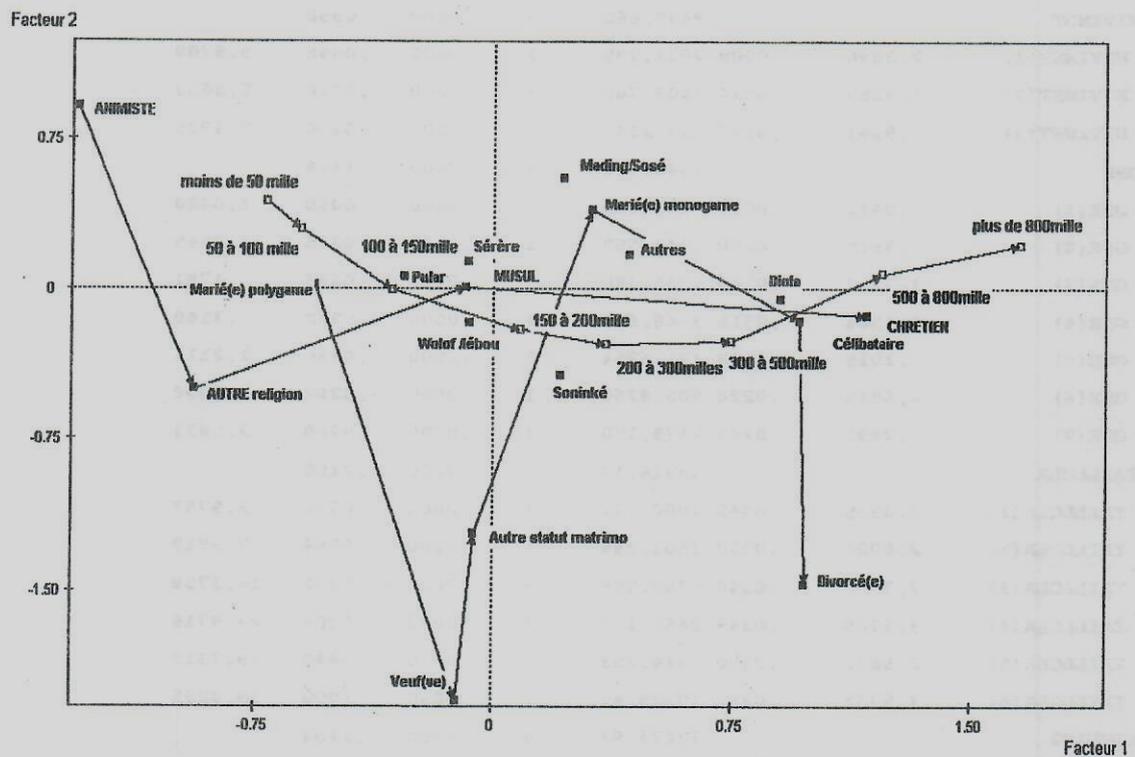
Estimation non-paramétrique des courbes de densité selon la strate



Year	Month	Day	Time	Location	Activity	Remarks
1950	Jan	1	10:00
1950	Jan	2	10:00
1950	Jan	3	10:00
1950	Jan	4	10:00
1950	Jan	5	10:00
1950	Jan	6	10:00
1950	Jan	7	10:00
1950	Jan	8	10:00
1950	Jan	9	10:00
1950	Jan	10	10:00
1950	Jan	11	10:00
1950	Jan	12	10:00
1950	Jan	13	10:00
1950	Jan	14	10:00
1950	Jan	15	10:00
1950	Jan	16	10:00
1950	Jan	17	10:00
1950	Jan	18	10:00
1950	Jan	19	10:00
1950	Jan	20	10:00
1950	Jan	21	10:00
1950	Jan	22	10:00
1950	Jan	23	10:00
1950	Jan	24	10:00
1950	Jan	25	10:00
1950	Jan	26	10:00
1950	Jan	27	10:00
1950	Jan	28	10:00
1950	Jan	29	10:00
1950	Jan	30	10:00
1950	Jan	31	10:00

...

Religions, ethnie et dépenses de consommation



2) Analyse économétrique : modèle logit

- Présentation générale
- hypothèses de travail
- présentation du modèle de base
- résultats et commentaires

Tableau 12 : Déterminants de la pauvreté au Sénégal

----- Variables in the Equation -----

Variable	B	S.E.	Wald	df	Sig	R	Exp (B)
STRATE		62713,67	2		,0000	,2471	
STRATE (1)	-2,4089	,0098	60861,02	1	,0000	-,2435	,0899
STRATE (2)	-1,4311	,0088	26469,05	1	,0000	-,1605	,2390
SEXE (1)	,0900	,0095	90,5918	1	,0000	,0093	1,0941
RELIGION		563,7571	3		,0000	,0233	
RELIGION (1)	-3,9162	1,1964	10,7154	1	,0011	-,0029	,0199
RELIGION (2)	-3,5869	1,1964	8,9876	1	,0027	-,0026	,0277
RELIGION (3)	-13,4066	1,7479	58,8287	1	,0000	-,0074	,0000
STATMAT		403,4163	5		,0000	,0196	
STATMAT (1)	,1476	,1076	1,8801	1	,1703	,0000	1,1590
STATMAT (2)	,1193	,1038	1,3209	1	,2504	,0000	1,1267

graphique 1). Comparées à celles de l'ESP, ces données montrent que la contribution des centres urbains à la pauvreté a plus que doublé passant de 2,3% à 7,9% à Dakar et 5,6% à 12,6% dans les autres centres urbains. Celle des zones rurales a en revanche diminué. En 1995, 79,5% des ménages pauvres vivent en milieu rural alors qu'ils étaient de 92% trois ans plus tôt. Malgré ce recul de la part des ménages ruraux dans la pauvreté, du fait sans doute de l'exode rural, celle-ci reste un phénomène essentiellement rural.

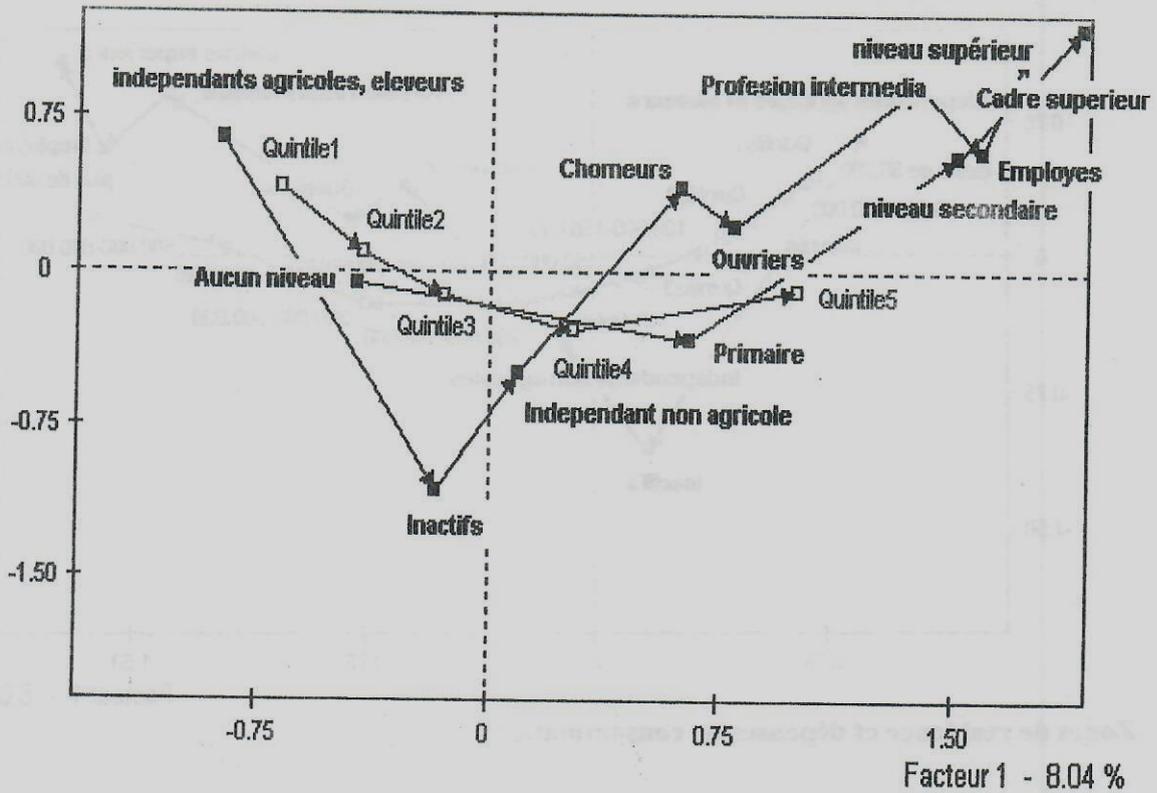
Par ailleurs, les résultats montrent que la contribution des zones rurales à la pauvreté nationale est d'autant plus élevée que le degré d'aversion pour la pauvreté augmente - ce qui signifie que les inégalités parmi les pauvres ruraux sont importantes.

L'examen de la structure des dépenses des ménages (tableau 4) montre que ce sont les ménages ruraux (les plus touchés par la pauvreté) qui dépensent relativement plus en biens alimentaires (70,2%) contre 41,2% et 47,3 pour ceux résidents à Dakar et dans les autres centres urbains. Particulièrement les produits céréaliers ont un poids déterminant dans le panier de la ménagère rurale, soit 33% du total des dépenses alimentaires contre 29% pour la moyenne nationale. En ce qui concerne les dépenses non alimentaires, c'est la rubrique dépenses en logement, chauffage et éclairage qui occupe le premier poste (41,18%). Paradoxalement, la part des dépenses de santé est plus importante chez les ruraux, contrairement aux dépenses d'éducation qui sont pratiquement nulles chez ces derniers.

Ce constat montre la forte sensibilité des ménages sénégalais en général et les ruraux en particulier à une politique de prix des denrées de première nécessité. Une politique d'accès aux services de base comme le logement, les soins primaires de santé au logement aura un effet positif aussi bien en milieu rural qu'urbain.

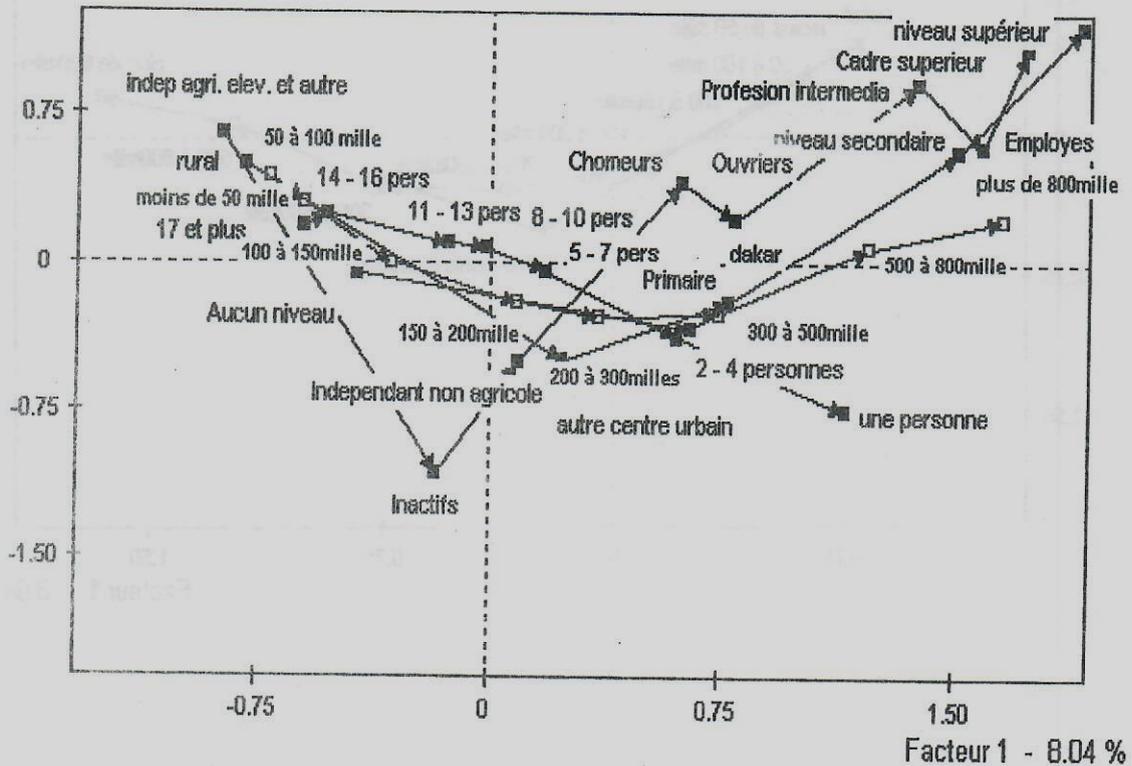
Niveau d'instruction, situation professionnelle et quintile de dépenses

Facteur 2 - 6.70 %



ACM Quintile, niveau d'éducation, statut du travail et taille du ménage

Facteur 2 - 6.70 %



- Les données sur les prix de l'enquête Prix Consommation Finale des ménages du programme de Comparaison Internationale (PCI-Afrique -Phase 5). Cette enquête a été réalisée en 1995 dans le cadre de l'analyse comparée des performances économiques des pays de la sous région. Elle a porté sur 21 centres urbains et 26 centres ruraux. Les produits retenus ont fait l'objet de relevés de prix, de quantités. Les données issues de cette enquête donnent les prix moyens par produit pour chaque région administrative du Sénégal.

2) La Méthodologie d'estimation du seuil de pauvreté

L'estimation du seuil de pauvreté recourt à la méthode de l'équilibre calorifique. Elle consiste à évaluer le niveau de ressources monétaires nécessaire pour acquérir le panier de consommation qui procure au ménage 2400 calories par jour et par équivalent adulte. Ce panier est composé des six produits essentiels consommés par le ménage sénégalais : mil/sorgho, riz, arachide, pain, sucre et huile végétale. Les dépenses totales de consommation des ménages ont été considérées. Ces dernières étant la somme de toutes les dépenses - alimentaires et non alimentaires, y compris l'autoconsommation.. Deux ajustements ont été faits. D'une part, les dépenses ont été corrigées pour tenir compte des différences spatiales des prix. D'autre part, la dépense totale du ménage a été divisée par le nombre d'équivalents adultes pour obtenir un indicateur de mesure du niveau de vie qui tient compte de la taille et de la composition du ménage.

C) Dimension spatiale de la pauvreté

1) Niveau national

Les résultats des mesures de pauvreté présentés dans les tableaux 2 et 3 montrent une forte progression de la pauvreté entre les années 1992 et 1995 correspondant aux années des deux. La proportion de ménages pauvres est passée de 33% en 1992 à 58% en 1995, soit une hausse de 25 points. Ce dernier taux signifie que sur les 778 000 ménages que compte le Sénégal en 1995, on dénombre 450 000 vivant en dessous du seuil de subsistance, soit plus d'un ménage sur 2. L'appréhension de la pauvreté en termes d'individus conduit à des observations comparables dans la distribution de la pauvreté. Les données de l'ESP suggèrent que 56.65% des individus étaient pauvres en 1992, alors que celles de l'ESAM conduit à une estimation de 65%, révélant que plus de 2 sénégalais sur 3 vivent en dessous du seuil de subsistance en 1995.

L'indice de profondeur de la pauvreté qui mesure l'écart moyen de dépense des pauvres par rapport à la ligne de pauvreté est de 22% en 1995. Ce qui signifie que si tous les ménages pauvres avaient, en moyenne, des ressources supplémentaires par tête équivalent à 22% du seuil de pauvreté, soit 31478 FCFA par an, ils sortiraient tous de la pauvreté. Les données de l'ESP affichent une pauvreté moins profonde en 1992, l'indice de profondeur étant de 15%. Entre les deux enquêtes, la dépense moyenne des ménages pauvres est passé de 55% à 62% de la ligne de pauvreté (2).

L'indice de sévérité de la pauvreté affiche des résultats cohérents avec les précédentes observations. Il est passé de 9% à 10,5% entre les années des deux enquêtes.

2) Pauvreté urbaine, pauvreté rurale

² Cette proportion est calculée par $1-(P1/P0)$ et est différent de l'écart moyen entre la ligne de pauvreté et la dépense des pauvres, évalué e par le ratio $P1/P0$.

b) Éducation et pauvreté

Tableau 10 : Distribution de la pauvreté selon le niveau d'instruction du chef de ménage

Chef de ménage	Incidence de pauvreté (P0)	Contribution relative (en %)	Contribution absolue	Profondeur de pauvreté (P1)	Contribution relative (en %)	Contribution absolue	Sévérité de la pauvreté (P2)	Contribution relative (en %)	Contribution absolue	Proportion du groupe dans la population totale
Sans instruction	66,71%	88,67%	51,32%	12,28%	89,85%	9,45%	12,28%	89,85%	9,45%	76,93%
Niveau primaire	42,61%	8,10%	4,69%	7,18%	7,51%	0,79%	7,18%	7,51%	0,79%	11,01%
Niveau secondaire	14,06%	2,03%	1,18%	1,70%	1,36%	0,14%	1,70%	1,36%	0,14%	8,38%
Niveau supérieur	2,84%	0,11%	0,06%	0,59%	0,13%	0,01%	0,59%	0,13%	0,01%	2,27%
Non déclarés	43,97%	1,08%	0,62%	8,37%	1,13%	0,12%	8,37%	1,13%	0,12%	1,42%
Ensemble	57,87%	100%		21,61%	100,00%		10,51%	100,00%	100,00%	

Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'ESAM, 1995

Commentaires

c) Pauvreté et taille du ménage

d) Pauvreté et statut matrimonial

G) Analyse de sensibilité de la distribution de la pauvreté à la mesure du bien être

D) Test de robustesse de la mesure de la pauvreté : approche par la méthode de dominance stochastique

1) Approche graphique

2) Approche numérique

IV- Les facteurs déterminants de la pauvreté

1) Spécification des variables explicatives de la pauvreté : méthode : Analyse à composante multiple (ACM)

Beaucoup de facteurs expliquent la pauvreté. Il est utile de déterminer l'importance relative de chacun. On procédera en deux étapes. D'abord, avec la méthode Analyse en Composante Multiple (ACM), on a cherché à identifier et classer par ordre d'importance les caractéristiques socio-économiques des ménages qui sont liés à la pauvreté. Ensuite, à l'aide d'un modèle logit binaire, on a évalué l'importance relative des différents facteurs dans l'explication de la pauvreté des ménages. Les données de l'ESAM nous serviront de base.

Dispersion des niveaux de vie selon autres caractéristiques du ménage (genre, niveau d'éducation, groupes socioéconomiques et âge du chef de ménage)

Tableau 2 : Dispersion des niveaux de vie selon autres caractéristiques du ménage (genre, niveau d'éducation, groupes socioéconomiques et âge du chef de ménage)

	Dépense moyenne par équivalent adulte	contribution dans la population totale des ménages	Coefficient de variation	Dépense moyenne maximum par équivalent adulte	Dépense moyenne minimum par équivalent adulte	Variance	variance inter (entre groupes)	Contribution à la variance inter	variance intra (dans les groupes)	Contribution à la variance intra	% variance inter (entre groupes)	% variance intra (dans les groupes)
Ensemble	204119	100,00	1,66	7524305	15671	1,14E+11	1,14E+11	100,00	7,42E+07	100,00	99,94	0,06
Sexe du chef de ménage	204118	100,00	1,66	7524305	15671	1,14E+11	1,04E+11	100,00	9,92E+09	100,00	91,32	8,68
MASCULIN	198860	80,35	1,74	7524305	15671	1,20E+11		84,68		19,66		
FEMININ	221534	19,65	1,35	5314312	19829	8,91E+10		15,32		80,35		
Niveau d'instruction du chef de ménage	204118	100,00	1,66	7524305	15671	1,14E+11	1,14E+11	100,00	5,98E+08	100,00	99,48	0,52
Aucun	146728	76,90	1,06	3073463	15671	2,43E+10		20,11		11,90		
Primaire	254057	11,00	1,49	5699361	27350	1,44E+11		17,05		1,29		
Secondaire	451107	8,37	1,18	7524305	47602	2,89E+11		25,51		24,01		
Supérieur	971558	2,26	1,26	7011639	52912	1,51E+12		36,74		62,69		
Autre	243687	1,46	0,80	889349	47591	3,77E+10		0,59		0,11		
Groupes socio-économiques	204118	100,00	1,66	7524305	15671	1,14E+11	9,30E+10	100,00	2,13E+10	100,00	81,39	18,61
Indépendants non-agricoles	229691	21,41	1,84	7011639	22852	1,78E+11		37,60		1,08		
Indép agri, elev, et forêt	112119	40,78	1,13	3073463	19959	1,80E+10		6,44		26,67		
Cadre supérieur	604324	4,55	1,11	5699361	70294	4,54E+11		20,35		56,30		
Profession intermédiaire	408417	1,58	1,30	4577909	83818	2,81E+11		4,39		5,10		
Ouvriers	237868	6,96	1,30	7624305	31681	9,49E+10		6,51		0,61		
Employés	401320	3,19	0,91	1887107	47602	1,35E+11		4,24		9,59		
Chômeurs	173372	2,81	1,00	1175080	15671	3,03E+10		0,84		0,21		
Inactifs	222303	16,53	1,55	5314312	19829	1,15E+11		18,76		0,42		
Autre	195695	2,19	1,02	1488047	37351	4,01E+10		0,87		0,01		
Âge du chef de ménage	204118	100,00	1,66	7524305	15671	1,14E+11	1,01E+11	100,00	1,29E+10	100,00	88,68	11,32
moins de 25 ans	156630	1,86	0,68	628463	27350	1,16E+10		0,19		3,93		
26-45 ans	244254	37,74	1,53	5699361	15671	1,40E+11		46,51		81,42		
46-55 ans	177099	24,55	1,31	7524305	23668	5,42E+10		11,75		18,11		
56 et plus	182740	35,82	1,96	7011639	19829	1,31E+11		41,55		16,54		

Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'ESAM

Tableau 6 : Distribution de la pauvreté selon le statut de l'emploi (seuil de pauvreté 392 FCFA par jour et par équivalent adulte)

Groupes socio-économiques	Incidence de la pauvreté (P ₀)			Profondeur de la pauvreté (P ₁)			Sévérité de la pauvreté (P ₂)			Proportion n	Dépense annuelle moyenne par tête (en francs CFA)
	Valeur	Contribution relative (%) C _j ^(a)	Contribution absolue A _j ^(b)	Valeur	Contribution relative (%)	Contribution absolue	Valeur r	Contribution relative (%) C _j ^(a)	Contribution absolue A _j ^(b)		
Indépendants agricoles non agricoles	0,47	0,17	0,10	0,15	0,15	0,03	0,07	0,13	0,01	0,21	229 691
Indépendants agricoles	0,81	0,57	0,33	0,33	0,62	0,13	0,17	0,65	0,07	0,41	112 119,1
Cadres supérieurs	0,10	0,01	0,00	0,02	0,00	0,00	0,01	0,00	0,00	0,05	604 323,6
Profession intermédiaire	0,16	0,00	0,00	0,05	0,00	0,00	0,02	0,00	0,00	0,02	408 417,1
Ouvriers	0,40	0,05	0,03	0,12	0,04	0,01	0,05	0,03	0,00	0,07	237 867,7
Employés	0,17	0,01	0,01	0,04	0,01	0,00	0,02	0,01	0,00	0,03	401 320,3
Chômeurs	0,62	0,03	0,02	0,25	0,03	0,01	0,13	0,04	0,00	0,03	173 372,4
Inactifs	0,47	0,13	0,08	0,16	0,12	0,03	0,07	0,12	0,01	0,17	222 302,5
ND	0,56	0,02	0,01	0,21	0,02	0,00	0,10	0,02	0,00	0,02	195 684,8
Total	0,58	100	0,58	0,22	100	0,22	0,11	100	0,11	100	204 118,1

Source : Calculs des auteurs à partir de ESAM, 1995

$\alpha = 0$ on a le taux de pauvreté

$\alpha = 1$ représente la profondeur de la

$\alpha = 2$ représente la sévérité de la pauvreté

Ainsi, si nous divisons la population en j catégories exclusives et exhaustives, nous pouvons calculer la contribution de chaque catégorie j à la pauvreté nationale.

$$C_i = \frac{K_j \cdot P \alpha_j}{P_\alpha}$$

L' incidence de la pauvreté

Il permet d'appréhender l'étendue de la pauvreté et indique la proportion des pauvres dans la population. Cependant, cette mesure de la pauvreté n'apporte aucune information sur l'intensité de la pauvreté. Elle n'est pas insensible aux changements de la distribution des effectifs en dessous de la ligne de pauvreté.

La profondeur de la pauvreté

La profondeur de la pauvreté mesure le déficit moyen de revenu des pauvres par rapport à la ligne de pauvreté. Il indique le montant de revenu nécessaire pour amener toute la population au-dessus du seuil de pauvreté. Il rend ainsi compte d'une aggravation des conditions de vie des pauvres. Cet indice ne dépend toutefois que du revenu moyen des pauvres et du seuil de pauvreté. Il ne rend pas compte des inégalités entre les pauvres.

La sévérité de la pauvreté

L'indice de sévérité de la pauvreté appelé « indice d'inégalités de revenu parmi les pauvres » permet de prendre en compte la situation des plus pauvres. Il est mesuré comme une moyenne pondérée du carré des distances par rapport au seuil de pauvreté et est exprimé en pourcentage de ce seuil. Cet outil de mesure est ainsi sensible aux inégalités entre les pauvres.

III- L'INEGALE DISTRIBUTION DE LA PAUVRETE

A) Comparaison des niveaux de vie

1) Pauvreté, tendances centrales et dispersion

indépendants viennent en première position (41%), suivis des indépendants non agricoles (21%). Par ailleurs, on observe une proportion importante des sans emplois (chômeurs et inactifs) qui représentent 20% des chefs de ménages. Les salariés, moins nombreux, sont constitués des ouvriers (7%), des cadres supérieurs (5%), des employés (3%) et des professions intermédiaires (2%).

La prise en considération de la zone de résidence ne modifie pas fondamentalement cette configuration de la répartition de l'emploi. Aussi bien en zones urbaines qu'en zones rurales, les chefs de ménages indépendants sont majoritaires.

En termes d'emploi salarial, les femmes sont plus

La pauvreté n'affecte pas uniformément toutes les catégories de ménages définies selon la position du chef sur le marché du travail. A partir des résultats de l'ESAM (Tableau 6), il apparaît que la pauvreté est plus accentuée chez les indépendants agricoles (81%) et les chômeurs (62%). La dépense annuelle moyenne des ménages dont le chef a un de ces statuts est inférieure de 32% à la moyenne nationale. A l'intérieur de ce groupe, les agriculteurs sont les plus éloignés du seuil de pauvreté du fait de revenus très modestes et de leurs faibles capacités productives. Les ouvriers les indépendants non agricoles, les inactifs et les non déclarés ont une incidence de la pauvreté proche de la moyenne nationale, soit respectivement 40%, 47%, 47% et 56%. La dépense annuelle moyenne par tête de ces ménages est proche du seuil de pauvreté. Enfin, les cadres supérieurs, les professions intermédiaires et employés ont une incidence de pauvreté plus faible comprise entre 10% et 17%. Ces ménages, peu nombreux et moins touchés par le faible niveau de vie, ont une dépense annuelle par tête 3 à 4 fois supérieure au seuil de subsistance.

La prise en compte des ratios du déficit des dépenses (P_1) et de l'inégalité de la pauvreté (P_2) des ménages renforce les éléments d'analyse précédents et suggère une hétérogénéité de la vulnérabilité associée au statut du travail.

L'indice de profondeur de la pauvreté affiche une forte discrimination selon le groupe socio-économique. A côté d'un déficit des dépenses au niveau national est de 22%, on retrouve "deux catégories extrêmes de ménages:

- les agriculteurs qui affichent les plus faibles niveaux de vie avec un déficit moyen des dépenses de 47216 francs par jour et par équivalent adulte.
- les salariés en général et les cadres supérieurs en particulier où l'indice de profondeur est le plus faible, soit en un déficit moyen annuel de 2862 francs CFA.

Entre ces deux catégories extrêmes, le ratio de profondeur de pauvreté est multiplié par 17.

Lorsque l'on compare ces résultats avec ceux de l'incidence de la pauvreté, ce sont les groupes socio-économiques ayant une proportion de pauvres élevée qui connaissent aussi une profondeur et une sévérité de la pauvreté plus importante. En effet, il apparaît que la pauvreté est particulièrement sévère chez les agriculteurs (indice de sévérité de la pauvreté 17%), les chômeurs (13%) et les inactifs (11%). L'indice est presque nul chez les cadres supérieurs (1%), les professions intermédiaires (2%) et les employés (2%).

Avec une proportion de plus de 20% de la population, ce sont les ménages dont leur chef est agriculteur ou indépendant non agricole, qui contribuent le plus à la pauvreté des ménages (57%). Par ailleurs, la contribution des agriculteurs à la pauvreté nationale est d'autant plus

M., 1999). La Banque mondiale est aujourd'hui un des principaux défenseurs de cette thèse de la participation et de la pauvreté subjective (Banque Mondiale, 1999). Le seuil est ainsi déterminé à partir des informations obtenues sur la perception qu'ont les pauvres de leur situation. La démarche la plus utilisée est celle qui consiste à recueillir la réponse des individus sur leur position par rapport au montant de revenu qu'il considère comme minimum pour mener une vie adéquate (Ravallion, 1998). Cette méthode appelée « Minimum Income Question (MIQ) » définit comme pauvre celui dont le revenu actuel est inférieur au montant de revenu qu'il considère comme devant être minimal. L'application de cette méthode est encore limitée dans les pays en développement (Banque Mondiale, 1997).

Pauvreté absolue et pauvreté relative

Le cadre de définition de la *pauvreté absolue* part du principe qu'il existe des besoins pour lesquels un strict minimum de satisfaction est nécessaire à la simple reproduction physiologique de l'appareil humain. Elle peut être définie comme une mesure de pauvreté biologique, indépendante du temps et de l'espace.

Les pauvres constituent l'ensemble des individus, des foyers ou des familles qui n'ont pas un revenu suffisant pour satisfaire le minimum nécessaire. Cette définition se place du point de vue de la privation (ou du manque) par rapport à la satisfaction d'un minimum vital. L'approche absolue fixe un seuil de pauvreté qui ne varie pas avec le niveau de vie. Ce seuil traduit un niveau de revenu ou de dépense en deçà duquel un individu ou un ménage est considéré comme pauvre. De ce fait, les comparaisons de pauvreté absolues classeront comme pauvres ou non pauvres deux individus ayant le même niveau de consommation réelle, quels que soient le lieu et le temps considérés.

On peut déterminer les seuils de pauvreté nationaux et les seuils de pauvreté destinés aux comparaisons internationales. Cette définition de la pauvreté est généralement adoptée par les organismes internationaux. Par exemple, la Banque Mondiale se fonde sur un seuil de pauvreté fixé à 1 ou 2 dollars (en parité de pouvoir d'achat de 1985) par jour et par personne. Les seuils de pauvreté nationaux en revanche indiquent dans un pays donné le niveau en deçà duquel les ressources économiques ne permettent pas de satisfaire les besoins minimaux. Trois méthodes sont généralement utilisées pour spécifier une ligne de pauvreté absolue : la méthode de l'équilibre calorifique, la méthode de la ration alimentaire et la méthode du coût des besoins de base (Ravallion, 1996 et Lachaud, 1999).

La méthode de l'équilibre calorifique considère l'apport minimal en calories pour distinguer les pauvres des non pauvres. Elle fixe un nombre de calories de référence¹ pour la consommation d'énergie nutritive, puis évalue les dépenses de consommation ou le niveau de revenu qui permet à une personne de se procurer une quantité de nourriture suffisante pour obtenir la quantité calorifique prédéterminée. Il faut noter que cette méthode peut prendre en compte automatiquement la consommation non alimentaire, tant que l'on considère le niveau des dépenses de consommation totales avec lesquelles une personne satisfait ses besoins calorifiques. Ainsi, elle détermine le seuil de pauvreté monétaire global (alimentaire et non alimentaire). La prise en compte de modes alimentaires spécifiques, de différences de prix et les niveaux d'activités physiques et d'autres éléments qui influencent les dépenses permettent de spécifier plusieurs lignes de pauvreté. Ainsi, on peut estimer différents seuils de pauvreté pour des groupes supposés homogènes (Osmanie, 1982 ; Greer et Thorbecke, 1986 et Kyerème et Thorbecke, 1987).

¹ La moyenne de calories minimale est fixée à 2400 par jour et par équivalent adulte par la FAO.

partir des données de l'ESAM mettent en évidence la faiblesse du niveau de vie en milieu rural quelle que soit la localité (graphique 1). Dans toutes les régions, au moins trois ménages ruraux sur cinq sont dans l'incapacité d'obtenir un niveau de bien être acceptables correspondant à 143080 FCFA par équivalent adulte. Ce sont les régions de Fatick, Kaolack Thiès, Kolda et Diourbel qui affichent les plus faibles niveaux de vie alors qu'elles abritent presque la moitié de la population du Sénégal. L'incidence de la pauvreté dans ces régions est nettement au-dessus de la moyenne nationale. En revanche à Dakar, on compte moins de 3 ménages ruraux pauvres sur 5.

3.3) Niveau urbaine

Bien que la pauvreté urbaine soit la moins répandue, il existe d'importantes disparités selon les régions. En dehors de la région de Dakar qui abrite le moins de pauvres, on peut distinguer deux groupes de ménages urbains selon le niveau de pauvreté. Dans le premier, l'incidence de la pauvreté est comprise entre 16 et 25%. Ce sont ceux habitant les régions de Louga et Diourbel qui ont respectivement une dépense par tête équivalente à 70% et à plus de 100% du seuil de pauvreté. Sans doute, la forte migration dans ces régions a contribué à hausser le niveau de vie des ménages urbains. Le second groupe constitué des sept autres régions a un taux de pauvreté compris entre 37 et 46%.

La contribution d'un groupe à la pauvreté peut être significative selon que sa population est importante et/ou est relativement plus pauvre que la moyenne nationale. On peut ainsi regrouper les régions selon les cinq critères suivantes : 1) forte population et forte pauvreté, 2) faible population et forte pauvreté, 3) faible population et faible, 4) population moyenne et pauvreté moyenne, 5) faible population et pauvreté moyenne.

En combinant les critères incidence, profondeur et taille de la population dans chaque groupe, on peut identifier les régions devant bénéficier prioritairement des actions de lutte contre la pauvreté. Il ressort de cet exercice que, par ordre de priorité, ce sont les régions suivantes :

les régions de Kolda, Louga, Fatick, Ziguinchor et Tamba caractérisées par une faible population, mais une pauvreté importante et très profonde ; les régions de Thiès, Kaolack, Saint-Louis et Diourbel, qui ont une population moyenne, une incidence et une profondeur de la pauvreté fortes ;

Ces éléments ci dessus permettent en évidence deux faits importants :

- La forte dégradation des conditions de vie de la population sénégalaise dans les années 1990
- la paupérisation du monde rural.

Il est claire, que la réduction de la pauvreté au Sénégal exige une priorité des politiques nationales en direction du monde rural.

Un des points forts de l'approche des besoins de base est qu'elle propose et favorise des politiques ciblées. Aussi, peut-on présumer que les fuites, inefficiences et biais en faveur des non pauvres sont plus limités dans une approche sélective que dans une approche générale.

L'une des difficultés rencontrées dans cette approche est la détermination des besoins de base et la fixation des normes minimales. Une autre critique se rapporte à son caractère multidimensionnel ce qui pose le problème de l'agrégation de différents éléments en une mesure unidimensionnelle (M. Ravallion, 1994). Par ailleurs, les efforts déployés à court terme pour satisfaire les besoins de base risquent de perturber beaucoup de marchés et les grands équilibres macroéconomiques. Un certain arbitrage est nécessaire pour déterminer jusqu'où l'État peut aller dans ses actions de lutte contre la pauvreté en respectant les grands équilibres. Par conséquent, la définition du cadrage macroéconomique est cruciale dans toute stratégie de lutte contre la pauvreté.

L'approche par les capacités considère que l'espace où l'on devrait rechercher l'égalité est celle des libertés, qui consiste en un ensemble de capacités spécifiques définies en référence à des façons d'être (beings) et de faire (doings), qui sont regroupées sous le terme général de "fonctionnements" (functionings). Ces fonctionnements portent sur plusieurs domaines tels que : être adéquatement nourri, être en bonne santé, être adéquatement logé, prendre part à la vie communautaire, apparaître en public sans avoir honte, etc. (Streeten, P. et ali, 1981).

Sen considère que la valeur de la vie d'une personne est mieux conçue en termes de capacités que de fonctionnements. Les fonctionnements sont des accomplissements - parmi lesquels on peut citer l'utilité, alors que les capacités renvoient à la liberté de choisir parmi les divers fonctionnements. En conséquence, pour les tenants de cette école, ce qui manque à l'individu, ce n'est ni de l'utilité ni des besoins de base, mais certaines capacités considérées comme minimales. La considération des capacités et des fonctionnements plutôt que des commodités oblige à prendre en compte les caractéristiques personnelles des individus. Est considéré ainsi comme pauvre, une personne qui n'a pas les capacités d'atteindre un certain sous-ensemble de fonctionnements. Les politiques de réduction de la pauvreté seront alors axées sur "l'habilitation" (empowerment) des pauvres.

On dénombre peu de tentatives d'applications empiriques de cette approche. Les indicateurs élaborés par le Programme des Nations Unis pour le Développement peuvent être considérés comme une tentative d'application de cette approche. On ne peut, toutefois, associer pour le moment à ce concept des politiques précises visant la réduction de la pauvreté.

B- Les Mesures de la pauvreté

Le passage du concept de pauvreté retenu à une identification effective des pauvres conduit à établir un seuil de pauvreté et à agréger l'information sur la situation par des indicateurs synthétiques. Selon la place accordée à l'espace de définition du bien-être, des mesures monétaires et non monétaires sont définies.

1) Les variables de classification de la population : revenus ou dépenses

Le choix de la variable de classification pose une difficulté dans l'identification des pauvres. Si plusieurs variables sont utilisées dans les recherches pour quantifier la pauvreté (revenu,

3) Niveau régionale

3.1) Tendances générales

Les indices de pauvreté calculés à partir des données de l'ESAM révèle de fortes disparités dans la distribution régionale de la pauvreté au Sénégal. En dehors de la région de Dakar qui a un taux d'urbanisation le plus proche de 100%, toutes les autres régions affichent des taux de pauvreté très élevés. En 1995, l'incidence de la pauvreté est de 20,3% dans la région de Dakar, alors que dans les autres régions la proportion de ménages pauvres varie de 59,2% dans la région de Louga à 81,4% dans la région de Fatick, soit en moyenne un minimum de 6 ménages pauvres sur 10 (tableau 4).

Le niveau de vie moyen exerce une forte influence sur les indices de pauvreté. En effet, les régions à niveau de vie moyen très faibles par rapport à la moyenne nationale (204 118 FCFA) ont les indices de pauvreté les plus élevés. Le constat est inversé lorsque l'on observe les régions à niveau de vie plus élevé que la moyenne nationale.

Cette configuration de la pauvreté est le reflet d'un différentiel de potentialités économiques. Les régions les plus pauvres (Fatick, Kolda, Kaolack Tamba et Ziguinchor) tirent l'essentiel de leurs revenus de l'agriculture. Elles sont de ce fait soumises à tous les problèmes du secteur agricole sénégalais (contraintes climatiques, problème de prix, etc). Pour la région de Ziguinchor, particulièrement, la situation d'insécurité a incontestablement contribué à la paupérisation du monde rural.

Les régions de Louga (59%) et Diourbel (65%) et Saint-Louis (66%) sont relativement les moins touchées par la pauvreté. Cette situation pourrait s'expliquer pour la région de Diourbel par le dynamisme commercial de ses ressortissants dans les autres régions du pays et pour les régions de Saint-Louis et Louga par l'importance de l'émigration qui ont probablement contribué à réduire la pauvreté rurale.

Même si le taux de pauvreté dans les régions de Kolda et Fatick sont proches (81,4% et 79%), on voit bien que les conditions de vie des pauvres de Fatick sont plus précaires. Alors que dans le premier groupe le déficit de dépenses est de 64% du niveau de subsistance, il est de 67% dans le second. Dans la capitale régionale moins touchée par la pauvreté, le déficit de dépense nécessaire pour amener tous les ménages au dessus du seuil de pauvreté est faible et est de 4,6% du seuil de pauvreté (Tableau A1 et graphique 1).

L'indice de sévérité de la pauvreté nationale affiche un niveau relativement faible (10,5%), il est nettement plus élevé dans les régions de Fatick, Kolda, Kaolack et Ziguinchor ou il varie d'un niveau de 21,3% à 16%.

Etant donné l'inégale répartition de la population entre les régions, la contribution de celles-ci à la pauvreté nationale présente des disparités différentes de celles des mesures de pauvreté. Ce sont les régions de Thiès (16%) et Kaolack (15%) qui contribuent le plus à la pauvreté nationale. Les régions de Louga, Ziguinchor, Tamba et Dakar ont les contributions les plus faibles, 8% pour la région de Dakar et 6% pour les autres. Les régions de Diourbel et Saint-Louis sont dans une situation intermédiaire avec une contribution d'environ 11% à l'incidence de la pauvreté nationale.

I-Introduction

La réduction de la pauvreté est devenue une préoccupation majeure des responsables de la politique économique dans le monde en général, et les pays en développement plus particulièrement. Depuis le milieu des années 1980, l'analyse de l'impact des politiques d'ajustement sur la pauvreté et l'équité en matière de redistribution de la croissance a fait l'objet d'intenses débats. Les critiques des conséquences négatives de l'ajustement sur la pauvreté ont conduit à la fin des années 80 à l'intégration de la dimension sociale et politique dans les programmes de stabilisation et d'ajustement structurel. C'est dans ce cadre que le Gouvernement du Sénégal a élaboré le Programme National de Lutte contre la Pauvreté (PNLP) en 1997 qui s'appuie sur les orientations relatives i) à la promotion d'une croissance durable, ii) à une meilleure redistribution des revenus, notamment à travers des activités à haute intensité de main d'œuvre ; iii) au développement des services de base et iv) à un investissement dans le capital humain.

Sur la base de ces orientations, le document de stratégie intérimaire de lutte contre la pauvreté comporte quatre composantes :

- i. l'accroissement des revenus et la création d'emplois à travers la micro entreprise ;
- ii. l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base par la mise en place d'infrastructures communautaires ;
- iii. la promotion économique de la femme ;
- iv. le renforcement des capacités des collectivités de base et l'amélioration du système de suivi des conditions de vie des ménages ;
- v. et les filets de sécurité.

Ce programme en voie de finalisation permettra de disposer d'un cadre de référence pour le suivi des politiques de lutte contre la pauvreté. Dans le cadre de la finalisation de ce document, plusieurs travaux méritent d'être entrepris, notamment ceux relatifs aux profils de la pauvreté. La détermination des profils de la pauvreté, objet de la présente proposition de recherche, permettra de s'assurer de leur exhaustivité et de les actualiser au besoin.

Cette proposition de recherche s'insère dans le cadre du programme de recherche MIMAP/Sénégal (Impacts microéconomiques des politiques macro-économiques et d'ajustement) qui vise à renforcer les moyens permettant d'évaluer de manière régulière l'impact des politiques macro-économiques sur les divers groupes d'agents économiques, notamment les plus pauvres.

Le reste du document est organisé comme suit. La section 2 présente les concepts et méthodes d'analyse de la pauvreté. La section 3 dresse un profil de la pauvreté. Enfin, une dernière section sera consacrée à l'analyse des facteurs déterminants de la pauvreté.

II- Concepts et méthodes de mesure de la pauvreté

L'analyse de la pauvreté comporte trois étapes fondamentales : le choix de l'espace de définition du bien-être, la détermination d'un seuil qui permet d'identifier les pauvres et l'agrégation des situations individuelles en un indicateur synthétique. Alors que la première

Tableau 4 : Structure des dépenses de consommation des ménages par strats, par région et selon le niveau de vie des ménages au Sénégal

Produits	Strates				Régions									
	Dakar urbain	Autres zones urbaines	Zone rurale	Total	Kolda	Dakar	Ziguinchor	Diourbel	Saint Louis	Tamba	Kaolack	Thies	Louga	
Alimentaires														
céréales	24,78%	25,86%	32,69%	25,00%	39,19%	24,92%	32,72%	28,24%	28,53%	35,31%	27,29%	29,23%	27,06%	
viande	9,99%	7,73%	6,05%	7,92%	5,61%	9,92%	5,84%	8,43%	5,21%	9,76%	5,21%	5,06%	10,56%	
poisson	10,09%	8,97%	4,83%	8,97%	5,00%	10,03%	9,81%	5,63%	8,49%	4,02%	5,55%	6,32%	4,67%	
lait, fromage, oeufs	4,49%	4,00%	3,84%	4,00%	2,12%	4,50%	2,90%	2,86%	5,59%	1,83%	3,89%	4,26%	6,27%	
huiles et graisses	10,56%	11,00%	8,08%	10,00%	8,34%	10,60%	10,75%	10,66%	11,31%	6,73%	7,40%	9,69%	9,74%	
fruits et légumes	12,14%	12,72%	14,42%	13,00%	14,80%	12,13%	10,82%	13,51%	9,98%	11,98%	18,41%	14,77%	11,68%	
tubercules	14,16%	14,64%	15,26%	14,50%	15,15%	14,14%	12,00%	14,98%	11,26%	12,41%	19,31%	16,36%	13,18%	
sucre	5,50%	6,48%	6,50%	6,10%	5,42%	5,52%	6,68%	7,00%	8,92%	8,68%	4,71%	6,27%	7,30%	
café, thé, cacao	2,96%	3,39%	4,07%	3,40%	2,36%	2,97%	2,14%	4,29%	6,60%	4,21%	2,44%	3,82%	5,35%	
boissons non alcoolisées	0,65%	0,38%	0,07%	0,38%	0,15%	0,64%	0,58%	0,21%	0,12%	0,01%	0,18%	0,15%	0,08%	
boissons alcoolisées	0,25%	0,24%	0,07%	0,19%	0,16%	0,24%	1,35%	0,05%	0,03%	0,00%	0,06%	0,12%	0,00%	
autres produits alimentaires	4,41%	4,54%	4,12%	4,35%	3,71%	4,39%	4,39%	4,15%	3,97%	5,05%	5,56%	3,89%	4,11%	
Total alimentaires	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
Total alimentaires en % du total général	41,20%	47,31%	70,24%	52,00%	70,89%	41,43%	49,53%	55,96%	64,14%	71,83%	61,65%	59,68%	62,10%	
Non alimentaires														
tabac	0,84%	1,04%	1,88%	1,29%	4,56%	0,85%	1,83%	0,95%	0,76%	5,15%	0,68%	1,50%	0,54%	
habillement	15,56%	12,74%	20,46%	14,25%	19,36%	15,53%	11,34%	14,76%	18,35%	22,81%	17,67%	14,86%	16,80%	
logement, chauffage, éclairage	38,22%	50,31%	37,51%	43,00%	37,73%	38,24%	52,84%	40,72%	50,94%	30,86%	46,07%	46,17%	36,66%	
meubles et mat. men.	9,42%	8,65%	11,72%	9,59%	11,59%	9,45%	7,67%	11,74%	8,36%	14,93%	10,00%	10,44%	9,36%	
santé	6,14%	7,03%	8,41%	7,54%	8,83%	6,19%	7,16%	8,06%	5,48%	5,71%	9,49%	7,32%	8,79%	
transp. et commun.	11,63%	8,75%	7,88%	9,74%	6,26%	11,55%	7,73%	13,27%	5,85%	6,06%	5,94%	7,70%	12,39%	
loisir, enseign. et culture	4,36%	2,45%	1,02%	2,61%	1,56%	4,34%	2,86%	2,04%	0,77%	1,49%	1,44%	2,34%	1,34%	
cérémonies	2,28%	2,10%	5,22%	3,10%	5,57%	2,36%	1,97%	1,56%	4,33%	8,61%	2,98%	2,28%	7,08%	
autres biens et services	9,16%	5,42%	5,41%	6,70%	4,00%	9,14%	4,80%	5,58%	4,70%	4,27%	4,93%	5,86%	6,19%	
éducation	2,38%	1,51%	0,49%	1,46%	0,51%	2,36%	1,80%	1,32%	0,45%	0,09%	0,81%	1,52%	0,85%	
Total non alimentaires	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%	
Total non alimentaires en % du total général	58,80%	52,69%	29,76%	48,00%	29,11%	58,57%	50,47%	44,04%	35,86%	28,17%	38,35%	40,32%	37,90%	



Profil de la pauvreté au Sénégal : une approche monétaire.

Résumé

MIBAF-Sénégal
Fonds d'Etat
Région de Dakar

Présenté par le Centre
de Recherches et de
Statistiques de MIBAF
2-8-2010

ORC * CSDI

Les ménages pauvres sont très inégalement répartis entre les centres urbains et les zones rurales. Si en 1992 on comptait 3,2% de ménages résident à Dakar qui étaient pauvres, la proportion s'élevait à 9,6% dans les autres centres urbains. En revanche, en milieu rural, un peu plus de la moitié des ménages vivait en dessous du seuil de pauvreté (52,3%). Comparées aux données de l'Enquête ESAM, les résultats montrent une forte progression de la pauvreté aussi bien dans les centres urbains qu'en milieu rural. A Dakar, moins d'un ménage sur 5 vit en dessous du seuil de pauvreté (soit 19%) en 1995, alors que dans les autres centres urbains deux ménages sur 5 (soit 39%) étaient classés comme pauvres. Quant aux zones rurales, ce sont les quatre cinquième des ménages qui y résident qui ont basculé dans la pauvreté.

Les disparités observées entre ménages de différents milieux sont également présentes au niveau des individus résidant dans ces milieux. A Dakar et dans les autres centres urbains, les proportions d'individus pauvres sont respectivement de 23% et 45%. En revanche, en milieu rural, 85,6% des individus sont touchés par la pauvreté.

Lorsqu'on compare l'incidence avec les autres mesures, ce sont les zones rurales ayant une proportion de pauvres plus élevée qui connaissent aussi une profondeur et une sévérité de la pauvreté plus importantes. Si en 1995 le déficit moyen des dépenses des ménages urbains est de 4,4 % du seuil de pauvreté à Dakar et 10% dans les autres centres urbains, le différentiel est de 32,5 % en zones rurales. Ce résultat n'est guère surprenant dans la mesure où les données de la comptabilité nationale montre une baisse du PIB agricole au cours de la période 1991-1995. Or ce sont les zones rurales qui abritent plus de 60% de la population.

La mesure de l'intensité de la pauvreté n'invalide pas les résultats relatifs à la profondeur du phénomène et confirme à la fois la plus grande précarité des conditions de vie des ruraux et les inégalités de ressources au sein de ce groupe de ménages (tableau 3).

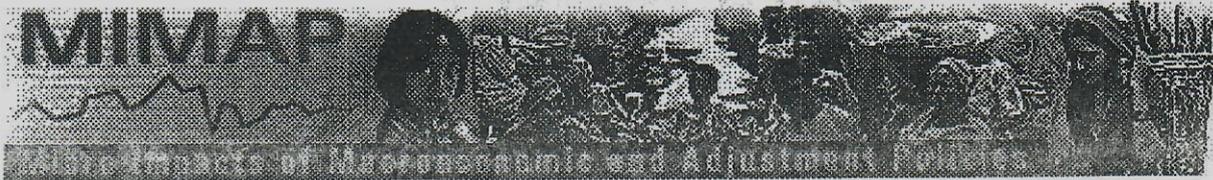
D'autres éléments d'analyse mettent en évidence les différences de niveaux de vie entre zones urbaines et rurales. D'abord, les dépenses par tête sont entre deux et trois fois plus élevées en milieu urbain que dans les zones rurales. Ensuite, la dépense moyenne des pauvres ruraux équivaut à 60% du seuil de pauvreté contre respectivement 78% et 75% pour ceux habitant la capitale régionale et les autres centres urbains.

Tableau 3: Distribution de la pauvreté par strate

Strates	Incidence de la pauvreté (P0)		Profondeur de la pauvreté (P1)		Sévérité de la pauvreté (P2)		Proportion dans la population totale (%) (Pj)
	Valeur	Contribution	Valeur	Contribution	Valeur	Contribution	
Dakar	19,4%	7,8%	4,4%	4,7%	1,4%	3,1%	23,54
AZU	38,7%	12,6%	10,0%	8,8%	3,7%	6,6%	18,94
Zones rurales	80,0%	79,5%	32,5%	86,5%	16,5%	90,3%	57,51
Ensemble	58	100	22	100	10,5	100	100

Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'ESAM, 1995

Ce sont les zones rurales qui contribuent le plus à la pauvreté nationale. En 1995, pendant que Dakar et les autres centres urbains qui abritent respectivement 23,6% et 19% des ménages contribuent pour 8% et 13% au taux national de pauvreté, les zones rurales ou habitent plus de la moitié des ménages (57,5%) y contribuent pour 79,5% (tableau 1 et



Profil de la pauvreté au Sénégal : une approche monétaire.

Rapport provisoire

MIMAP-Sénégal

Fatou Cissé
Racine Kane

Présenté dans le cadre :
Réunion régionale MIMAP,
5-8 septembre 2001, Dakar - Sénégal

IDRC  CRDI

Commentaires

Approche par les courbes de densité

B) Méthodologie

La recherche met l'accent sur trois dimensions de la pauvreté au Sénégal : l'aspect spatial, le statut du chef de ménage sur le marché du travail et d'autres caractéristiques (la taille du ménage, le sexe, le niveau d'éducation et le statut matrimonial du chef de ménage. Nous avons considéré deux seuils de pauvreté. Un premier seuil équivalant à 56976 francs CFA par an et par équivalent adulte et un deuxième seuil de 143080 francs CFA respectivement pour les années 1992 et 1995. Ces seuils ont été calculés lors de travaux antérieurs sur la pauvreté au Sénégal (Banque Mondiale, 1995 et DPS, 1999). Les indices FGT (1984) sont privilégiés dans la quantification de la pauvreté.

1) Sources de données

Les sources principales d'information utilisées sont les enquêtes nationales réalisées par la Direction de la Prévision et de la Statistique du Sénégal.

- La première source est l'Enquête Sur les Priorités (ESP) réalisée en 1992 dans le cadre de l'évaluation des Dimensions Sociales de l'Ajustement (DSA). Elle a été menée par la Direction de la Prévision et de la Statistique (DPS) dans la période allant de septembre 1991 à janvier 1992. L'enquête porte sur 10.000 ménages dont 4161 en milieu rural. Elle est la première enquête de ce type à toucher l'ensemble du territoire national. Elle fournit des informations sur les dépenses marchandes des ménages, leurs revenus, les aspects socio-économiques, etc.

- La seconde est l'enquête ESAM réalisée en 1995. Elle porte sur 3300 ménages et fournit des informations sur des aspects couverts par l'enquête ESP. Contrairement à l'enquête ESP, elle fournit des informations sur l'autoconsommation des ménages en produits agropastoraux.

Malgré la richesse des informations fournies par les enquêtes, celles ci comportent quelques incertitudes statistiques et méthodologiques qui peuvent apporter un biais dans les résultats obtenus. Premièrement, à la différence de l'enquête ESAM, celle de l'ESP n'a pas pris en compte l'autoconsommation, ce qui peut conduire à une sous évaluation de la pauvreté en 1992 notamment en milieu rural. Deuxièmement, la dévaluation du franc CFA en 1994 a inéluctablement beaucoup contribué à détériorer les conditions de vie des ménages et donc à amplifier les mesures de pauvreté. Troisièmement, la définition donnée au statut de chef de ménage et l'absence d'informations sur la répartition des dépenses de consommation à l'intérieur des ménages rendent difficile une évaluation correcte de la pauvreté selon le genre, l'âge etc. Enfin, les différences dans les démarches méthodologiques adoptées dans les enquêtes ESP et ESAM doivent être gardées à l'esprit lors de la lecture des résultats sur la pauvreté. Ces contraintes méthodologiques doivent être gardées à l'esprit lors de la comparaison des taux de pauvreté entre les deux années d'enquêtes. Pour ces considérations, les données de l'enquête ESAM sont privilégiées dans le cadre de ce travail.

Université Cheikh Anta Diop

(UCAD)

*Faculté des Sciences Économiques et de Gestion
(FASEG)*

*Centre de Recherches Économiques Appliquées
(CREA)*

Programme de recherche

**Analyse des Impacts sur la pauvreté et les inégalités de revenus
des politiques macroéconomiques et d'ajustement au Sénégal**

(MIMAP/SENEGAL)

**PROFIL DE LA PAUVRETE AU SENEGAL :
APPROCHE MONETAIRE**

RAPPORT PROVISOIRE

Équipe 2

Fatou CISSE (CREA)

Racine KANE (UPE)

CREA, Km 1, Av Cheikh Anta Diop (Ex. Locaux BRGM)

BP. 5683, Dakar-Fann-Sénégal

Tél.. (221) 824 78 61 / Fax. (221) 825 19 79

Tableau 1 : Moyennes et dispersion des niveaux de vie selon la strate et la région

Indicateurs	Strates				Régions									
	Ensemble	Dakar	Autres centres urbains	Zone rurale	Kolda	Dakar	Ziguinchor	Diourbel	Saint-Louis	Tamba	Kaolack	Thiès	Louga	Fatick
Dépense moyenne par équivalent adulte (en francs CFA et par an)	204118	361968	249602	116238	118113	376852	179012	185966	145573	125444	124101	150164	179904	134621
Contribution dans la population totale des ménages	400,00	23,56	18,95	57,49	7,20	24,13	5,59	10,08	10,12	5,24	11,14	13,48	6,70	6,32
Coefficient de variation	1,86	1,47	1,24	1,13	0,78	1,47	2,14	1,36	0,84	0,50	0,93	1,11	1,07	2,15
Dépense moyenne maximum par équivalent adulte	7524305	7524305	5699361	3073463	756426	752430	5699361	2237762	1593930	447850	1462550	1964084	1933535	3073463
Dépense moyenne minimum par équivalent adulte	15671	44913	29828	15671	23668	44913	22852	32657	19829	40261	31107	27194	59448	15671
Variance	1,14E+11	3,15E+11	9,51E+10	1,72E+10	8,57E+09	3,09E+11	1,47E+11	6,37E+10	1,48E+10	3,91E+09	1,33E+10	2,75E+10	3,71E+10	8,37E+10
Variance inter (entre groupe)	1,02E+11													
Contribution à la variance inter	100,00	72,63	17,67	9,70	0,59	71,32	7,88	6,15	1,43	0,20	1,42	3,55	2,38	5,07
Variance intra (dans les groupes)	1,23E+10													
Contribution à la variance intra	100,00	60,67	3,19	36,14	5,37	72,56	0,36	0,33	3,50	3,27	7,19	3,95	0,40	3,08
% variance inter (entre groupe)	89,26													
% variance intra (dans les groupes)	10,75													

Source : Calculs des auteurs à partir des données de l'ESAM

étape cherche à préciser la variable de mesure du bien-être et à définir le concept de pauvreté, les deux étapes suivantes permettent de produire des informations sur la situation.

A- Définitions de la pauvreté

Si toutes les définitions de la pauvreté ont en commun l'élément de bien être de l'individu, celui ci diffère selon l'espace considéré. Deux grandes écoles sont distinguées selon l'espace de définition du bien être : l'école des 'utilitaristes' ou welfaristes et celle des 'non utilitaristes' ou non welfaristes (Ravallion, 1994).

1) L'école des utilitaristes définit le bien-être comme le niveau de satisfaction tiré par un individu de la consommation de biens et services. Ainsi une grande importance est accordée à l'utilité atteinte par un individu. Le pauvre est alors défini comme celui dont le niveau de bien-être économique est inférieur au minimum acceptable du point de vue des normes de la société à la quelle il appartient. En pratique, des indicateurs neutres, qui ne privilégient pas un type de bien sur un autre, sont utilisés pour appréhender la pauvreté. Il s'agit des revenus ou des dépenses de consommation. La conception utilitariste est basée sur l'idée que les individus maximisent leur utilité sur la base de leurs dotations initiales et tire deux principes importants qui guident sa vision de la pauvreté. Premièrement, étant donné que les préférences varient d'une personne à une autre, seuls les individus peuvent savoir ce qui est véritablement dans leurs intérêts. Deuxièmement, l'État doit limiter son intervention dans l'économie.

Certains facteurs qui ont vraisemblablement une utilité dont la valeur n'est pas quantifiable, notamment lorsqu'elle ne se manifeste pas dans le comportement de consommation, ne sont toutefois pas pris en considération dans cette définition de la pauvreté. C'est le cas des biens non marchands (biens publics) et des aspects non matériels de la condition humaine (liberté de la personne).

Les implications en terme de politiques économiques découlant de la vision welfariste est que l'État doit mettre l'accent sur les politiques qui réduisent la pauvreté par une augmentation de la productivité du travail, de l'emploi et donc du revenu. Ainsi, le concept d'approche -revenu est souvent utilisé en référence au welfarisme.

Bien qu'elle ait suscité des controverses, la théorie utilitariste a donné lieu à de nombreuses applications empiriques concernant divers aspects de l'action publique.

2) A l'opposé, les non utilitaristes définissent le bien-être en se fondant sur ce qu'ils estiment être souhaitable pour l'individu d'un point de vu social. Des d'indicateurs sélectifs portant sur certains biens et services jugés socialement indispensables sont utilisés pour mesurer la pauvreté. A l'intérieur des non utilitaristes, on distingue : les partisans de l'approche par les besoins de base et ceux par les capacités.

L'approche par les besoins de base situe le débat sur la pauvreté dans l'espace des accomplissements et non celui des ressources. Elle considère que "la chose" manquante dans la vie des pauvres est un petit sous-ensemble de biens et services spécifiquement identifiés et perçus comme rencontrant les besoins de base de tous les êtres humains. Leur satisfaction est considérée comme un préalable à l'atteinte d'une certaine qualité de vie. Elle considère six domaines principaux d'accomplissement : nutrition, éducation primaire, santé, hygiène et assainissement, approvisionnement en eau potable, habitat et infrastructures. Dans chacun de ces domaines, des normes à atteindre sont définies.

La méthode de la ration alimentaire consiste à calculer le coût d'un budget alimentaire permettant d'acheter des éléments nutritifs en quantité tout juste suffisante. Si par exemple on part de l'hypothèse que les nutriments essentiels représentent le tiers de la consommation totale d'un ménage, le seuil de pauvreté sera fixé à trois fois le niveau du coût des nutriments essentiels.

La méthode du coût des besoins de base consiste à choisir, sur la base de la structure de consommation des populations, un panier de biens de consommation jugé suffisant pour satisfaire les besoins de base d'un individu et à estimer son coût. Celui-ci constitue le seuil en deçà duquel un individu est considéré comme pauvre. Elle permet de déterminer un seuil de pauvreté qui prend en compte les dépenses alimentaires et non alimentaires (Ravallion, 1992 ; Lachaud, 1998).

L'approche de la *pauvreté relative*, en revanche, définit les besoins, non pas exclusivement en termes de minimum physiologique, mais en fonction de l'ensemble des inégalités de la vie sociale des individus. La pauvreté prise sous l'angle relatif pose de ce fait le problème des inégalités notamment de revenus, au sein d'une société donnée.

Le seuil relatif fait ainsi référence à la position de l'individu ou du ménage comparativement à la moyenne de la population. Il est fixé à une proportion donnée de la moyenne arithmétique ou de la médiane de la distribution de la consommation ou du revenu.

Cette approche a suscité beaucoup de critiques qui font valoir son caractère inadapté pour les pays en développement (Lachaud, 1998 ; Bourguignon et Atkinson, 2000). D'une part, les comparaisons de pauvreté entre pays montrent que les lignes de pauvreté tendent à s'élever avec la croissance de la consommation. D'autre part, lorsque la ligne de pauvreté équivaut à une proportion fixe de la consommation moyenne, il s'ensuit une proportionnalité de la variation de la ligne de pauvreté avec le niveau de vie moyen. De ce fait, la mesure de la pauvreté dépend uniquement de la structure des inégalités relatives.

3) Les indicateurs de pauvreté

A partir du seuil de pauvreté identifié, différents indicateurs synthétiques peuvent être calculés pour agréger les informations sur les situations individuelles. Les indices élémentaires de mesure de la pauvreté les plus utilisés sont ceux de la classe de FGT (1984). Il s'agit de : l'incidence, la profondeur et la "sévérité" de la pauvreté. Ils ont l'avantage de satisfaire les axiomes de base que sont la monotonie et la transférabilité et d'être décomposables par sous-groupes. L'utilisation de ces indices permet de calculer la contribution de chaque groupe de population à la pauvreté nationale.

Encadré 1 :

Si nous avons n ménages ou individus ayant des dépenses ou des revenus de $Y_1, Y_2, Y_3, \dots, Y_n$ et que nous les classons par ordre croissant de sorte que la ligne de pauvreté Z différencie les q individus pauvres, nous obtenons la situation suivante: $Y_1 \leq Y_2 \leq \dots \leq Y_p < Z < Y_{p+1} \leq \dots \leq Y_n$. Le taux de pauvreté dénommé P_α , s'écrit alors :

$$P_\alpha = \frac{1}{n} * \sum_{i=1}^p \left(\frac{Z - y_i}{Z} \right)^\alpha$$

q étant le nombre de pauvres et n le nombre total

d'individus ou de ménages

épargne, consommation, propriété de logement, accès à certains besoins de base....), certains, selon le cas de figure, peuvent s'avérer plus pertinents que d'autres.

En pratique, le revenu ou de dépense de consommation sont généralement utilisées pour appréhender la pauvreté. Ces grandeurs monétaires permettent de d'analyser plusieurs aspects du bien être et ont l'avantage d'être unidimensionnelles et continues. Cependant, certains aspects du bien-être ne peuvent être évalués en termes monétaires. Il s'agit de l'accessibilité à certains besoins comme l'éducation ou la santé. Par ailleurs, ces mesures monétaires sont évaluées souvent avec peu de précision, surtout dans les pays en développement. Du fait de ces considérations, la dépense de consommation est plus utilisée que les revenus pour mesurer du niveau de vie. L'intérêt de ce choix se justifie pour plusieurs raisons. En premier lieu, il est plus facile d'observer avec moins d'erreurs le niveau de la dépense de consommation d'un ménage que le revenu en particulier lorsqu'une importante partie du revenu de celui ci provient du secteur informel. En second lieu, les déclarations sur les dépenses sont plus fiables que celles sur les revenus. Les dépenses donnent de bonnes estimations des niveaux de la consommation, en particulier dans les régions à épargne faible, comme c'est le cas en milieu rural au Sénégal. En troisième lieu, les dépenses permettent de prendre en considération la valeur de l'autoconsommation qui est relativement importante dans les zones rurales. Enfin, les dépenses subissent moins les fluctuations des revenus parce que les ménages lissent leur consommation. Les analyses empiriques ont en effet montré que la courbe représentative de la dépense de consommation est plus lisse que celle représentant le revenu malgré l'absence ou la faiblesse des marchés financiers dans les pays en développement (Touhami, A., 2000).

2-Seuil de pauvreté et concept de pauvreté

Dans la description de la pauvreté, la situation d'un individu est appréciée par rapport à un indicateur de bien être et pour un seuil critique, appelé seuil de pauvreté. Un individu i sera classé comme pauvre si sa dotation initiale y_i en bien - être est inférieur au seuil z .

On peut distinguer quatre méthodes permettant de fixer le seuil de pauvreté : la méthode objective, la méthode subjective, la méthode absolue et la méthode relative. L'examen comparatif de ces quatre approches permet de préciser la mesure du seuil sous deux aspects : la place des jugements de valeurs et le niveau de comparaison du bien-être considéré (Ravallion, 1998 ; Ponty, 1998).

Pauvreté objective ou pauvreté subjective ?

La réponse à cette question amène à considérer la nature de l'information utilisée pour déterminer le seuil de pauvreté. Deux types d'information sont utilisés : l'information objective et l'information subjective. Le choix de l'un ou de l'autre permet de déterminer un seuil objectif ou un seuil subjectif.

Dans l'*approche objective*, l'information porte sur les besoins de base et la distinction qualitative entre un pauvre et un non pauvre apparaît dénuée de jugements de valeurs car le seuil de pauvreté est établi à partir de résultats de sciences exactes (Ponty, 1999).

En revanche, l'*approche subjective* privilégie l'information sur la perception des individus de leur bien-être. Cette définition n'impose aucun comportement standard des individus puisqu'elle fait appel aux comparaisons interpersonnelles de bien-être en se focalisant sur la vision personnelle de l'agent. Dans cette optique, *est pauvre celui qui se considère comme tel*. La pauvreté subjective est réactivée par les tenants de l'approche participative (Robb, C, 1998 ; Pradhan, M et Ravallion M. (1998) ; Ravallion M. et Lokshin